

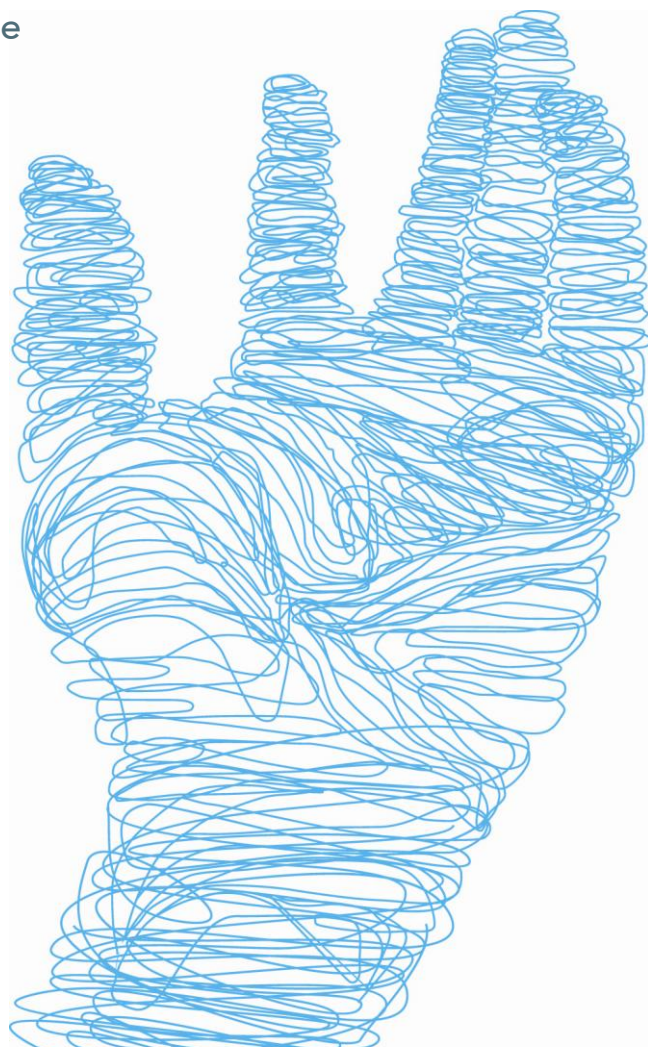


RAPPORT D'ACTIVITES

DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

en application de la charte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
adoptée en 2000

2011 > 2013



Les Volcans d'Auvergne classés en Parc naturel régional

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un Parc naturel régional français, créé le 25 octobre 1977 dans la région Auvergne, au cœur du Massif central. D'une superficie de 389 733 hectares, c'est le plus grand Parc naturel régional de France.

Dispositif national

L'existence d'un Parc naturel régional (PNR) démontre la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, mais aussi la cohérence de son territoire et la pertinence de l'outil Parc au regard des enjeux locaux.

La création d'un PNR n'est pas imposée par l'Etat. Elle est avant tout le fruit d'une volonté locale : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour 12 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la région.

La vocation de ce classement est définie par le Code de l'environnement :

- > protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- > contribuer à l'aménagement du territoire
- > contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie
- > assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- > réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

En se basant sur ces objectifs et les enjeux locaux, des orientations et mesures sont prévues pour gérer et développer le Parc. Elles sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc » qui engage contractuellement l'Etat et les collectivités locales.

Gestion locale

Pour animer le territoire au service de la mise en œuvre de la charte, un syndicat mixte de gestion du Parc est créé. Y adhèrent la région, les départements concernés, les communes du territoire, et souvent des établissements de coopération intercommunale (de type « communautés de communes »). Le syndicat mixte du Parc :

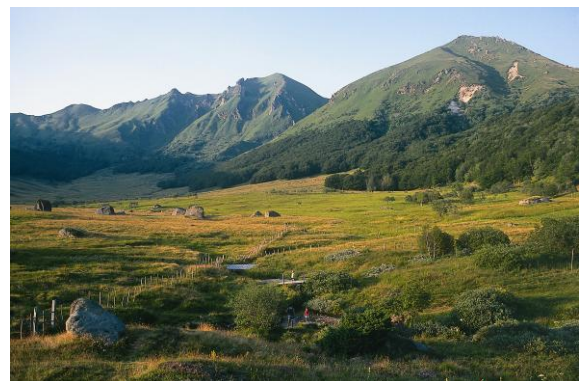
- > met en place des actions :
 - . de gestion de sites remarquables
 - . de promotion du développement durable en mettant l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires
- > cherche à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs, accompagne des porteurs de projets dans leurs démarches
- > sensibilise le public aux enjeux locaux et les incite à s'impliquer en faveur de leur territoire
- > veille au respect des principes de la Charte, notamment en émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...).
- > gère la « marque Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire.

Volcans d'Auvergne, une terre composite

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1886 mètres. Cinq grands paysages (dont les quatre premiers sont issus du volcanisme) composent ce territoire remarquable :

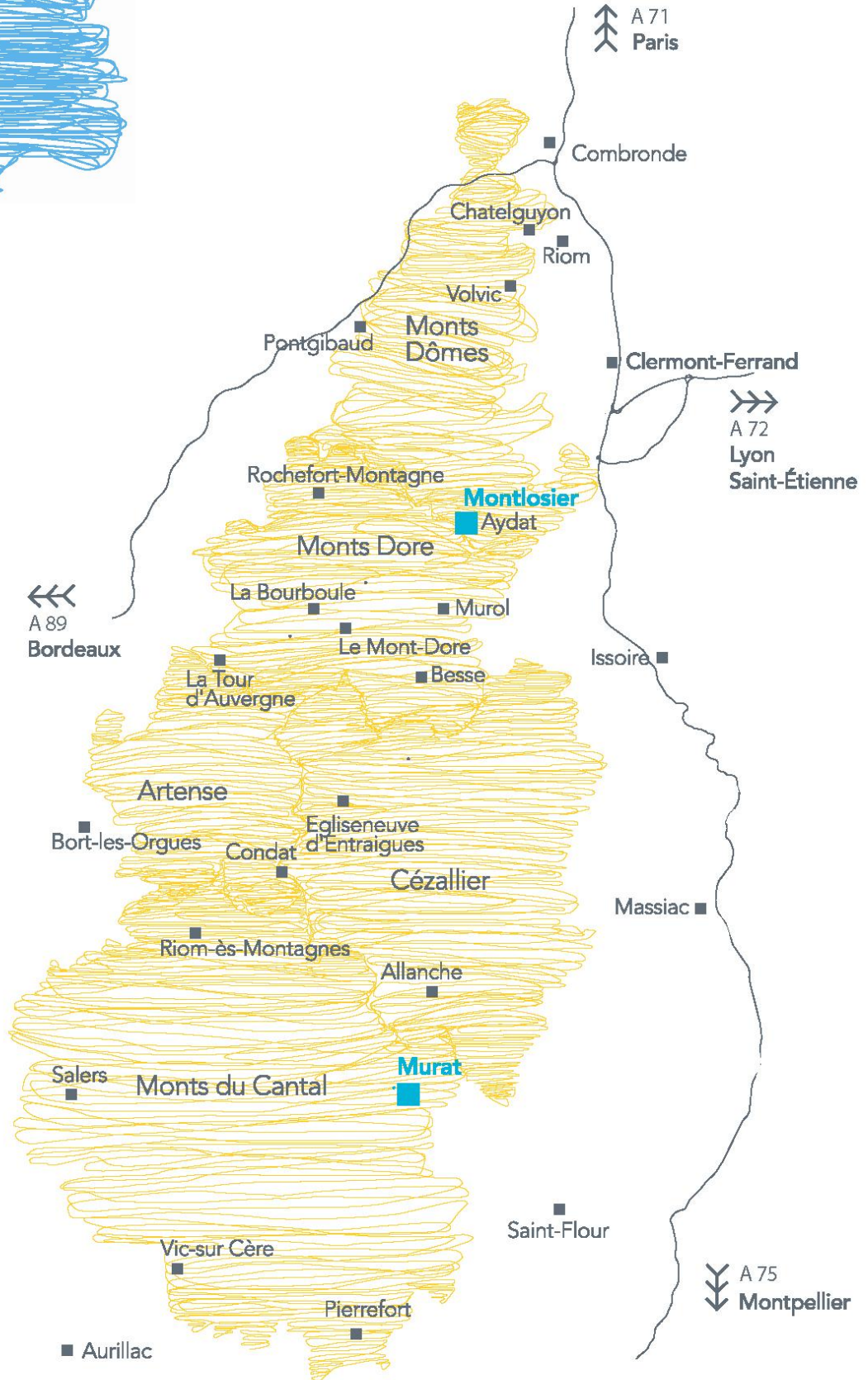
- > les dômes et cratères de la Chaîne des Puys
- > les reliefs accentués des Monts Dore
- > les grands espaces du Cézallier
- > l'imposant massif cantalien
- > le plateau verdoyant de l'Artense.

Cette terre de légendes dévoile des richesses multiples : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.



massif du sancy (© SMPNRVA)





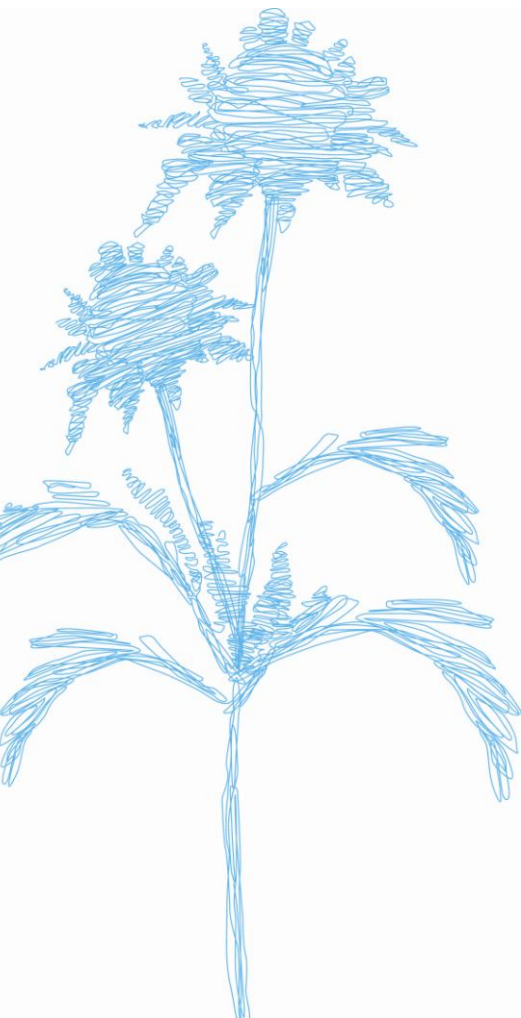
Abréviations et sigles utilisés

ADAA	Association pour le Développement de l'Apiculture en Auvergne
ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
ADC	Analyse Dynamique de Compétences
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Adhume	Agence locale de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEP	Association d'Education Populaire
AFA	Association des Fromages d'Auvergne
AFD	Agence Française de Développement
AFNOR	Association Française de Normalisation
AMTA	Agence des Musiques des Territoires en Auvergne
ANIS	Agriculture Nutrition Interculturel Solidarité
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ARDTA	Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne
ARF	Association des Régions de France
ARS	Agence Régionale de Santé
ARU	Atelier Rural d'Urbanisme
ASL	Association Syndicale Libre
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif Central
CC	Carte Communale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDA	Chambre Départementale d'Agriculture
CDRP	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
CDTE	Comité Départemental de Tourisme Equestre
CENA	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
CETDep	Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés
CETE	Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement
CG 15	Conseil Général du Cantal
CG 63	Conseil Général du Puy-de-Dôme
CIT	Conseil d'Initiatives du Territoire
CLE	Commission Locale de l'Eau
COPIL	Comité de pilotage
CPIE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CPIE 63	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement du Puy-de-Dôme
CQOP	Commission de Qualification de l'Offre du Parc
CRA	Conseil Régional d'Auvergne
CRCI	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CRDTA	Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne
CREFAD	Centre de Recherches, d'Etudes, de Formations à l'Animation et au Développement
CRES	Chambre Régionale de l'Economie Sociale
CREZH	Contrat Entretien Restauration Zones Humides
CROS	Comité Régional d'Orientation et de Suivi du Plan Ecophyto 2018
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDT	Direction Départementale des Territoires
DG	Direction Générale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DOCOB	Document d'objectif destiné à la gestion d'un site Natura 2000
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EnR	Energies Renouvelables
ENS	Espace Naturel Sensible
EP	Espace programme (appellation des services du Syndicat mixte du Parc)
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPF SMAF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
ERT	Espace Ressources Transversales
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Equivalent temps plein
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FNDS	Fonds national pour le développement du sport
FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
FRANE	Fédération Région Auvergne Nature et Environnement
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
FRC	Fédérations des Chasseurs d'Auvergne
FREDON	Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles
FS	Fonctions Supports
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupement d'Action Locale
GPS	Global Positioning System
GRAPEE	Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes
ha	hectares
IBD	Initiative Biosphère Dordogne
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPAMAC	Inter Parcs Massif central
IRSTEA	Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
Leader	Programme de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territoriale
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OTSI	Office de Tourisme Syndicat d'Initiative
PAB	Programme d'Aménagement de Bourg
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc(s) Naturel(s) Régional(ux)
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
RLP	Règlement Local de Publicité
RNF	Réserves Naturelles de France
RNN	Réserve naturelle nationale
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SCTC	Syndicat mixte du Centre de découverte des Tourbières et du Cézallier
SEPNUMC	Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central
SHNAO	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny
SIG	Système d'Information Géographique
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SMPNRLF	Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
SMWA	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVB	Trame Verte et Bleue
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
URCOFOR	Union Régionale des Communes Forestières
WWF	World Wildlife Fund

|||||

ORGANISATION DU RAPPORT



Sommaire des actions du Syndicat mixte menées au regard des objectifs de la charte 2000>2012 du Parc

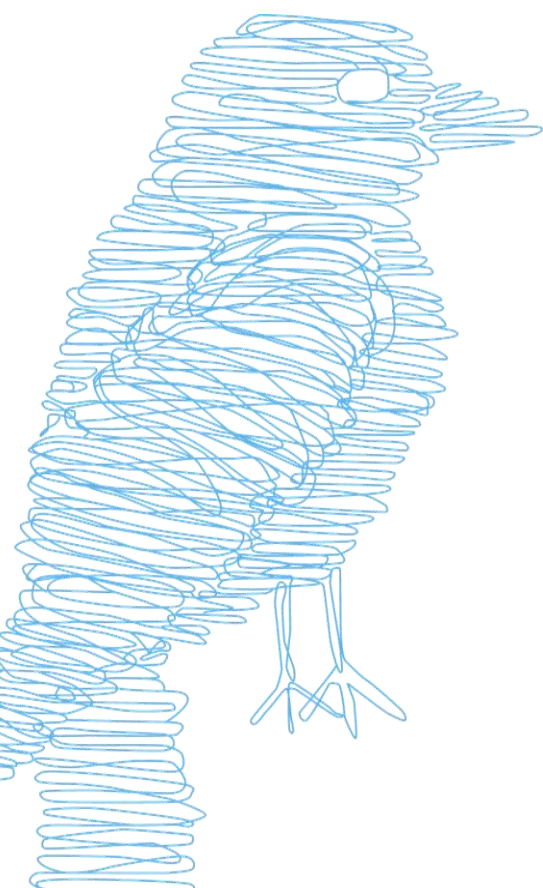
OBJECTIF 1 DE LA CHARTE : <u>PROTEGER LA RICHESSE ET PERENNISER LA BIODIVERSITE DU PATRIMOINE NATUREL</u>	11
» Milieux et espaces naturels sensibles et remarquables	
Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour	12
Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle	14
Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette	16
Gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy	18
Gestion des sites Natura 2000	20
Gestion de l'Espace Naturel Sensible « Lac des Bordes »	22
Gestion de l'Espace Naturel Sensible « Tourbière de Jouvion »	24
Gestion de l'Espace Naturel Sensible « Montagne du Mont »	26
Gestion de « La Narse d'Espinasse » protégée par arrêté préfectoral de biotope	28
Caractérisation de la Trame Verte et Bleue	30
Connaissance et gestion d'un réseau de tourbières	32
OBJECTIF 2 DE LA CHARTE : <u>MAITRISER L'EVOLUTION DES PAYSAGES ET AMELIORER LE CADRE DE VIE</u>	33
» Sites paysagers remarquables	
Mise en valeur du site classé de la Chaîne des Puys	34
Surveillance, sensibilisation et suivis patrimoniaux dans la Chaîne des Puys	36
Contribution au projet de reconnaissance de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne au Patrimoine mondial	38
» Espaces ouverts	
Soutien des projets collectifs d'investissements pastoraux en faveur des prairies permanentes	40
Organisation du concours agricole « prairies fleuries »	42
Redéfinition d'une stratégie d'accompagnement du pastoralisme sur le territoire	44
» Urbanisme et aménagement	
Actualisation de l'inventaire du patrimoine vernaculaire du Parc	45
Mise en place et animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme	46
Elaboration d'un guide pour la prise en compte des continuités écologiques et paysagères dans les projets d'urbanisme	48
Assistance des collectivités en matière d'urbanisme de planification et d'urbanisme opérationnel	50
Diffusion du « Regard du Syndicat mixte du Parc » en amont des projets d'urbanisme	52
Avis sur les documents d'urbanisme et les projets soumis à étude d'impacts	53
OBJECTIF 3 DE LA CHARTE : <u>PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LES MATIERES PREMIERES</u>	55
» Eau et milieux aquatiques	
Mise en place du Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la Couze Pavin	56
Participation à la gestion de lacs naturels hors contractualisation	58
Contribution aux politiques de gestion territoriale de l'eau	60
» Management environnemental et énergies	
Sensibilisation des collectivités locales aux solutions alternative à l'usage de pesticides	61
Management environnemental du siège du Syndicat mixte du Parc (site de Montlosier)	62
Contribution aux politiques énergétiques nationales et régionales et avis sur des projets de production énergétique	63
Elaboration d'un plan d'actions Energie sur 5 ans et mise en œuvre de partenariats	64
Sensibilisation des collectivités locales et d'acteurs économiques aux enjeux de l'énergie	66

OBJECTIF 4 DE LA CHARTE : <u>DEVELOPPER ET VALORISER LES PRODUITS ET LES ACTIVITES SPECIFIQUES DU TERRITOIRE</u>	69
»» Dynamique économique	
Animation du programme Leader en faveur du développement durable d'activités économiques	70
Gestion transversale de la Marque Parc et finalisation de la stratégie 2013>2025	72
»» Activités de pleine nature et touristiques	
Accompagnement de manifestations sportives dans une démarche de progrès	74
Mise à disposition d'un pool de matériels pour faciliter l'accessibilité pour tous à la nature	75
Développement de l'écotourisme dans le PNRVA	76
Valorisation des pistes équestres Dômes-Sancy et Cézallier-Limon	78
Gestion et déploiement de la Marque « Accueil du Parc »	79
Gestion de la signalétique du Parc	80
Promotion d'offres touristiques identitaires du PNRVA	82
Gestion des « Boutiques du Parc »	84
»» Activités agricoles	
Contribution au développement des circuits courts	85
Gestion de la Marque « Produit du Parc » en faveur de productions agricoles	86
Valorisation de races domestiques locales	87
OBJECTIF 5 DE LA CHARTE : <u>AMELIORER LA QUALITE DE VIE</u>	89
»» Dynamique sociale et culturelle	
Installation d'une « Mission accueil » au sein du Syndicat mixte du Parc	90
Programmation et accompagnement de projets culturels sur le territoire	92
Initiation d'une démarche sociale en faveur du « Bien vivre ensemble »	94
OBJECTIFS TRANSVERSAUX DE LA CHARTE : <u>DEVELOPPER LA CONCERTATION, L'EDUCATION ET LA COMMUNICATION</u>	95
»» Action pédagogique	
Echanges scolaires ville-campagne	96
Education des jeunes au développement durable et aux patrimoines du Parc	98
Sensibilisation des familles au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel du Parc	100
»» Communication	
Refonte de la stratégie et des outils de communication du Syndicat mixte du Parc	102
MODALITES DE GOUVERNANCE : <u>GERER LE SYNDICAT MIXTE DU PARC, ADAPTER LES MOYENS AUX BESOINS</u>	105
»» Vie institutionnelle	
Reclassement 2013>2025 du PNRVA	106
Contribution à la mission « Avenir des Parcs » initiée par la FPNRF	107
Réunions du Comité syndical du Parc et de son Bureau	108
Budget du Syndicat mixte du Parc	110
Coopération avec d'autres territoires	112
Organisation de l'équipe et gestion des actions du Syndicat mixte du Parc	113

Actions du Syndicat mixte du Parc

|||||

OBJECTIF 1 DE LA CHARTE
PROTEGER LA RICHESSE
ET PERENNISER LA BIODIVERSITE
DU PATRIMOINE NATUREL



Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour

La Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour présente une richesse écologique remarquable grâce à une mosaïque diversifiée d'habitats ouverts et forestiers hébergeant une faune et une flore exceptionnelles. Les objectifs de son plan de gestion sont notamment de compléter et de valider les inventaires floristiques et faunistiques, mais aussi d'accueillir et d'informer les visiteurs à l'aide d'outils et d'animations appropriés.

Années 2011 à 2013

➤ Inventaires et suivis d'espèces.

Ont été menés :

> en 2011 :

- . un inventaire des lichens sur des milieux supraforestiers à caractère subalpin, des boisements montagnards de flanc de vallée et des milieux rocheux. 370 taxons ont été recensés, 34 ont été signalés pour la première fois en Auvergne et 104 pour le département du Puy de Dôme, 25 ont été reconnus pour leur valeur patrimoniale d'intérêt international et national.
- . un inventaire des bryophytes sur plusieurs milieux. L'intérêt exceptionnel de ce site au niveau bryologique a été démontré. Les résultats témoignent d'une richesse floristique globale exceptionnelle : 352 taxons), de nombreux taxons possédant des statuts (4,5 % de la bryoflore - 16 taxons) et une forte diversité de genres à forte valeur patrimoniale et potentiel bio indicateur. Les Monts Dorés sont identifiés comme un « hot-spot » majeur pour la flore bryophytique au niveau européen.
- . un suivi du papillon Apollon et des chauves souris
- . une cartographie des espèces floristiques protégées (dont la Carline à longues feuilles).

> en 2012 :

- . un inventaire des coléoptères saproxyliques (bio-indicateurs d'une forêt qui tend vers la naturalité et représente ¼ de la biodiversité des insectes). Les résultats témoignent d'une richesse exceptionnelle de ces insectes se nourrissant de bois mort : 192 taxons.
- . un suivi des chamois et des criquets et sauterelles.
- . une cartographie des espèces floristiques protégées (dont le Gnaphale de Norvège).

> en 2013 :

- . la mise en place d'un protocole de suivi des lisières supérieures
- . le suivi de la Jasione crépue d'Auvergne (espèce floristique endémique) sur le territoire des RNN de Chaudefour et de Chastreix-Sancy
- . le suivi du muscardin.

➤ Autres actions importantes réalisées.

- > En 2011, le nouveau plan de gestion 2011-2015 a été approuvé par les membres du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Auvergne et une première opération d'élimination de l'épicéa a été menée.
- > En 2012, en utilisant la technique de l'extraction au câble, 1 267 m³ de bois ont été abattus sur la parcelle 5 de la forêt domaniale, soit 1 092 m³ d'épicéas et 175 m³ de hêtres. Il s'agissait de faire reculer la lisière de la

peissière au profit des hêtres et de restaurer l'apport de lumière sur le sol. A terme, il sera sans doute nécessaire de limiter la régénération de l'épicéa par des passages réguliers sur la parcelle au profit du feuillu.

➤ Accueil et information des visiteurs

- > De 2011 à 2013 : l'une de ces missions est aussi d'accueillir et d'informer les visiteurs. Afin de mieux comprendre les enjeux de la réserve, un certain nombre d'outils ont été mis en place. Parmi eux, la maison de la Réserve avec ses nombreuses expositions thématiques et son nouveau hall d'accueil est conçue comme la porte d'entrée de la Réserve mais également les sorties de découverte proposées par le personnel et les accompagnateurs de moyenne montagne partenaires qui sensibilisent les visiteurs aux richesses de ce territoire d'exception.
- > En 2011 : la maison de la réserve a accueilli une exposition de photos sur la faune et la flore réalisée par l'association Destination nature.
- > En 2012 :
 - . mise en place et test avec le Bureau des guides de « Montagne Auvergne Sancy Volcans » de la qualification et du marquage des sorties de découverte de la Réserve de Chaudefour
 - . la maison de la réserve a accueilli l'exposition « peintres et bâtisseurs » sur l'historique de la station thermale (réalisée par Madame Auzary-Luton)
- > En 2013 :
 - . l'ouverture de la maison de la réserve a été marquée par l'inauguration du nouveau hall d'accueil plus fonctionnel avec un véritable espace boutique. Cette nouvelle disposition confère à l'agent d'accueil une position centrale lui permettant de travailler dans des conditions optimales et d'être plus visible et disponible pour tous les visiteurs. Un écran plat disposé sur le mur diffuse un album photo de la réserve, ce qui permet aux visiteurs de patienter quand la file d'attente est importante.
 - . la signalétique extérieure a été modifiée : déplacement du panneau d'accueil afin de le rendre plus visible et faire moins d'ombre dans la maison et remplacement des petites vitrines devenues obsolètes par une grande vitrine extérieure permettant de centraliser l'information.
 - . 5 accompagnateurs en montagne du Bureau des guides Auvergne Sancy volcans de Murol se sont engagés (avec formation assurée par le personnel de la réserve) dans une convention triennale établie pour le marquage Parc de leurs prestations pédagogiques (sorties découverte).

»» **localisation** : commune de Chambon-sur-Lac

»» **maître d'ouvrage** : Etat

»» **financeur** : Etat

»» **contact** : Eric Vallé
(☎ 04 73 88 68 80)

»» **partenaires techniques selon les actions** : DREAL Auvergne, ONF, Bureau des guides de « Montagne Auvergne Sancy Volcans », Madame Auzary-Luton, Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, CBNMC, FRAPNA Ardèche, commune de Chambon sur lac, Groupe mammologique d'Auvergne, RNN Chastreix-Sancy, Bureau des guides Auvergne Sancy Volcans de Murol



Gnaphalium norvegicum (© SMPNRVA)



Carlina longifolia (© SMPNRVA)



Nouveau hall d'accueil de la Maison de la Réserve (© SMPNRVA)

Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle

Gestionnaire de la Réserve naturelle de La Godivelle pour le compte de l'Etat depuis 1985, le Syndicat mixte du Parc est responsable de la bonne conservation des tourbières du Lac-d'en-Bas et de la Coualle Basse. Il assure les trois missions essentielles des Réserves : protéger, gérer, faire découvrir. Les études et suivis écologiques représentent une part importante des activités.

Année 2011

➤ Etude paléo-écologique

Un diagnostic de la tourbière du Lac d'en Bas est mené depuis 2008 dans le but de mieux comprendre le fonctionnement des milieux naturels. Ce travail a déjà profondément modifié la connaissance de la Réserve naturelle.

En complément, une étude paléo-écologique a été engagée en 2011 pour reconstituer l'histoire de la tourbière. Sur le terrain, l'opération a consisté à sonder la colonne de tourbe en différents points et à décrire les restes de végétation (racines, feuilles, charbons de bois...) conservés parfois depuis des millénaires. Les sondages ont montré que la tourbière est passée à un moment de son histoire par un stade boisé. Ces travaux ont remis complètement en cause les schémas d'évolution jusqu'ici admis. Ces résultats sont essentiels en termes de conservation de la tourbière et ouvrent de nouvelles perspectives de recherches.

➤ Suivi de la faune patrimoniale.

Les Sagnes de La Godivelle accueillent une faune rare et menacée en Europe, notamment plusieurs espèces de papillons inféodées aux zones humides. Ce patrimoine remarquable nécessite une attention particulière pour surveiller l'évolution des populations et garantir leur conservation.

Jusqu'alors, seul l'Azuré des mouillères bénéficiait d'un suivi écologique. Suite à la découverte en 2000 de ce papillon protégé sur les tourbières du Cézallier, un protocole d'étude avait été mis en place pour connaître l'état de santé de la population.

En 2011, ce suivi (à poursuivre à long terme) a été étendu à deux autres espèces patrimoniales : le Cuivré de la Bistorte et le Damier de la Succise. Des comptages ont été réalisés sur plusieurs secteurs de la tourbière du Lac-d'en-Bas pour couvrir différentes conditions de milieux. Les données ont été ensuite analysées et traitées statistiquement.

Année 2012

➤ Etude de la dynamique des boisements

L'évolution des boisements sur la tourbière du Lac-d'en-Bas a été examinée de 1960 à nos jours en se basant sur l'analyse diachronique des photographies aériennes et la cartographie des arbres sur le terrain.

Depuis l'assec du lac dans les années 1960, le boisement n'a cessé de s'étendre, du Nord-Ouest au Sud-Est du tremblant. La colonisation s'est effectuée en arc de cercle, par nucléation.

La vitesse de progression des arbres s'est accélérée depuis la fin des années 1990. Cette même période est marquée à la fois par la densification des boisements existants et par la colonisation des zones de bas-marais. Leur propagation vers les rives du lac semble toutefois bloquée par l'hydromorphie permanente du cœur du tremblant.

La dynamique des ligneux semble aujourd'hui particulièrement active sur une partie du bas-marais, notamment l'unité alcaline. A moyen terme, l'expansion de la strate arborée pourrait avoir un impact fort sur les nombreuses stations d'espèces patrimoniales présentes sur ce secteur et inféodées aux milieux ouverts (*Carex limosa*, *Eriophorum gracile*, ...). L'élimination ciblée des ligneux est donc à envisager.

➤ Evaluation du plan de gestion

L'évaluation du plan de gestion 2007-2011 de la Réserve a pour objectif de vérifier que les choix de gestion décidés 5 ans auparavant sont toujours pertinents et que les résultats de la gestion répondent aux objectifs fixés.

Ce travail a été mené avec l'appui de RNF. Il montre un bilan positif avec près de 75 % des opérations réalisées ou partiellement réalisées. Celles-ci concourent à l'atteinte de plus de 80 % des objectifs opérationnels.

Pour le prochain plan, les améliorations devront se focaliser sur la connaissance de l'état de conservation des habitats, la mise en place d'une stratégie de suivi et la création d'indicateurs de résultats.

Année 2013

➤ Zoom sur le Cuivré de la bistorte

Si les comptages des papillons de Cuivré de la bistorte mis en place en 2011 sur la Réserve vont permettre à terme de cerner l'évolution des effectifs, peu d'informations existaient jusqu'à alors sur la structure des populations.

Une campagne d'inventaire a été menée en 2013 afin de préciser la répartition de l'espèce sur les tourbières de La Godivelle, de déterminer les cœurs de populations et de mieux caractériser l'habitat. L'étude a permis de confirmer la présence de l'espèce sur tous les sites historiques et de découvrir plusieurs petites stations annexes. L'effectif des populations est évalué à plus de 500 individus mais ce chiffre est très certainement sous-estimé.

Le papillon a été trouvé sur toutes les zones humides présentant à la fois de bonnes densités de Renouée bistorte, quelques bosquets et une hydromorphie suffisante.

Enfin, l'étude a été l'occasion de poser les bases d'un suivi de l'habitat à poursuivre sur le long terme afin de pouvoir mettre en parallèle l'évolution des effectifs avec la modification du milieu.

➤ Les scolaires à l'assaut des tourbières

Dans le cadre de ses missions d'information et d'éducation à l'environnement, le Syndicat mixte du Parc a développé, en lien avec Natura 2000 et la RNN des Sagnes de La Godivelle, un projet pédagogique à destination des scolaires de l'Artense et du Cézallier. L'objectif était de faire découvrir aux élèves une tourbière proche de chez eux (cf. page 98).

➤➤ **localisation** : commune de La Godivelle

➤➤ **maître d'ouvrage** : Etat

➤➤ **contact** : Lionel Pont
(☎ 04 73 21 41 74)

➤➤ **financeur** : Etat

➤➤ **partenaires techniques selon les actions** : DREAL Auvergne, Sous-préfecture d'Issoire, commune de La Godivelle, Cabinet d'expertise Pierre Goubet, Réserves Naturelles de France, écoles



Sondage paléo-écologique sur la tourbière du Lac d'en Bas (© SMPNRVA)



Cartographie des boisements sur la tourbière du Lac d'en Bas (© SMPNRVA)



Cuivré de la bistorte (© SMPNRVA)

Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de La Jaquette

Après avoir été associé à la gestion du site pendant près de 15 ans par la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central, le Syndicat mixte du Parc devient en 2013 gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette. Le site est particulièrement connu pour sa richesse en insectes : plus de 550 espèces identifiées, dont une centaine de papillons de jour et de nombreuses raretés.

Année 2011

➤ Pâturage au service de la biodiversité.

Dans le but de conserver la biodiversité des pelouses sèches, une partie de la réserve est entretenue par le pâturage grâce au partenariat mis en place avec un éleveur local : un troupeau de brebis parcourt à la belle saison les pentes escarpées de la Jaquette en respectant des modalités précises, adaptées aux besoins de conservation. Les installations nécessitent une attention constante : remise en état du système d'abreuvement, entretien des clôtures, ... D'année en année, le dispositif est ajusté et produit des résultats positifs.

➤ Chantiers d'intérêt général.

En complément de la gestion pastorale, des travaux de débroussaillage sont réalisés chaque année sur la réserve naturelle. La collaboration avec le Lycée agricole de Rochefort Montagne et l'Institut médico-éducatif de Chartres (28) a permis d'accueillir plusieurs groupes pour des journées de formation alliant travaux de restauration et découverte de la nature.

Un nouveau partenariat a été mis en place avec le Centre intercommunal d'action sociale d'Ardes communauté. L'équipe d'insertion a consacré 3 semaines de travail à la coupe de fourrés de noisetiers, prunelliers et ronciers sur la Réserve.

➤ Fauche raisonnée des bords de route.

Afin de préserver l'Azuré des Orpins, un papillon rare en Auvergne, le service des routes du CG 63 a été sollicité pour mettre en place une fauche tardive des accotements de la départementale aux abords de la Réserve. Tout en respectant les contraintes d'entretien et de sécurité routière, le dispositif permet de garantir le cycle de reproduction de l'Orpin, une plante indispensable à la survie du papillon.

Année 2012

➤ Evaluation du plan de gestion

L'évaluation du plan de gestion 2007-2011 de la réserve naturelle a été la principale opération développée en 2012. Ce travail avait pour objectif de vérifier que les choix de gestion décidés 5 ans auparavant étaient toujours pertinents, efficaces et que les résultats de la gestion ont répondu aux objectifs fixés. L'évaluation a montré un bilan positif puisque plus de 75 % des objectifs ont été partiellement réalisés ou sont en cours. 67 % des opérations ont été au moins partiellement réalisés.

Les actions réalisées dans le cadre du plan 2007-2011 ont apporté de nouvelles connaissances pour la gestion conservatoire de la réserve naturelle.

Pour le prochain plan, les améliorations devront se focaliser sur la connaissance de l'état de conservation des habitats, la mise en place d'une stratégie de suivi et la création d'indicateurs de résultats.

➤ Chantier international de jeunes volontaires

La Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central et le Syndicat mixte du Parc ont organisé avec l'aide de l'association Concordia un chantier international de jeunes volontaires en juillet.

L'objectif technique étant la restauration des pelouses sèches très embroussaillées, les travaux ont consisté à couper les arbustes et jeunes arbres sur plus de 1 000 m². Le chantier se voulait également être un projet d'animation du territoire. Plusieurs événements ont été mis en place pour permettre la rencontre avec la population locale, dont notamment une journée porte-ouverte destinée aux élus. Les collectivités locales ont montré une réelle motivation à accueillir le chantier international sur leur territoire.

Le chantier a été répertorié comme opération pilote par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Education Populaire. L'expérience de la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette a été reprise dans un document national faisant la promotion des chantiers de jeunes bénévoles.

Année 2013

➤ Etude du Grand-Duc d'Europe

L'objectif était d'évaluer le succès de reproduction du Grand-Duc dans la vallée de Rentières. Il s'agissait de dénombrer le nombre d'individus ou de couples cantonnés, puis de suivre la saison de reproduction jusqu'à l'envol des jeunes.

Sur les 13 km prospectés, 3 sites étaient occupés par le Grand-Duc en 2013, tandis que 4 étaient inoccupés avec certitude. Pour les 5 autres, l'effort de prospection et les indices de présence n'ont pas été suffisants pour se prononcer. Les écoutes n'ont permis de contacter qu'un seul jeune sur l'ensemble de la zone d'étude, localisé sur la Réserve. Cette étude a permis de dresser un premier état des lieux. Il sera possible durant les prochaines saisons de reproduction d'apprécier l'évolution de l'occupation de certains sites.

➤ Inventaire des lichens

Au regard de l'objectif d'amélioration des connaissances fondamentales de la réserve naturelle, une étude lichénologique a été réalisée. Les prospections ont permis de recenser 214 lichens, soit près d'un tiers de la flore

lichénique du Puy-de-Dôme. La Réserve apparaît comme un site « très intéressant » pour la flore lichénique. La mosaïque des milieux, les différentes influences climatiques et la topographie du site favorisent cette richesse malgré une superficie assez faible. Parmi les 214 espèces recensées, 13 ont une valeur patrimoniale d'intérêt international ou national, 8 sont signalées pour la première fois en Auvergne et 25 pour le département du Puy de Dôme.

L'étude a établi un certain nombre de recommandations : laisser en évolution naturelle toutes les zones forestières, conserver les vieux arbres isolés, proscrire toutes pratiques de grimpe sur les milieux rocheux. Pour les pelouses pionnières et les landes à callune, un pâturage modéré et discontinu est conseillé.

» **localisation** : commune de Mazoires

» **maître d'ouvrage** : Etat

» **financeurs selon les actions** : Etat, Fondation du Patrimoine, CG 63, CRA

» **Contact** : Lionel Pont (☎ 04 73 21 41 74)

» **partenaires techniques selon les actions** : SEPNUMC, DREAL

Auvergne, Sous-préfecture d'Issoire, commune de Mazoires, Ardes communauté, Lycée agricole de Rochefort Montagne, FRAPNA Ardèche, LPO, Institut médico-éducatif, agriculteur, Réserves Naturelles de France, Concordia



Groupe de jeunes au travail lors du chantier école (© SMPNRVA)



Présentation du chantier international aux acteurs locaux (© SMPNRVA)



Azuré des Orpins (© SMPNRVA)

Gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

Créée par décret ministériel le 13 juillet 2007, la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy protège 1895 hectares de moyenne montagne dans le massif du Sancy. Le Syndicat mixte du Parc a été désigné par l'Etat en 2008 comme gestionnaire en association avec l'ONF. Depuis 2009, la réserve naturelle poursuit son installation : mise en place du personnel, diagnostic socio-économique, concertations locales, premières rencontres scientifiques, protection de tourbière, validation du plan de gestion 2014-2018 et des limites de la réserve, inauguration de la Maison du tourisme et de la Réserve naturelle dans le bourg de Chastreix.

Année 2011

➤ Diagnostic des pratiques, rencontres et concertations des acteurs socio-économiques du territoire.

Deux états des lieux d'activités socio-économiques ont été finalisés :

- . agriculture (1490 ha) : les 48 propriétaires et 26 exploitants agricoles de la réserve ont été rencontrés afin de mieux connaître leurs pratiques sur le territoire, mais aussi de leur expliquer les objectifs et les modalités de gestion de la Réserve
- . activités sportives : les pratiques des 13 activités autorisées sur le territoire de la réserve ont été identifiées et décrites (ski de fond, randonnée équestre ou pédestre, vol libre et certaines pratiques de chasse...). Leurs représentants ont été également rencontrés. Une attention spécifique a été accordée aux accompagnateurs en montagne, une quinzaine d'entre eux exerçant régulièrement sur le site en accompagnant environ 10 000 personnes.

➤ Protection de la tourbière du Pailleret

Cette petite tourbière de 0,62 ha souffrait d'un surpâturage important qui la détruisait. Une convention a été signée avec le propriétaire, la commune de Besse-et-Saint-Anastaise, l'agriculteur Monsieur Feyrerol et la Réserve afin d'isoler la tourbière du passage et d'éviter le piétinement des vaches. Au printemps, l'équipe de la Réserve a posé une clôture en barbelé. A l'automne, un état des lieux écologique a été réalisé pour mesurer les évolutions des groupements végétaux sur du long terme.

➤ Premières rencontres scientifiques

Le 17 octobre, environ 90 personnes ont participé aux premières rencontres scientifiques de la réserve naturelle : « Chastreix-Sancy : une réserve de connaissances à partager ».

Quatre études / inventaires relatifs au site ont été présentés par des spécialistes : connaissances géologiques, flore patrimoniale, burons présents sur le périmètre, chauves-souris.

Année 2012

➤ Entretien des sentiers des crêtes

De nombreux sentiers des crêtes ont été entretenus par les agents de la Réserve et des gardes nature du Syndicat mixte du Parc, notamment dans le cadre de trois chantiers :

- . consolidation du chemin escarpé du Pas-de-l'Ane (l'érosion et l'eau déchaussant les gabions du site, le chantier très technique a nécessité l'approvisionnement des matériaux par hélicoptage.)
- . entretien du sentier menant au sommet au Sancy. (chantier réalisé en partenariat avec les membres du Club Alpin Français) : renvois d'eau, muret en pierre, panneautage...
- . restauration du ponton en bois de la tourbière de la fontaine salée (chantier réalisé en partenariat avec l'équipe technique de la communauté de communes du massif du Sancy).

➤ Etat des lieux des pratiques forestières et de la physionomie des forêts de la réserve

Cette analyse a mis en évidence les résultats suivants :

- . 425 ha de la réserve sont couverts par une trentaine de boisements, dont 378 peuvent être considérés comme de la forêt ancienne (agée de plus de 200 ans)
- . 119 ha sont soumis à des coupes régulières alors que 154 n'en n'ont pas subi depuis 50 ans
- . environ 150 ha sont parcourus par du bétail.

➤ Etudes écologiques

De nombreuses études écologiques ont été finalisées :

- . inventaire de la flore patrimoniale : 81 espèces
- . inventaire des bryophytes (mousses) : 414 espèces, dont 40 très remarquables
- . inventaire des coléoptères saproxyliques : 228 espèces
- . inventaire des mollusques terrestres : 38 espèces, dont 8 raretés nationales
- . pose de 29 nichoirs à chauves-souris, afin d'obtenir des renseignements sur la reproduction des espèces
- . diagnostic écologique de la tourbière du Pailleret.

Année 2013

➤ Après consultations et ajustements, approbation du plan de gestion par arrêté préfectoral du 2 avril 2014.

Etablissant en premier lieu le diagnostic du site (précis en matière de patrimoine naturel et d'activités socio-économiques), ce premier plan de gestion de la Réserve identifie quatre enjeux majeurs :

- . le patrimoine naturel et le paysage des crêtes
- . la biodiversité, la fonctionnalité et la qualité des eaux des tourbières, milieux humides et cours d'eau.
- . la biodiversité et la naturalité des forêts
- . l'ancrage territorial et la sensibilisation.

De ces enjeux découlent un programme d'actions établi au regard de 6 objectifs définis pour le long terme et de 18 objectifs sur la période 2014-2018 (soit 69 opérations à réaliser et 31 suivis pour mesurer l'avancement vers ces objectifs).

Les moyens humains et financiers ont été programmés de 2014 à 2018. Ils reposent sur :

- l'activité de 3 ETP financés par l'Etat (176 000 € en moyenne par an) et des crédits complémentaires
- des travaux et investissements spécifiques, évalués à 138 000 € en moyenne par an.

➤ Inauguration de la Maison du tourisme et de la Réserve naturelle

En septembre et en présence de nombreuses personnalités, cette maison a été inaugurée. Multiservices, elle regroupe une boulangerie/épicerie, l'office du tourisme, la Poste et l'espace muséographique, ainsi que les bureaux de la réserve naturelle.

Ce bâtiment, ancien hôtel, a été acheté et rénové par la communauté de communes du massif du Sancy. Située au cœur du village de Chastreix, elle constitue un équipement structurant et animé du bourg.

➤ Des limites identifiées et marquées

Après plusieurs années de travail, les contours de la réserve naturelle sont désormais bien identifiés, répertoriés sur fond informatique (SIG) et marqués. Ce travail a été effectué en concertation avec les propriétaires et les usagers du site. 20 panneaux et environ 350 balises ont été posés sur le terrain.

➤➤ **localisation :**
communes de Chastreix,
Le Mont-Dore, Chambon-
sur-Lac, Besse-et-Saint-
Anastaise et Picherande

➤➤ **maître d'ouvrage :** Etat

➤➤ **contact :** Thierry Leroy
(☎ 04 73 21 59 43)

➤➤➤ **financeurs :** Etat,
SMPNRVA

➤➤➤ **partenaires techniques
selon les actions :** ONF,
communauté de
communes du massif du
Sancy, communes de Besse-
Saint-Anastaise et de
Chastreix, scientifiques,
experts, scientifiques, Club
Alpin Français, agriculteurs,
pratiquants de sports Office
du tourisme du Sancy,
propriétaires et usagers du
site...



Concertation sur les pratiques (© SMPNRVA)



Récolte lors de l'inventaire des mollusques (© SMPNRVA)



Inauguration le 26 septembre 2013 de la Maison du tourisme et de la Réserve naturelle nationale Chastreix Sancy (© SMPNRVA)

Gestion des sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 du Parc participe aux 27 844 sites naturels terrestres et marins en Europe identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité de leurs espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. Afin de concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel sur ces espaces, des mesures de gestion sont définies par un document d'objectifs dit DOCOB. Le Syndicat mixte du Parc anime 8 de ces sites : Artense, Chaîne des Puys, Cézallier, massif cantalien et Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Monts et du Plomb du Cantal, Monts Dore, Tourbières du Nord-Est Cantal, Zones Humides de Riom-ès-Montagnes.

Années 2011 à 2013

➤ Gestion des DOCOB

- . De 2011 à 2013 : animation de la mise en œuvre des DOCOB approuvés
- . En 2011 : engagement de la révision du DOCOB des Monts Dore et finalisation et approbation des DOCOB de la Chaîne des Puys et de la ZPS Plomb et Monts du Cantal par les COPIL et les préfets du Puy de Dôme et du Cantal
- . En 2012 : poursuite de la révision du DOCOB des Monts Dore (avec agrandissement du périmètre) et engagements de la révision des DOCOB des Tourbières du Nord Est Cantal et des Zones humides de Riom-ès-Montagnes
- . En 2013 : finalisation des révisions des DOCOB des sites Tourbières du Nord-Est cantalien, Zones Humides de Riom-ès-Montagnes et Monts Dore

➤ Concertation

- . De 2011 à 2013 : gestion technique et financière de la programmation annuelle, préparation et animation du COPIL et de groupes de travail, rédaction du compte rendu d'activités
- . En 2013 :
 - > réunions / événements thématiques
 - > suivi/conseil des porteurs de projets (notamment veille à leur cohérence avec les objectifs de Natura 2000)
 - > assistance technique des services de l'Etat dans le cadre des évaluations d'incidence (temps de travail important sur le massif cantalien, la Chaîne des Puys et les Monts Dore car ces sites concentrent, notamment, beaucoup de manifestations sportives.

➤ Appui et accompagnement dans la contractualisation (Charte Natura 2000, MAET, contrats Natura 2000)

La contractualisation des MAET entre les agriculteurs et l'Etat concerne des sites Natura 2000 et des périmètres à enjeu Eau, pour une durée de 5 ans. Elle est financée à 75% par l'Europe et 25% par l'Etat pour les sites Natura 2000.

- . En 2011, le cahier des charges des mesures aidées a été élaboré en étroite concertation avec les agriculteurs, leurs représentants, les propriétaires et les élus des sites Natura 2000. La contractualisation a été confiée à la Chambre d'Agriculture du Cantal pour le massif cantalien et au CER France (ex ADASEA 63) pour l'Artense et le Cézallier.

site Natura 2000	surfaces			aides financières* sur 5 ans
	éligibles aux MAET	prévues en 2011	contractualisées	
Artense	379 ha	99 ha	69,82 ha	46 166,80 €
Cézallier (nord et sud)	1586 ha	515 ha	274,25 ha	246 889,70 €
massif cantalien (partie Est)	2 050 ha	767 ha	699 ha	627 375 €

* hors Prime Herbagère Agro-Environnementale

- . En 2012, après les 2 années d'ouverture à la contractualisation volontaire des agriculteurs, le bilan est le suivant : 8 exploitants pour 92,5 ha sur l'Artense, 19 exploitants pour 645,47 ha sur le Cézallier, 31 exploitations pour 851 ha sur le massif cantalien. Il s'agit d'une ligne budgétaire importante des sites Natura 2000.

Pour les Chartes Natura 2000 (engagements de bonnes pratiques), la contractualisation a concerné 152,5 ha avec les propriétaires de l'Artense, 138,5 ha sur le Cézallier ainsi que le Syndicat mixte du Parc pour ses propriétés autour de son siège en Chaîne des Puys.

- . De 2011 à 2012, les MAET ont concerné les sites Artense, Cézallier Nord et Sud et massif cantalien, avec l'appui de l'ADASEA 63 et de la Chambre d'Agriculture 15
- . Accompagnement en 2013 :
 - > d'un contrat pour la réouverture du Puy de Vichatel (Chaîne des Puys),
 - > d'un contrat en cours d'élaboration pour le site de Sougeat la Souze en Artense
 - > d'un engagement de 3 groupements pastoraux et d'un exploitant en Chaîne des Puys dans des MAET

➤ Sensibilisation et conciliation des usages (pastoralisme, manifestations sportives...), entretien /restauration des chemins

- . En 2011 : embauche de 4 gardes-nature pour les sites Monts Dore et massif cantalien (2 périodes de 5 mois)
- . En 2012 : embauche de gardes-nature pour les sites des Monts Dore (2 fois 6 mois, du massif cantalien (1 fois 4 mois et 1 fois 8 mois) et de la Chaîne des Puys : 67 jours
- . En 2013 : embauche de gardes-nature pour les sites des Monts Dore, du massif cantalien et de la Chaîne des Puys (4 fois 6 mois, et 80 jours)

➤ Suivis et études

- En 2012 : inventaires des habitats sur les Monts Dore et les Zones Humides de Riom-ès-Montagnes, du potentiel de biodiversité en forêt en Chaîne des Puys, des papillons Cuivré de la Bistorte et Damier de la Succise sur les Tourbières du Nord-Est Cantal et sur les Zones humides de Riom-ès-Montagnes et sur le Fluteau nageant sur les Tourbières
- En 2013 : suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire : recherche de gîtes de reproduction des Chauves-Souris en Chaîne des Puys, 2 études de diagnostics fonctionnels de tourbières (1 dans le Cézallier et 1 en Artense) pour évaluer la nécessité ou non d'actions de restauration, étude de l'écologie et la gestion conservatoire de la *Leucorrhine à gros Thorax* (libellule présente sur des fosses de tourbage au niveau du Jolan, seule population pérenne d'Auvergne) du Nord-Est Cantal

➤ Communication

- publication et diffusion de bulletins d'information sur les actions : des sites Artense, Cézallier Nord et Sud, et du massif cantalien en 2011, des Monts Dore en 2012, de 6 sites en 2013 (présentation du site, des enjeux et mesures de gestion associées)
- importante sensibilisation des enfants des écoles sur des tourbières de leur secteur tout au long de l'année (cf. page 98).

➤➤ localisation selon les actions : Chaîne des Puys, Monts Dore, Cézallier, Artense, Monts du Cantal

➤➤ maître d'ouvrage : Etat

➤➤ contact : Cécile Birard
(☎ 04 73 65 64 02)

➤➤ financeurs : Etat, Europe, SMPNRVA

➤➤ partenaires techniques selon les actions : DREAL Auvergne, Europe (FEADER), propriétaires et exploitants des sites, membres des Comités de pilotage des sites



Conciliation des usages : remplacement de la barrière de l'estive de la Banne d'Ordanche (© SMPNRVA)



Accueil et sensibilisation à Natura 2000 des jeunes en BTS GPN de Neuvic, en 2012, sur les Monts du Cantal (© SMPNRVA)



Parcelle boisée du Puy de Vichatel à réouvrir (© SMPNRVA)

Gestion de l'Espace Naturel Sensible Lac des Bordes

Situé sur les hauteurs du plateau du Cézallier, le site du Lac des Bordes a été acquis par le CG 63 dans le cadre de sa politique « Espace Naturel Sensible ». Le Syndicat mixte du Parc en a été désigné gestionnaire en 2011. Travaux paysagers et études scientifiques ont été les premières opérations que ce dernier a engagées pour la préservation de ce remarquable lac-tourbière.

Année 2011

➤ Mise en œuvre du programme d'actions pour 5 ans

Reconnu pour ses compétences en matière d'expertise et de conservation des milieux naturels, le Syndicat mixte du Parc s'est vu confier par le CG 63 l'élaboration du plan de gestion 2011-2015 de cet ENS. Le document fixe pour les 5 prochaines années le programme à suivre en termes d'études, d'entretien des milieux ou encore d'aménagements pour l'information du public. La plupart des actions jugées comme prioritaires ont été réalisées en 2011, première année de mise en œuvre du plan : travaux de gestion, suivis écologiques, bornage des terrains, animation territoriale.

➤ Suivi des oiseaux migrateurs

Le Lac des Bordes est une zone humide d'intérêt majeur pour l'avifaune migratrice en Auvergne. Le plan de gestion prévoyait de poursuivre les comptages régulièrement menés depuis près de 10 ans. Dans ce cadre, le site a fait l'objet de nombreuses observations, de plus de 90 espèces entre mi-juin et fin octobre 2011, afin de couvrir au mieux la migration postnuptiale des limicoles. Parmi les faits remarquables, on peut citer la première observation connue de l'Huïtrier-pie sur le site alors qu'il existe seulement une vingtaine de mentions pour cet oiseau côtier en Auvergne sur les 40 dernières années.

➤ Suppression des verrues paysagères

Le Lac des Bordes possède une forte valeur paysagère : plan d'eau, vision panoramique sur les estives du Cézallier, vue importante sur les Monts du Sancy. Cependant, deux bâtiments modestes, en mauvais état, situés en bordure du lac, représentaient de véritables verrues. Ces points noirs ont été éliminés à l'automne lors d'un chantier de démolition piloté par le CG 63. Les matériaux ont été triés et mis en décharge en filière spécialisée. Grâce à ces travaux, le Lac des Bordes a retrouvé un aspect plus sauvage.

Année 2012

➤ Protection des berges du lac

L'abreuvement des troupeaux de bovins directement dans le Lac des Bordes entraîne l'érosion des berges et la dégradation de la végétation rivulaire. Le piétinement occasionnel des habitats tourbeux par le bétail est également très préjudiciable à la tourbière. Le plan de gestion prévoyait donc la mise en défens de la rive Est du lac. Près d'un kilomètre de clôtures ont été installées à l'automne. Au préalable, les arbres ont été élagués et les

anciennes clôtures démontées avec accord des agriculteurs. Ces aménagements vont permettre d'assurer la préservation de milieux naturels sensibles.

➤ Suivi des boisements

La dynamique des ligneux sur les zones tourbeuses n'était pas bien connue. Il convenait donc de mieux la caractériser afin de définir si l'évolution des boisements représentait une menace pour la biodiversité du site. Une cartographie des formations arbustives et arborescentes a donc été réalisée à l'aide de photographies aériennes et une vérification terrain. Le suivi a été mené à l'échelle du complexe et de zones témoins (trois ou quatre bosquets). Dix espèces de ligneux ont ainsi été cartographiées sur les tremblants. Aucune logique fonctionnelle n'a été identifiée. Un état zéro de la dynamique des boisements a été établi sur la base de la taille des arbres et de leur état de santé. Il est aujourd'hui impossible de déterminer si le taux de boisement est stable ou s'il correspond au début d'une colonisation. La reconduction de l'étude dans 5 ans devrait permettre d'apporter les premières réponses.

Année 2013

➤ Pour des pratiques agricoles plus respectueuses

La mise en défens des berges devait être accompagnée de la pose d'abreuvoirs pour conserver aux agriculteurs riverains un point d'eau. Des bacs ont été installés en retrait des berges du lac, alimentés par une pompe automatique liée à des panneaux solaires. Un effort a été porté à l'intégration paysagère des aménagements, à peine visibles depuis la berge opposée. Une convention de mise à disposition a été signée avec les agriculteurs.

➤ Etude du fonctionnement hydrologique

Le fonctionnement hydrologique du Lac des Bordes était jusqu'alors mal connu. La réalisation d'une étude a donc été lancée pour déterminer l'origine des eaux du lac. Le principe a été de suivre sur une année les variations de niveaux du plan d'eau en les comparant aux précipitations pour comprendre comment le site répondait aux conditions météorologiques. L'étude a proposé un modèle d'alimentation du lac par un effet d'artésianisme d'un aquifère basaltique profond. Si cette hypothèse était confirmée, cela impliquerait une probable absence de pollution trophique de l'eau de nappe, ainsi qu'une certaine faculté du milieu à rester pauvre par dilution des apports de versants. Ces connaissances pourraient donc faire évoluer fortement les enjeux de conservation.

➤ Cartographie de la flore patrimoniale

Les milieux tourbeux du Lac des Bordes abritent de nombreux taxons de la flore patrimoniale. Il est apparu intéressant de préciser leur localisation et l'étendue des stations afin de pouvoir suivre leur évolution dans le temps. 8 plantes vasculaires patrimoniales ont ainsi été cartographiées. Les pieds d'*Eriophorum gracile*, *Ligularia sibirica* et *Vaccinium microcarpum*, espèces à fort enjeu, ont été comptés précisément. L'étude semble confirmer l'hypothèse selon laquelle la logique de distribution de *Ligularia sibirica* est liée à la richesse trophique du milieu.

➤➤➤ **localisation** : commune de Compains

➤➤➤ **maître d'ouvrage** : CG 63

➤➤➤ **contact** : Lionel Pont (☎ 04 73 21 41 74)

➤➤➤ **financier selon les actions** : CG 63, FEADER, AELB

➤➤➤ **partenaires techniques selon les actions** : commune de Compains, CG 63, agriculteurs, Syst'Eau, scientifiques, cabinet d'expertise Pierre Goubet



Comptage des oiseaux migrateurs (© SMPNRVA)



Le Lac des Bordes (© SMPNRVA)



Chantier d'aménagement des abreuvoirs en retrait des berges du lac (© SMPNRVA)

Gestion de l'Espace Naturel Sensible Tourbière de Jouvion

Depuis 2008, le Syndicat mixte du Parc met en œuvre la gestion de l'Espace Naturel Sensible « Tourbière de Jouvion » pour le compte du CG 63 : suivis scientifiques, animation, gestion administrative et financière, travaux d'entretien, accompagnement de l'éleveur dans le cadre d'une convention pluriannuelle de pâturage. A compter de 2012, il s'agit de préparer un nouveau plan de gestion quinquennal.

Année 2011

➤ Accueil du public.

Lors de la Fête de la Nature le 12 mai, a été inauguré le sentier de découverte de l'ENS. Accompagnée d'une quinzaine de personnes, la délégation a découvert la richesse et l'intérêt écologique du site illustrés par le sentier de l'Azuré des mouillères, papillon emblématique des tourbières notamment dans cet ENS.

Deux animations gratuites ont été organisées lors de l'animation estivale en juillet et lors de la Journée du Patrimoine en septembre.

➤ Développement des connaissances.

Des suivis et études ont été poursuivis afin d'approfondir les connaissances et de mieux évaluer l'impact des actions menées en matière de gestion écologique :

- . observation (depuis 2008) d'un papillon rare, l'une des plus fortes populations de cette espèce à l'échelle du Parc, typique des tourbières, ne se développant que sur la Gentiane pneumonanthe
- . suivis de la végétation pour comprendre l'évolution de la tourbière soustraite du pâturage, en particulier l'accroissement du tapis de sphaignes (mousses spécialistes des tourbières) qui assurent actuellement la reprise de la vie de la tourbière.
- . suivi de la mise en œuvre d'une convention de pâturage établi avec un éleveur exploitant le site, cette activité étant conditionnée au respect d'un cahier des charges précis (dates d'entrée et de sortie, nombre d'animaux, pas d'engrais...).

De cette gestion, des résultats positifs apparaissent puisque depuis 2008 les espèces rares ou spécifiques aux prairies d'altitude et aux tourbières se maintiennent voir se développent.

L'ensemble de ces données sera analysé lors de l'évaluation du plan de gestion arrivant à échéance en 2012.

Année 2012

➤ Poursuite de l'application du plan de gestion

- . Restauration et gestion des habitats
- . Suivi et maintenance du site, sensibilisation et communication
- . Gestion administrative du site
- . Suivi scientifique des mares temporaires, des placettes phytosociologiques

- . Evaluation des pratiques de gestion et de l'évolution des milieux naturels sur 5 ans
- . Suivi par transect annuel de l'évolution de la végétation des berges.

➤ Evaluation du plan de gestion en vue de son renouvellement pour la période 2012-2016

Construite principalement au regard des objectifs de gestion/protection du site, l'évaluation du plan de gestion quinquennal a consisté en la réalisation d'analyses, de synthèses, de regards croisés d'intervenants partenaires et scientifiques, et en la présentation du résultat au Comité de suivi. Concrètement :

- . réalisation, sur 44 actions, de 32 actions à 100 %, 5 actions à 50 %. 7 n'ont pas été réalisées, principalement car elles se sont avérées non pertinentes.
- . sur les 5 années du plan, ont été réalisées :
 - > 80 % des opérations de suivis et étude
 - > 100% des opérations de gestion et restauration des milieux
 - > 68% des opérations d'animation et d'accueil du public
 - > 62% des opérations de maintenance
 - > 80% des opérations de gestion administrative.
- . progression des connaissances : plus de 640 espèces animales et végétales répertoriées dont plusieurs protégées à divers échelons (4 mousses, 1 plante carnivore, gentiane, 4 oiseaux, 3 espèces de criquets, 1 papillon, 6 espèces d'araignées rares ou nouvelles)
- . mise en évidence des effets positifs du plan de pâturage expérimental mis au point avec les scientifiques et l'éleveur pour assurer une bonne qualité des milieux naturels, ainsi que de la faune et de la flore du site (même si des progrès sont encore possibles pour les papillons par exemple).

Année 2013

➤ Elaboration plan de gestion quinquennal 2014>2018

Un comité technique composé de partenaires scientifiques et techniques s'est réuni afin de discuter des enjeux du site, de son état général et des actions prioritaires à mener. Ce travail a été ensuite interprété et mis en forme afin de restituer au CG 63 le nouveau plan de gestion.

- . Enjeux de conservation :
 - > préservation des habitats naturels en bon état de fonctionnement et espèces à forte valeur patrimoniale

- > responsabilité pour des espèces rares présentes
- > recherche d'espèces rares potentiellement présentes dans le bas marais
- > restauration d'une dynamique propre au haut marais
- > maintien/restauration du réseau hydraulique

. Enjeux de connaissance du patrimoine :

- > études de biocénoses propres à ces habitats, ainsi que de la dynamique réelle de la tourbière
- > suivis des ajustements ou adaptations de ces biocénoses à la gestion conduite, à l'évolution du climat global, à l'évolution spontanée des habitats,
- > détermination de l'intérêt potentiel du site au regard d'un réseau de zones humides/tourbières proches et fonctionnelles
- > caractérisation de la qualité des sols des prairies minérales et humides, ainsi que de l'effet induit des pratiques agricoles proposées
- > accompagnement d'une agriculture raisonnée pour l'entretien et la restauration d'un environnement de qualité en lien avec N2000

. Enjeux pédagogiques et socioculturels :

- > valorisation de l'ENS centré sur les zones humides et tourbières de l'ouest du département
- > maintien d'une vision transversale de la gestion conservatoire des tourbières en réseau de sites de l'Artense et du Cézallier
- > développement d'un support d'animations locales
- > accueil de tous les publics, animation en vue de l'appropriation du site par les riverains et les habitants de l'Artense.

» **localisation** : commune de Saint-Donat

» **maître d'ouvrage** : CG63

» **contact** :
Philippe Boichut
(☎ 04 73 65 64 08)

» **financier** : CG63

» **partenaires techniques selon les actions** :
prestataires scientifiques (Philippe Bachelard - SHNAO,) Emmanuel Boitier et Pierre Goubet consultants



Inauguration du sentier de découverte (© SMPNRVA)



Mare (© SMPNRVA)



Pâturage raisonné sur le site avec un troupeau allaitant de Salers (© SMPNRVA)

Gestion de l'Espace Naturel Sensible Montagne du Mont

Située au coeur de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et dans la vallée de la Fontaine salée, cette plantation d'épicéas de 46 ha a été achetée par le CG 63 en 2002 dans le cadre de sa politique ENS. L'objectif initial de cette acquisition visait l'élimination, au moins partielle, de cette plantation, véritable point noir paysager et naturel. Sa gestion a été confiée au Syndicat mixte du Parc.

Année 2011

➤ Définition des éléments techniques, administratifs et financiers de la restauration écologique et paysagère

Des travaux de restauration écologique et paysagère sont prévus pour restituer une biodiversité, des groupements végétaux et des paysages plus naturels que ceux qui existent actuellement sur le site, à savoir une plantation rectangulaire, équienne et, mono-spécifique d'épicéas, très pauvre en biodiversité. La tranche de travaux aura lieu en 2014, elle constituera la première phase d'un programme de restauration s'inscrivant dans le long terme. Pour les préparer, une étude de faisabilité technique forestière a été élaborée en 2010.

Plusieurs réunions de travail avec les acteurs concernés (CG63, Syndicat mixte du Parc dont Réserve naturelle de Chastreix-Sancy, ONF, DDT) ont permis en 2011 de définir :

- . des choix techniques et financiers quant aux orientations à prendre : débardage par câble mâât à l'intérieur de la parcelle, extraction des bois par porteur forestier jusqu'à une place de dépôt, extraction par grumier
- . un plan de travail administratif (plusieurs autorisations administratives de travaux à obtenir car site classé et réserve naturelle) et financier.

Année 2012

➤ Un nouveau plan de gestion 2013-2017

Le CG63 a souhaité qu'un deuxième plan de gestion soit rédigé afin d'actualiser les données, d'affiner les enjeux et d'envisager une nouvelle programmation d'opérations. Elaboré à partir d'un diagnostic détaillé de la parcelle (46 ha), ce nouveau plan de gestion identifie 5 enjeux déclinés en 9 objectifs à long terme, 18 objectifs et 50 opérations à réaliser dans les 5 ans :

- . restauration écologique et paysagère
- . gestion de l'eau, des tourbières et zones humides
- . préservation des espèces patrimoniales et le développement des connaissances fondamentales
- . communication sur la restauration
- . implication territoriale et l'accueil du public.

La gestion de cet espace nécessite un financement annuel de 25 000 € (hors travaux de restauration écologique et paysagère), incluant le travail d'un chargé de gestion à 0,25 ETP.

➤ Actualisation des données naturalistes

La présence de plusieurs espèces de faune et flore a été confirmée en 2012 :

- . 7 espèces végétales à forte valeur patrimoniale
- . 1 population de cuivré de la bistorte (papillon protégé très rare en France)
- . 2 à 3 couples de merle à plastron (oiseaux montagnard rare en Auvergne).

Année 2013

➤ Adoption du plan de gestion 2013-2017

Le plan de gestion a été validé par le « comité de labellisation et de suivi » des espaces naturels sensibles du 63, lors de sa séance du 29 janvier 2013.

➤ Préparation des travaux

Trois autorisations administratives ont été requises pour réaliser les travaux de restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont :

- . autorisation de travaux en Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
- . autorisation de travaux en site classé de la Fontaine salée
- . autorisation de défrichement, précédée d'une demande au cas par cas.

L'ONF et le Syndicat mixte du Parc ont préparé les travaux techniquement : modalités techniques d'organisation du chantier à venir et martelage des arbres à couper.

Les dossiers de demande de financement ont été envoyés au financeur potentiel des travaux.

➤ Conserver des arbres à habitats

97 arbres à habitats ont été inventoriés sur la parcelle. Il s'agit d'arbres vivants porteurs de micro-habitats, de chandelles, de chablis, d'arbres sénescents, de gros ou très vieux bois. Tous ces arbres sont le support d'une biodiversité importante. Chaque arbre a été localisé par GPS puis a été décrit à l'aide d'une fiche de relevé. Ces arbres ont été marqués à la peinture et seront préservés lors de la coupe.

»» localisation : commune de Chastreix

»» financeur : CG 63

»» maître d'ouvrage : CG 63

»» partenaires techniques selon les actions : DREAL, ONF, CG 63, scientifiques

»» contact : Thierry Leroy
(☎ 04 73 21 59 43)



La plantation vue des crêtes : une verrue paysagère (© SMPNRVA)



Détail de la pessière (© SMPNRVA)



Un arbre à habitats recensé et marqué (© SMPNRVA)

Gestion de La Narse d'Espinasse protégée par arrêté préfectoral de biotope

Protégée depuis 1988, la Narse d'Espinasse se situe sur la commune de Saulzet-le-Froid au Sud de la Chaîne des Puys. Le Syndicat mixte du Parc assure son suivi ainsi que sa gestion. Celle-ci doit être définie par un plan détaillant les mesures à prendre en partenariat avec l'ensemble des opérateurs locaux (riverains, élus, agriculteurs, Syndicat de la Veyre...). Après plusieurs études et réunions de concertation avec ces acteurs, le plan de gestion est en cours d'élaboration.

Année 2011

➤ Maintien de la Ligulaire de Sibérie

Le site est protégé notamment pour assurer le maintien de la Ligulaire de Sibérie (rare et protégée). Même si cette dernière est très présente sur les tourbières du Parc, elle n'en est pas moins en limite d'aire (naturellement plus au Nord de l'Europe). Elle représente ici une relictive glaciaire et se retrouve ainsi dans le rôle d'une sentinelle devant l'évolution climatique en marche.

Les travaux menés visaient l'explication du fonctionnement de ce site. Les partenariats en cours avec divers laboratoires de recherches des universités de Clermont-Ferrand, la DREAL Auvergne et les collectivités locales permettent d'avancer sur ces sujets progressivement.

- . un diagnostic complet du site (à partir notamment de suivis de la nappe d'eau, d'un essai de définition des pollutions éventuelles, et de cartographies de végétation)
- . une évaluation des enjeux* permettant de définir pour ce site des objectifs :
 - > à long terme (retrouver un état de fonctionnement proche de celui d'origine malgré des perturbations fortes liés à des travaux d'hydrauliques et de voiries dans les années 1970 qui ont perturbé le milieu)
 - > à plus court terme (opérationnels, mesurables) pour l'amélioration de la qualité des eaux.
- . la détermination des actions ou mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs, dont la valorisation et l'animation du site.

Année 2011 à 2013

➤ Elaboration du plan de gestion.

Ce document permet d'agir sur 5 ans en faveur de la restauration de la qualité des eaux du site et d'une meilleure connaissance du fonctionnement écologique de cette tourbière située au creux d'un cratère récent, unique dans le Parc des volcans d'Auvergne. Il doit prendre en compte la problématique de ruissellement des eaux naturellement récupérées par le cratère car la tourbière abritait une végétation fragile de milieux très pauvres. Aujourd'hui, l'enrichissement du site en nutriments favorise des plantes plus « gourmandes ». L'abandon de l'activité agricole, l'abaissement du niveau d'eau, favorisent l'avancée du boisement de saules depuis les années 1960. Avant toute intervention sur ces boisements, il faudra maîtriser voir réguler la qualité des eaux d'alimentation de la tourbière.

L'accumulation de connaissances et de données de terrain, l'analyse des pratiques locales, de la qualité et du statut du site... doivent permettre de planifier des actions pour viser au mieux la conservation et la gestion de la tourbière.

Ces conditions étant réunies, en accord avec la DREAL Auvergne et les partenaires locaux (Syndicat de la vallée de la Veyre, commune de Saulzet-le-froid, riverains, scientifiques et administrations...), le Syndicat mixte du Parc s'est engagé en 2012 à élaborer un plan de gestion du site.

Conçu à partir de la méthodologie utilisée pour les réserves naturelles, ce plan comprend :

En 2013, le projet de plan de gestion a été :

- . soumis pour avis au CSRPN. Ce dernier a souhaité que soient précisés des points d'information relatifs à l'intégration de données hydrologiques et d'affiner les mesures de gestion afférentes.
- . enrichi par le fruit du partenariat Syndicat mixte du Parc / DREAL Auvergne (cette dernière ayant poursuivi les mesures automatiques de la station météorologique locale et des stations piézométriques). Après compilation des données relatives à l'alimentation en eau du site et de son comportement en fonction des épisodes météorologiques, ces éléments suivis sur plusieurs années contribuent à la détermination du plan d'actions. Le plan de gestion doit désormais être présenté au Comité de suivi de la Narse d'Espinasse (composé des administrations, ainsi que d'acteurs locaux et de scientifiques) à recomposer et réactiver.

»» **localisation selon les actions** : communes de Saint-Nectaire et de Saulzet-le-Froid

»» **financeurs selon les actions** : Europe, AELB, Syndicat de la Vallée de la Veyre, SMPNRVA

»» **maître d'ouvrage** : Etat

»» **partenaires techniques selon les actions** : DREAL Auvergne, élus locaux, scientifiques, partenaires techniques territoriaux, contrat de rivière Veyre, AELB

»» **contact** : Philippe Boichut (☎ 04 73 65 64 08)



Narse d'Espinasse (© SMPNRVA)



Floraison de la Ligulaire de Sibérie au cœur de la Narse d'Espinasse (© SMPNRVA)



La Ligulaire de Sibérie au cœur de la préservation de la Narse d'Espinasse (© SMPNRVA)

Caractérisation de la Trame Verte et Bleue

Trois années d'études sur les réseaux écologiques menées par le Syndicat mixte du Parc, IPAMAC et de nombreux partenaires techniques et scientifiques ont confirmé le rôle du Parc des Volcans d'Auvergne comme gigantesque cœur de nature, très bien préservé à l'échelle du Massif central. Le 1^{er} enjeu du territoire est le maintien de cette exceptionnelle biodiversité caractérisée : la qualité et la diversité des prairies, landes et pelouses, ainsi que la densité et la qualité des milieux humides et aquatiques (tourbières, lacs naturels, cours d'eau).

Année 2011

➤ Définition d'une stratégie d'actions.

Afin de définir une stratégie et un programme d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue, le Syndicat mixte du Parc a fait réaliser :

- . une cartographie des continuités écologiques au 1/25000 et sa confrontation à différentes échelles (1/100000 Massif central, 1/10000 communauté de communes), ainsi qu'avec l'étude paysage de 2010,
- . l'organisation de réunions territoriales pour présenter et discuter les résultats et les propositions d'actions.

➤ Implication dans un programme de recherche

AgroParisTech a développé un projet, en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc, dans le cadre du 3^{ème} programme national de recherche DIVA « Action publique, Agriculture et Biodiversité » concernant les continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces. Cette candidature a été acceptée en 2011, pour 3 ans, afin :

- . de développer et mettre en œuvre des méthodologies participatives
- . d'élaborer un dispositif de suivi et d'évaluation pour adapter la trame agro-pastorale au cours du temps en fonction des conditions sociales, politiques, écologiques, juridiques...
- . d'appuyer les actions du Syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

➤ Engagement dans la trame agropastorale Massif central

L'érosion de la diversité végétale des prairies est l'un des constats partagés par les PNR, les Conservatoires botaniques et les Conservatoires d'espaces naturels du Massif central.

Ces acteurs ont donc construit un programme commun, coordonné par l'IPAMAC, en partenariat avec les organisations agricoles (SIDAM, Chambres d'agriculture, exploitants, pôle AOP fromager, Interprofession d'AOP...).

L'objectif est la préservation de la qualité et de la fonctionnalité des prairies du massif, supports de productions agricoles de qualité de ce territoire de moyenne montagne.

Inscrit dans le cadre de la convention interrégionale du Massif central, ce projet vise en 2011-2013, à :

- . élaborer une méthode reproductible de cartographie fine de la trame agropastorale, expérimentée sur 3 territoires ateliers du Massif central (dont le Sancy et le Cézallier)

- . produire des indicateurs simples pour évaluer le bon état de conservation des systèmes herbacés en lien avec les pratiques agricoles et basé sur des inventaires de terrain et des enquêtes auprès d'agriculteurs volontaires dont la zone AOP Saint-Nectaire
- . conduire des opérations exemplaires de gestion et restauration de la trame agropastorale sur 6 sites pilotes (Aubrac, Hautes Chaumes du Forez, Haut bassin de la Sémène, Le Goudoulet, les Monts d'Ardèche et le Haut-Lignon).

Année 2012

➤ Finalisation de la trame écologique du Parc et stratégie d'actions

Le Bureau d'Etudes ASCONIT a été retenu à l'issue du marché.

La 1^{ère} étape de finalisation de la trame écologique s'est avérée très sous-estimée. Les temps de calage et d'interprétations des résultats techniques produits avec le Bureau d'études ont mobilisé à plusieurs reprises un comité de suivi interne et transversal au sein du Syndicat mixte du Parc entre janvier et juillet.

Plusieurs cartographies en sont issues :

1. une carte d'occupation du sol détaillée
2. une carte des sources de fragmentation du territoire
3. une carte de la sous-trame des prairies, landes et pelouses (milieux agropastoraux)
4. une carte de la sous-trame forestière (intégrant tous les éléments ponctuels et linéaires arborés)
5. une carte de la sous-trame des zones humides
6. une carte de la sous-trame des milieux aquatiques (ces 2 dernières ayant été superposées par la suite)
7. une carte de la trame écologique du Parc qui superpose les précédentes.

En juillet, deux ateliers (« trame agropastorale » et « volet urbanisme, planification, paysage ») ont été organisés en interne au Syndicat mixte du Parc pour :

- . d'une part, présenter les résultats de l'étude et les comparaisons avec la carte de la trame écologique du Massif central et de l'étude paysagère à l'échelle du Parc
- . d'autre part, faire le lien avec la Charte du Parc et les actions menées ou à mener.

Deux cartographies de comparaison avec l'étude paysagère ont été produites et les points de convergence et divergence ont ainsi été analysés.

Ces éléments ont été présentés le 6 septembre au Conseil Scientifique du Parc, aux membres du Comité technique commun aux 2 Parcs, ainsi qu'aux organismes partenaires et financeurs de ce projet.

La 2^{ème} étape de construction d'une stratégie d'actions s'est appuyée sur l'organisation de 5 réunions territoriales en octobre. Un peu plus de 10% des invités (collectivités territoriales du Parc, membres des comités techniques et scientifiques, aux acteurs du territoire, notamment associatifs, susceptibles d'être intéressés) ont répondu présents et ont contribué à la construction de la stratégie.

Année 2013

➤ Finalisation de la stratégie d'actions

En collaboration avec ASCONIT et de façon transversale au sein du Syndicat mixte du Parc, les actions ont été précisées, réorganisées et hiérarchisées en intégrant les résultats de la concertation conduite à l'automne 2012. Un choix a été fait sur des actions à plus-value pour la Trame Verte et Bleue et devant faire l'objet de rédaction de fiches actions par le Bureau d'études. Au final, 11 fiches-actions et des cartographies associées ont été produites fin mars.

En savoir plus : www.trame-ecologique-massif-central.com

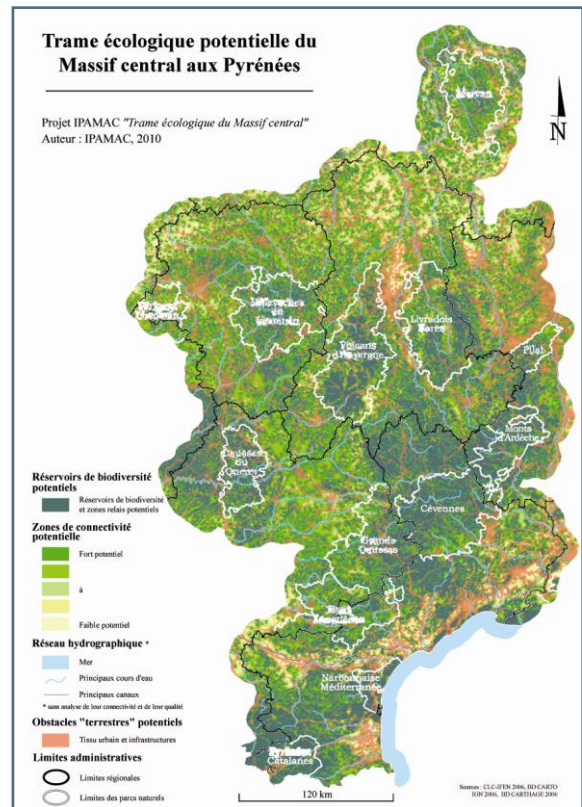
➤ localisation : PNRVA

➤ maître d'ouvrage : SMPNRVA

➤ financeurs selon les actions : SMPNRVA, Etat, CRA, CG63

➤ contact : Cécile Birard (☎ 04 73 65 64 02)

➤ partenaires techniques selon les actions : CRA, DREAL Auvergne, DDT 63 et 15, CG63 et 15, SMPNRLF, IPAMAC, AgroParisTech, CBNMC, CÉNA, Chambres d'agriculture 63 et 15, CETE, CPIE, CRPF, FRANE, Fédération Régionale des Chasseurs, Fédérations de pêche, Fédération des Recherches en Environnement, LPO, ONEMA, ONF, URCOFOR, ONCFS, VETAGROSup, YSTHME, EPIDOR, SMVA, SIGAL, AELB et AEAG, collectivités territoriales...



Caractérisation de la TVB à l'échelle du Massif central (© SMPNRVA)



Prairie de fauche à Narcisses des poètes (© SMPNRVA)

Connaissance et gestion d'un réseau de tourbières

Le Parc compte de nombreuses zones humides : essentiellement des tourbières d'altitude associées au chevelu des petits cours d'eau. Représentant un intérêt majeur pour la biodiversité et contribuant à maintenir un paysage varié et ouvert, ces milieux d'exception sont extrêmement sensibles au drainage, aux boisements, aux pollutions, à l'évolution des pratiques agricoles et forestières, ainsi qu'à tout aménagement. Ce patrimoine remarquable fait l'objet d'un programme de protection, gestion et valorisation porté par le Syndicat mixte du Parc, avec l'appui de ses partenaires.

Années 2011 à 2013

➤ Réseau de tourbières

8 sites tissent un réseau de tourbières à découvrir du Nord au Sud du Cézallier, chacune ayant ses particularités.

La valorisation des tourbières du Cézallier entamée depuis 2007 a été poursuivie durant ces 3 années, s'agissant de :

- mutualiser l'offre de découverte sur la thématique des tourbières
- rendre accessible un patrimoine identitaire du plateau du Cézallier et de l'Artense
- permettre une transmission libre et autonome des savoirs sur le thème des tourbières, des zones humides et du patrimoine naturel du territoire
- favoriser l'appropriation de ces thématiques par le plus grand nombre. A noter en particulier : l'édition d'un dépliant d'information largement diffusé sur le plateau du Cézallier et en Artense, ainsi que la mise en place d'une nouvelle signalétique.

➤ Connaissances

Afin de compléter les connaissances du Syndicat mixte du Parc et du CBNMC, des relevés ont été réalisés sur une vingtaine de tourbières très peu connues à ce jour. Les informations concernant le cadastre, les usages, l'aspect paysager, les équipements existants... ont permis :

- de hiérarchiser les sites en fonction de leur qualité et de leur état de conservation
- d'élaborer des fiches simplifiées de gestion des sites et des notes de synthèse sur leur état.

Des animations pour porter à connaissance ces informations seront proposées à la fin du programme qui concerne 95 sites dans le Parc (soit plus de 150 tourbières sur les secteurs du Cézallier et de l'Artense).

Selon les actions :

» localisation : Plateau du Cézallier

» maître d'ouvrage : SMPNRVA

» financeurs selon les actions : SMPNRVA, Syndicat mixte des tourbières (investissements à la Maison des tourbières)

» partenaires techniques

selon les actions : RNN Sagnes de la Godivelle, communauté de communes d'Ardes-sur-Couze et du Cézallier, Syndicat mixte du Centre de découverte des Tourbières et du Cézallier, communes de La Godivelle, de Saint-Alyre-ès-montagne et de Compains, CG 63

» contact : Philippe Boichut (04 73 65 64 08)



Tourbière de la Plaine Jaquot (© SMPNRVA)



Drosera sur sphaignes (© SMPNRVA)

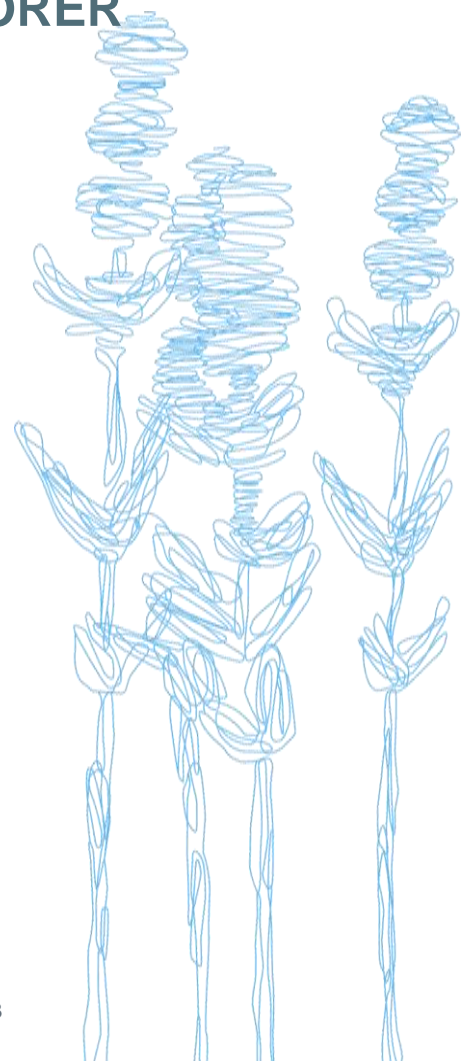


Tourbière de La Pignole (© SMPNRVA)

Actions du Syndicat mixte du Parc

|||||

OBJECTIF 2 DE LA CHARTE
MAITRISER L'EVOLUTION
DES PAYSAGES ET AMELIORER
LE CADRE DE VIE



Mise en valeur du site classé de la Chaîne des Puys

Depuis 2004, le Syndicat mixte du Parc mène un programme de mise en valeur du site classé de la Chaîne des Puys afin de limiter les impacts de la fréquentation touristique et de proximité (érosion des sols volcaniques jeunes, conflits d'usages) : dans ce cadre, il poursuit notamment la réalisation de chantiers d'aménagement et d'entretien, la préparation d'outils de sensibilisation et la réalisation d'actions de médiation.

Années 2011 à 2013

➤ Tranche 3 de ré-aménagement de cheminements

En 2011, afin de réaménager des chemins des Puys de Jumes et Coquille (commune de Saint-Ours-les-Roches) et le bas du chemin des chèvres (commune d'Orcines), des financements ont été sollicités auprès du Ministère de l'Environnement (appel à projet Stratégie Nationale de la Biodiversité, travaux de restauration de milieux naturels), du CG 63, du CRA et de l'Europe (Natura 2000, FEADER).

La préparation de cette 3^{ème} tranche de travaux s'est appuyée notamment sur une étude géologique et pédologique menée en 2010, ainsi que sur une expertise réalisée par les gardes nature affectés à ce secteur :

- > bas du chemin des chèvres (dans le prolongement de l'escalier réalisé en 2006) : traiter la ravine très importante, détourner le linéaire du chemin pour offrir une stabilité.
- > Puys de Jumes et Coquille : remettre en état les chemins d'accès et du sommet qui présente des signes d'érosion et de mauvaise gestion de l'eau pour que la fréquentation à venir de ces puys contribue au désengorgement du secteur central.

En 2012, la recherche de financements s'est poursuivie, via :

- > le dépôt du dossier au sein d'un appel à projet du Ministère de l'écologie
- > la poursuite des échanges avec le CRA, le CG 63, l'Etat et l'Europe pour d'autres sources de financements.

En 2013, seul le chemin des chèvres a été retenu pour cette première phase de travaux. Le dossier d'autorisation en site classé a été réalisé et présenté en Commission des sites. Le plan de financement a été finalisé (CRA, CG63, DREAL, FEADER). Les relevés de géomètres ont été lancés et le marché a été monté. Les travaux devront se réaliser au printemps 2014.

➤ Autres actions menées

En 2011 :

- > poursuite de la gestion de la convention avec l'association des propriétaires « Dômes Union »
- > écriture du livret « Techniques d'aménagement en sols volcaniques fragiles »
- > réalisation de demandes de financements (appel à projet Datar Massif Central) pour le compte du SMGF d'Aydat concernant le projet de réouverture du site de Combegrasse
- > poursuite d'enquêtes sur les modes de fréquentation en 2011

- > train à crémaillère du puy-de-Dôme : suivi paysager et environnemental du chantier, conseils pour la revégétalisation (semis et tenue des talus en site volcanique fragile), suivi de la réouverture de l'accès au site par le chemin des chèvres, des flux de visiteurs, réalisation d'une fiche pédagogique concernant l'érosion sur le site du puy-de-Dôme
- > accompagnement des bergers de l'estive d'Orcines : aide à la pose de clôtures mobiles pour les parcs de nuit, débroussaillage, tenue quotidienne d'un carnet de pâturage, montée de l'estive au sommet du puy-de-Dôme
- > entretien des chemins aménagés ou balisés par le Syndicat mixte du Parc : Vichatel, Gravouse, Manson, Puy des Goules : reprise du tressage, Pariou, puy-de-Dôme, Nid de la Poule, Puys de la Vache et Lassolas, de Jumes et Coquille, Gour de Tazenat...

En 2012 :

- > élaboration et présentation à la Commission des sites du dossier de réouverture du site de Combegrasse pour le compte du SMGF d'Aydat
- > suivi et aide technique des activités pastorales, accompagnement des bergers de l'estive d'Orcines : aide à la pose de clôtures mobiles pour les parcs de nuit, débroussaillage, tenue quotidienne d'un carnet de pâturage, montée de l'estive au sommet du puy-de-Dôme, élaboration de fiches de suivi pour 2013
- > dans le cadre de l'appel à projet Datar Massif Central, préparation des demandes de financements concernant le renouvellement des cabanes des bergers de l'estive d'Orcines et de Manson pour le compte de la coopérative d'estive
- > suivi de la convention Dômes Union
- > participation aux réunions pour la création de l'ASL de Ceyssat
- > poursuite du travail sur la destination des chemins d'Orcines en partenariat avec la mairie, Dômes Union et le SMGF d'Orcines (l'objectif est de mieux encadrer et orienter la fréquentation sur le secteur central de la Chaîne des Puys et d'apporter des réponses cohérentes aux demandes de manifestations sportives fréquentes)
- > réalisation d'un guide technique du suivi de l'état des chemins dans le périmètre du Grand Site de France Puy de Dôme
- > réalisation de travaux en interne et entretien sur les sites suivants : sommet du Puy de Vichatel, chemin des Gravouses, estive de Manson (portillon), Puys des Goules et Sarcoui, Puy de Pariou, Puy-de-Dôme, Puys de la Vache et Lassolas...

En 2013 :

- > accompagnement du projet de réouverture du site de

- Combegrasse (pour le compte du SMGF d'Aydat)
- > suivi et aide technique des activités pastorales, accompagnement des bergers de l'estive d'Orcines : aide à la pose de clôtures mobiles pour les parcs de nuit, débroussaillage, tenue quotidienne d'un carnet de pâturage, montée de l'estive au sommet du puy-de-Dôme, fiches de suivi
- > accompagnement du renouvellement de la cabane des bergers de l'estive d'Orcines pour le compte des coopératives d'estives : élaboration du dossier de demande d'autorisation en site classé et passage en Commission des sites
- > MAET dans les zones Natura 2000 : appui pour le débroussaillage et autres mesures
- > suivi de la convention Dômes Union et participation aux réunions pour la création de l'ASL de Ceysat et première réflexions sur la gestion
- > finalisation du travail sur la destination des chemins commune d'Orcines en partenariat avec la mairie, Dômes Union et le SMGF d'Orcines, début de l'élaboration du cahier des charges pour la signalétique (description et emplacement des panneaux)
- > édition du livret « Eco-chantier : techniques d'aménagement en sols volcaniques fragiles »
- > préparation d'un dossier de demande d'autorisation de travaux en site classé et demandes de financements pour réaliser des travaux de réouverture paysagère et cheminement sur le Puy de Vichatel
- > réalisation de travaux en interne et entretiens sur les sites suivants : chemin des Gravouses, Puys des Goules et Sarcoui, Puy de Pariou, puy-de-Dôme chemin des chèvres ...

Selon les actions :

»» **localisation** : secteur de la Chaîne des Puys

»» **maîtres d'ouvrage selon les actions** : SMPNRVA, SMGF d'Aydat, coopératives d'Estives de Manson et Orcines

»» **contact** : Christine Montoloy (☎ 04 73 65 64 17)

»» **financeurs selon les actions** : SMPNRVA, CRA, CG63, DATAR Massif central, DREAL, Europe

»» **partenaires techniques selon les actions** : ONF, Dômes Union, CG 63, communes d'Orcines, de Ceysat, de Saint-Genès-Champanelle, de Saint-Ours-les-Roches, coopérative d'estive d'Orcines et de Manson, SMGF d'Aydat et d'Orcines



Entretien du cheminement au Puy des Goules (© SMPNRVA)



Livret Eco chantier (© SMPNRVA)

Surveillance, sensibilisation et suivis patrimoniaux dans la Chaîne des Puys

L'aménagement et l'entretien du site classé de la Chaîne des Puys ne suffisent pas à enrayer les phénomènes de dégradation de ce secteur : le Syndicat mixte du Parc agit également directement auprès des publics qui le fréquentent. Il mène ainsi diverses actions de sensibilisation et de communication (Campagne « Fragile par Nature », Echanges « ville - campagne ») et assure une présence importante de ses gardes nature sur le terrain pour contribuer à la conciliation des usages.

Années 2011 à 2013

➤ Encadrement des manifestations sportives

- . Avis émis en amont du choix des tracés et concernant les modes de balisage des manifestations sportives, suivi et surveillance des infractions
- . Amélioration du circuit d'instruction entre la Préfecture, le Syndicat mixte du Parc et les organisateurs des manifestations sportives en Chaîne des Puys et définition d'orientations communes pour ce secteur (notamment : obligation de fournir des circuits plus précis)
- . Contribution à la mise en œuvre de la démarche « Manifestation partenaires du Parc » (éco-manifestation) auprès de certaines associations en 2012 et 2013 (cf. page 74).

➤ Encadrement de la circulation motorisée de loisirs

- . Réalisation d'une étude relative à la circulation motorisée sur les communes du territoire de recoupement de Clermont-communauté avec le Parc des Volcans d'Auvergne : préparation en 2011 d'un cahier des charges, commande et suivi de l'étude par un comité de pilotage en 2012, finalisation et transmission de l'étude en 2013 aux communes concernées pour les inciter à la reprise ou création d'arrêtés
- . Assermentation en 2011 des 3 gardes nature de la Chaîne des Puys (infractions faune, flore et circulation motorisée)
- . Mise en œuvre de surveillances communes des gardes nature du Syndicat mixte du Parc et de l'ONCFS sur des secteurs ciblés (exemple : 18 sorties et 3 procès vervaux en 2012)
- . Accompagnement des communes de Saint-Ours-les-Roches, d'Orcines et de Loubeyrat pour régler leurs chemins via des arrêtés municipaux
- . Surveillance et vérification de la signalétique en 2013 sur 9 communes (Chanat la Mouteyre, Ceysat, Chanonat, Pulvérières, Saint-Saturnin, Volvic, Charbonnières-les-Vieilles, Saint-Ours-les-Roches, Olby, Nohanent, Charbonnières-les-Varenes) en partenariat avec la Préfecture 63

➤ Sensibilisation des scolaires

- . Relance des échanges ville-campagne de scolaires de la Chaîne des Puys et ceux de l'agglomération clermontoise, avec focus sur le projet d'inscription de la Chaîne des Puys/faille de Limagne au patrimoine Mondial de l'Unesco (cf. page 96)
- . Réalisation d'un guide destiné à informer les enseignants sur la fréquentation des sites patrimoniaux :

- . préparation en 2012 et édition en 2013
- . animations en 2013 (lycées, étudiants de facultés...)

➤ Suivi de la biodiversité

- . Recensement de grottes/gîtes à chauve souris en 2011 et 2012
- . Suivi du chamois (avec mise en place d'un protocole en 2011)
- . Cartographie de la biodiversité, recensement des forêts anciennes, des loges à pics noirs et espèces invasives (Balsamine de l'Himalaya et renouée du Japon)

➤ Sensibilisation des exploitants forestiers

- . Réalisation d'un document d'information des propriétaires de la Chaîne des Puys en matière de réglementation forestière du site classé et de respect de la biodiversité (notamment du pic noir et de la chouette de tengmalm) : préparation en 2011, édition et diffusion en 2012 et 2013
- . Suivi des coupes non autorisées (Puy de Jumes) en 2013

➤ Nettoyage de sites

- . En 2011 : Puy de Mercoeur (avec l'association Atlas Aventure), Gour de Tazenat (avec l'association VAGUE)
- . En 2012 : Puy de Tressous, ancienne carrière (avec l'association Atlas Aventure), Gour de Tazenat (avec l'association VAGUE).
- . En 2013 : enlèvement de déchets en tous genres (communes de Chanat-la-Mouteyre, Ceysat, Aydat, Chanonat, Orcines, Pulvérières, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Saturnin, Volvic), d'arbres tombés sur des chemins de randonnée...

»»» **localisation** : secteur de la Chaîne des Puys

»»» **financeurs selon les actions** : CG 63, CRA, Clermont-communauté SMPNRVA

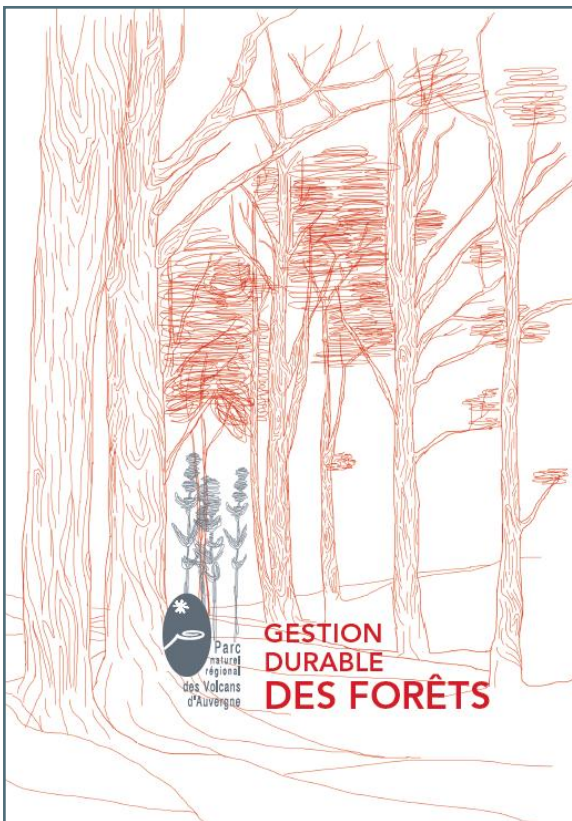
»»» **maître d'ouvrage selon les actions** : SMPNRVA, associations VAGUES et ATLAS Aventure

»»» **partenaires techniques selon les actions** : CRPF, ONF, ONCFS, association VAGUE, Atlas Aventure, CPIE, Clermont Dômes, CG 63, Préfecture 63

»»» **contact** : Christine Montoloy (☎ 04 73 65 64 17)



Balisage sauvage à proscrire (© SMPNRVA)



Guide forêt (© SMPNRVA)

Contribution au projet de reconnaissance de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne au Patrimoine mondial

En 2007, le CG 63 a proposé d'œuvrer pour l'inscription de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Dès la mise en place de ce projet, le Syndicat mixte du Parc a été associé à la démarche, considéré comme un partenaire incontournable du fait de sa connaissance du site et des actions de gestion qu'il mène sur ce territoire depuis la création du Parc.

Année 2011

➤ Elaboration du dossier complet de candidature et présentation au Comité des Biens français

Pour la finalisation de ce dossier de candidature par le CG 63, le Syndicat mixte du Parc a fourni l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation du diagnostic du territoire et du plan de gestion du bien, après l'animation d'ateliers sur la gestion en 2010 et en lien avec des scientifiques. Le dossier a ensuite été présenté et soutenu devant le Comité des Biens Français le 10 novembre 2011 par une délégation composée du Président et du chef de projet du CG 63, de scientifiques du laboratoire Magmas et Volcans et un agent du Syndicat mixte du Parc. Un avis favorable à l'unanimité a été donné.

➤ Définition d'un schéma de gouvernance

Signée le 27 septembre 2011, une convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et Faille de Limagne :

- . engage les signataires (dont le Syndicat mixte du Parc) dans la mise en œuvre du plan de gestion du bien et de sa zone tampon
- . définit les instances propices à une gouvernance partagée
- . affirme l'exigence de coordonner les différents niveaux d'interventions aux titres du site classé, de l'opération Grand Site de France et du projet d'inscription de la Chaîne des Puys – Faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial.

➤ Contribution à l'information des publics

Tout au long de l'année, le Syndicat mixte du Parc a participé aux réunions publiques organisées par le CG 63 sur le territoire concerné ou sur l'agglomération clermontoise. Ces rencontres étaient destinées à présenter les axes du futur plan de gestion et à rappeler les critères retenus pour l'inscription du bien et les enjeux associés.

Année 2012

2012 fut caractérisée par le démarrage d'actions nouvelles collaboratives du CG 63 et/ou Syndicat mixte du Parc :

➤ Dossier de candidature :

- . participation aux réunions de coordination du projet et de gouvernance
- . aide à la redéfinition du périmètre du bien, mise en lien des informations de terrain avec les actions du plan de gestion

. participation :

- > à la 1^{ère} rencontre avec le Centre du patrimoine mondial français (Paris)
- > à l'assemblée générale de l'Association des Biens Français
- > aux accueils de la presse organisés par le CG 63
- . co-animation de réunions publiques (point d'étape et présentation du plan de gestion)
- . travail transversal avec les services du CG 63 (dont espace collaboratif informatique), information des agents du CG 63 et du Syndicat mixte du Parc
- . accueils presse

➤ Accompagnement de politiques du CG 63 :

- . en matière de politiques paysagères et pastorales
- . réflexion sur les sections de communes
- . rencontres des maires sur le foncier et les réglementations d'urbanisme

➤ Participation à diverses opérations :

- . réunions du Comité scientifique (information, brainstorming)
- . production d'outils pédagogiques et d'évènements culturels
- . extraction du Guide Vert Michelin, à l'organisation du Dimanche du piéton
- . colloques : « Volcanpark » à Olot en Espagne, « Patrimonium » à Clermont-Ferrand, congrès des PNR dans le Verdon.

Année 2013

➤ Dossier de candidature :

- . participation aux réunions de coordination du projet et de gouvernance : Commission locale, comités exécutif et technique
- . participation à l'accueil de la Ministre de l'Environnement, ainsi qu'à l'accueil des experts UICN : aide au choix des itinéraires, contenus, contacts, repérages terrain, participation au contenu du livret d'accueil, accompagnement sur le terrain pendant une semaine et compléments d'information
- . co-animation de réunions publiques (point d'étape et présentation du plan de gestion)
- . participation à différentes manifestations pour présenter le plan de gestion (fête des estives, Art Air, fête de la Nature à Nohanent), rencontres de différents professionnels (partenaires sociaux, prestataires touristiques, agriculteurs)
- . rencontres des maires des communes (30) concernées
- . accueils presse, de professionnels (INRA) et d'étudiants Erasmus.

➤ **Accompagnement de politiques du CG 63 :**

- . en matière de politiques paysagères et pastorales
- . réflexion pour le Plan Opérationnel Paysager

➤ **Education :**

- . réflexion (stage) pour la réalisation d'un cahier pédagogique à l'échelle du site (dont un pour le secteur Sud/Montlosier)
- . participation à l'élaboration de celui du site du Puy-de-Dôme

➤ **Participation à diverses opérations :**

- . réunions du Comité Scientifique (information, brainstorming)
- . organisation du Dimanche du piéton, de la Clerco, de la Belle Rando
- . colloques... : « Minha » à Clermont-Ferrand (accompagnement d'une journée sur le terrain), rencontres des Sites Dreal Aquitaine

Selon les actions :

➤➤ **localisation :** Chaîne des Puy et Faille de Limagne

➤➤ **maître d'ouvrage :** CG 63

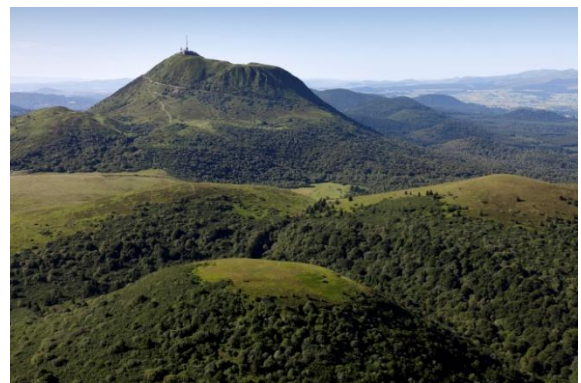
➤➤ **contact :**
Christine Montoloy
(☎ 04 73 65 64 17)

➤➤➤ **financeurs :** CG63, SMPNRVA, Leader (Europe)

➤➤➤ **partenaires techniques selon les actions :**
universités, Laboratoire Magmas et Volcans, Ceramac, toutes les organisations professionnelles et autres partenaires historiques, Education nationale



Réunion publique organisée au siège du SMPNRVA en 2011 (© SMPNRVA)



Chaîne des Puy (© Ludovic Combe)



Réunion de la Commission locale organisée au siège du SMPNRVA en 2012 (© SMPNRVA)

Soutien des projets collectifs d'investissements pastoraux en faveur des prairies permanentes

Les prairies permanentes du territoire constituent les « ressources » d'une activité pastorale qui produit des laits et viandes de qualité, un « patrimoine naturel » du fait d'une biodiversité riche, ainsi qu'un « patrimoine paysager » puisque ces espaces constituent des milieux ouverts permettant des vues lointaines remarquables. Au regard de ces enjeux, le Syndicat mixte du Parc s'investit depuis de nombreuses années en faveur des actions collectives pastorales, avec le soutien de partenaires.

Année 2011

➤ Un Contrat Territorial d'Agriculture Durable

Ce partenariat conclu en 2011 entre le Syndicat mixte du Parc et le CG 63 a pour objectifs de :

- conforter l'activité des groupements pastoraux du Puy-de-Dôme qui embauchent un berger, de mai à octobre
- pérenniser l'entretien des milieux ouverts des estives de la Chaîne des Puys et des Monts Dore
- soutenir les actions liées au maintien et au développement de l'activité pastorale, par la prise en charge d'une partie des dépenses liées au gardiennage des troupeaux.

Via ce dispositif négocié pour une durée de 3 ans, le CG 63 intervient à hauteur de 40 % maximum du coût de gardiennage, en réservant une enveloppe annuelle de 25 000 € par an.

En 2011, il a concerné 5 groupements pastoraux :

- dans les Monts Dore : estive de la Croix-Saint-Robert, OVIESTIVE à la Banne d'Ordanche (Murat le Quaire) en ovins, Coopérative d'Estive d'Auvergne, en bovins
- dans les Monts Dôme : estives d'Orcines et de Manson (Saint Genès Champanelle).

Année 2012

➤ Obtention d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet Massif central Pastoralisme

En les présentant avec succès à un appel à projet Massif central de La DATAR, le Syndicat mixte du Parc a permis l'obtention de financements de l'action « Le pastoralisme, quand l'économie rencontre la préservation de l'environnement et des paysages » :

- aide à l'amélioration des conditions d'accueil des bergers, à hauteur de 50%, dans la limite de 110 000 € par cabane pastorale, pour les estives de la Croix-Saint-Robert, de Manson (Saint-Genès-Champanelle) et d'Orcines
- prise en charge des travaux de remise en pâture du Puy de Combegrasse (Aydat) à hauteur de 60%. Cette action, portée avec le SMGF d'Aydat, prévoit des travaux d'abattage et de broyage des arbres, de débroussaillage, de poses de clôtures et de mise en place d'aménagements pour les randonneurs. Outre son intérêt agricole et touristique, la réouverture du Puy de Combegrasse constitue une remise en valeur paysagère de ce site volcanique ayant la particularité de présenter un double cratère.

➤ Poursuite de l'application du Contrat Territorial d'Agriculture Durable et signature d'un avenant pour l'aménagement des estives et de logements des bergers.

Le contrat territorial signé en 2011 comprend une aide à l'emploi des bergers. En 2012, en lien avec l'obtention des subventions Massif précitées, le Syndicat mixte du Parc et le CG 63 ont adopté un avenant prévoyant de nouveaux dispositifs d'aide de la part du département pour l'aménagement des estives et pour l'amélioration des conditions d'accueil des bergers :

- 40 % maximum du coût de gardiennage
- 70% pour les travaux d'aménagement des estives (clôtures, parcs de tri, dispositifs d'abreuvement...), avec un plafond d'investissement de 25 000 € par an.
- 20% pour la rénovation et/ou la création de logements de bergers, dans la limite de 110 000 € par cabane pastorale.

Les 5 groupements pastoraux soutenus en 2011 ont bénéficié de ces aides en 2012.

Année 2013

➤ Mise en œuvre de travaux

Les travaux prévus dans le cadre de l'action lauréate en 2012 à l'appel à projet Massif central ont été réalisés :

- sur l'estive de la Croix-Saint-Robert avec la fabrication d'une roulotte pour loger le berger
- sur l'estive de Manson (groupement pastoral de Saint-Aubin), avec la construction d'une cabane de berger ossature bois.

➤ Poursuite de l'application du Contrat Territorial d'Agriculture Durable et de l'avenant en faveur de l'aménagement des estives et de logements des bergers.

Pour la dernière année du Contrat territorial adopté par le CG63 et le Syndicat mixte du Parc, les 5 groupements pastoraux soutenus en 2011 ont bénéficié à nouveau de ces aides.

➤➤➤ **localisation** : estives collectives de la partie Puy-de-Dôme du Parc

➤➤➤ **financier selon les actions** : CRA, CG63, Etat

➤➤➤ **maître d'ouvrage selon les actions** : groupements pastoraux et SMGF d'Aydat

➤➤➤ **contact** : Elise Sonnet (☎ 04 73 65 64 16)



Montée à l'estive d'Orcines (© SMPNRVA)



Estive de la Banne d'Ordanche (© SMPNRVA)



Berger de l'estive de la Croix Saint-Robert (© SMPNRVA)

Organisation du concours agricole « prairies fleuries »

En 2010, dans le cadre de l'année mondiale pour la biodiversité, la FPNRF a engagé le réseau des Syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux dans l'organisation annuelle d'un concours agricole national des prairies naturelles fleuries. L'objectif est de récompenser les pratiques agricoles assurant le meilleur équilibre entre valeur écologique et valeur agricole des prairies naturelles des différentes exploitations agricoles, localisées dans un territoire de PNR.

Année 2011

➤ Objectifs du 2nd concours

14 exploitations agricoles du Cézallier ont candidaté à cette 2nde édition du concours qui visait à :

- promouvoir des spécificités et savoir-faire du Cézallier (carrefour de la production des 5 AOP fromagères d'Auvergne, haut lieu de la production allaitante) ainsi que le lien entre la qualité de l'herbe et celle des produits locaux (fromages, viande et miel)
- sensibiliser les agriculteurs à la préservation des prairies naturelles
- communiquer auprès du grand public sur l'importance du rôle positif des agriculteurs dans la préservation des prairies fleuries. En parallèle, le Syndicat mixte du Parc a engagé, dans le cadre de sa programmation culturelle « les explosives », une communication autour de la thématique « de la prairie aux fromages » en partenariat avec l'AFA : expositions estivales au château de Montlosier (Aydat) et à la Maison de la Pinatelle (Chalinargues), conférences dans les lycées agricoles de Rochefort-Montagne et Saint-Flour.

➤ Les agriculteurs primés

En juillet, à la Godivelle, Roger Gardes président du Syndicat mixte du Parc, ainsi que Bernard Veissiere et Jean-Louis Verdier respectivement présidents d'Ardes communauté et de la communauté de communes du Cézallier (partenaires de l'opération), ont récompensé plusieurs agriculteurs dont les prairies présentaient le meilleur équilibre agri-écologique (prix de 400 €) :

- la SCEA Monier Serge de Saint-Alyre-Es-Montagne (catégorie « prairie de fauche »). Venant en tête du concours, la SCEA a représenté le Parc des Volcans d'Auvergne au concours national des prairies fleuries à Paris en décembre.
- la SCEA Bafoil-Seneze Christian et Michèle d'Apchat (catégorie « prairie pâturée »)

Par ailleurs, un prix spécial de 300 € a été accordé :

- à Géraud Delorme de Joursac (« valorisation des produits et des savoir-faire »)
- à Marcel Verdier de La Godivelle (catégorie « qualité environnementale »).

Année 2012

➤ Objectifs du 3^{ème} concours

Cette édition s'est déroulée sur le territoire du Pays de Salers, en partenariat avec la communauté de communes et les acteurs locaux des filières agricoles.

Ce concours a été ainsi l'occasion de mettre en avant les productions agricoles locales et les savoir-faire des agriculteurs, ainsi que les paysages du Pays de Salers à travers les AOP fromagères et l'élevage allaitant.

A noter : le renforcement du partenariat avec les lycées agricoles et en particulier avec la venue d'une classe du lycée agricole de Saint-Flour sur les prairies candidates lors du passage du jury afin de participer à la notation des parcelles et d'assister aux échanges entre les agriculteurs et les membres du jury.

➤ Les agriculteurs primés

Trois participants ont été récompensés à l'occasion de la remise de prix du Concours local, qui s'est déroulé le mercredi 27 juin 2012, à 19h, à la Maison de la Salers :

- le 1er prix (400 €) dans la catégorie « prairie de fauche » : à Christophe Monteil de Saint-Projet-de-Salers (désigné pour représenter le territoire au concours national où il a obtenu le prix spécial « reconquête »)
- un prix spécial (300 €) dans la catégorie « qualité de la prairie en faveur de la production fromagère » : à Daniel Fruquière de Saint Paul de salers
- un prix spécial (300 €) dans la catégorie « gestion agri-environnementale en faveur de la faune et de la valeur apicole » : à Laurent Fritz de Pleaux.

Année 2013

➤ Objectifs du 4^{ème} concours

Cette édition s'adressait aux éleveurs de la Coopérative Acajou des Volcans valorisant leur viande avec la marque « produit du Parc » sur le territoire et dont les sièges des exploitations et les parcelles candidates étaient situés sur le Parc. Ce concours devait permettre de :

- promouvoir des ressources, savoir-faire et produits locaux qui forgent l'identité de ce secteur du Parc :
 - > haut lieu de la production allaitante avec le berceau de la race Salers
 - > forte qualité herbagère des prairies (Fenouil des Alpes ou l'Achillée millefeuille...) essentielle pour la qualité gustative des fromages ou de la viande, ainsi que pour les ressources mellifères.
- sensibiliser le plus grand nombre (agriculteurs, professionnels agricoles, grand public...) aux enjeux de la préservation de la biodiversité, ainsi que du rôle primordial des agriculteurs et de l'élevage dans la préservation des prairies fleuries.

A noter : l'organisation du concours a été couplée à la sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs gérant des prairies permanentes du territoire du Parc.

Il s'agissait en effet de les convaincre de réaliser ensuite un état des lieux de la forte diversité floristique de ces prairies et d'améliorer leurs pratiques pour préserver cette caractéristique.

➤ Les agriculteurs primés

11 agriculteurs ont participé au concours. Lors du Bureau syndical du Parc, à Riom-ès-Montagnes, Roger Gardes président du Syndicat mixte du Parc, ainsi que Jean-Yves Jouve, vice-président de la Chambre d'Agriculture du Cantal ont récompensé deux agriculteurs dont les prairies présentaient le meilleur équilibre agri-écologique :

- 1^{er} prix dans la catégorie « prairie de fauche » : 400 € pour l'EARL de la Pessade, Gérard et Marie-Hélène Verdier Egliseneuve-d'Entraigues (63). C'est le représentant du Parc pour le concours national
- prix spécial « gestion agro-environnementale en faveur de la valeur mellifère, de la santé des animaux et de la faune sauvage » : 300 € pour l'EARL de la Gorce, Jean-Marc Loubeyre, Riom-ès-Montagnes (15).

Selon les actions :

➤➤ **localisation selon les actions** : Cézallier, Pays de Salers, Virargues, Cheylade, Riom-ès-Montagnes, Marchastel, Trizac, Egliseneuve-d'Entraigues, Saint-Donat

➤➤ **maître d'ouvrage** : SMPNRVA

➤➤ **financeurs selon les actions** : SMPNRVA, CRA, LEADER, Crédit mutuel

➤➤ **contact** : Elise Sonnet
(☎ 04 73 65 64 16)

➤➤ **partenaires techniques selon les actions** :

communauté de communes du Cézallier, Ardes communauté, INRA, Chambre d'agriculture 63 et 15, Inter profession Saint Nectaire, CBNMC, LPO, Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny, ADAA, pôle AOP, Comité interprofessionnel des Fromages, Lycée professionnel de Saint-Flour, INRA de Marcenat, IRSTEA



Remise des prix à La Godivelle (© SMPNRVA)



Affiche de l'édition 2012 du concours des prairies fleuries (© SMPNRVA)



Prairie faisant l'objet du 1er prix premier du concours 2013 (© SMPNRVA)

Redéfinition d'une stratégie d'accompagnement du pastoralisme sur le territoire

Les estives constituent des espaces remarquables de l'Auvergne au regard des enjeux de biodiversité, d'ouverture du paysage et de maintien de savoir-faire et de races locales. Elles concourent en cela à son attractivité, notamment touristique. Afin de maintenir et de valoriser ces zones fragiles, la charte du Parc prévoit le soutien de l'activité pastorale. Pour y contribuer, le Syndicat mixte du Parc s'emploie à expérimenter et proposer une nouvelle politique d'accompagnement du pastoralisme, consistant à mettre en cohérence des outils et des financements par rapport aux différents usages de ces espaces pastoraux.

Année 2012

➤ Mise en place de la démarche

L'année a été consacrée à la définition de la stratégie du Syndicat mixte du Parc en faveur des zones pastorales qui prévoit les axes de travail suivants :

- . garantir la préservation et l'entretien des espaces pastoraux qui constituent des espaces remarquables, notamment au regard des enjeux de biodiversité
- . accompagner le développement durable de ces zones fragiles à travers le soutien de l'activité pastorale qui conforte l'activité agricole régionale : utilisation de l'herbe de montagne (ressource nécessaire aux exploitations agricoles), offre de produits de qualité (AOP fromagères, label rouge pour la viande...) qu'elle génère, création d'emplois (bergers)...
- . concilier le multi-usage de ces espaces entre une activité pastorale extensive et des activités de loisirs toute l'année (sports de pleine nature, activités découvertes, chasse, pêche...)
- . coordonner les actions du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires sur les différentes entrées liées au pastoralisme : agriculture, paysage, biodiversité, activités pleine nature, chasse...
- . recenser les besoins en aides en fonctionnement et en investissements nécessaires à l'activité pastorale et autres activités
- . connaître la position de tous les financeurs sur les possibilités de subventions en faveur de l'activité pastorale mais aussi toutes activités pratiquées sur ces espaces.

Année 2013

➤ Partenariats et diagnostics pastoraux

- . Mise en place d'un comité de pilotage régional qui associe les partenaires concernés par les activités pratiquées sur les espaces pastoraux : représentants professionnels des utilisateurs de ces espaces (agriculture, tourisme, forêt, chasse, pêche), administrations (DRAAF, DDT, DREAL), financeurs (Etat, DATAR, CRA, CG 15 et 63, communauté de communes)
- . Réalisation de diagnostics pastoraux pour disposer d'une connaissance précise et fiable des milieux, des pratiques et des usagers : en effet, l'objectif est au final de définir un outil méthodologique d'intervention de type plan territorialisé de gestion pastorale transposable sur les autres territoires pastoraux de la région Auvergne. L'élaboration d'un tel plan nécessite en amont la réalisation d'un diagnostic permettant de déterminer les enjeux locaux (pastoraux, économiques, paysagers,

environnementaux) et d'un programme actions.

En 2013, ces diagnostics ont été réalisés soit à l'échelle d'une entité paysagère (plateau, massif), soit à l'échelle d'une entité pastorale collective, sur 3 zones pastorales tests du Parc (le plateau du Limon sur la partie Cantal du Parc et les estives collectives ovines d'Orcines et de la Croix Saint Robert dans la partie Puy-de-Dôme) en associant tous les usagers de ces territoires.

Selon les actions :

»» localisation : PNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» financeur : SMPNRVA

»» contact : Ghislaine Pradel
(☎ 04 71 20 22 10)

»» partenaires techniques : représentants professionnels des utilisateurs de ces espaces (agriculture, tourisme, forêt, chasse, pêche), administrations (DRAAF, DDT, DREAL) et financeurs (Etat, DATAR, CRA, CG 63, CG 15, communauté de communes)



Estives de la chaîne des Puys (© SMPNRVA)



Comité technique pastoralisme pour le plateau du Limon (© SMPNRVA)

Mise en place et animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme

Le projet de Charte 2013>2025 engage les collectivités à prendre en compte les enjeux fondamentaux du territoire et à utiliser les outils et procédures adaptés pour leurs projets d'urbanisme et d'aménagement. Afin d'améliorer l'accompagnement technique des collectivités, le Syndicat mixte du Parc a animé, dès 2011, la mise en synergie des différents organismes de conseil au sein de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) : un collectif technique intervenant dans les domaines de l'urbanisme et proposant un soutien méthodologique mutualisé aux pays, communautés de communes et communes signataires de la Charte 2013>2025.

Année 2011

➤ La vocation de l'ARU

Cette démarche poursuit 3 objectifs :

- . faciliter le montage et le suivi des projets d'urbanisme portés par les collectivités
- . articuler et mutualiser l'action des différents interlocuteurs publics et privés
- . améliorer l'interface entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre

En sollicitant l'ARU par délibération, la commune / communauté de communes bénéficie :

- . d'un accompagnement technique mutualisé et coordonné (équipe-projet composée des structures signataires de la convention de partenariat)
- . d'un accompagnement continu sur la durée totale du projet
- . d'outils opérationnels permettant le bon déroulement du projet (notes d'enjeux, cahiers des charges, grilles d'analyse, retours d'expériences...).

➤ L'ARU, un outil co-construit

L'année 2011 a été consacrée à la mise en place et à la construction partenariale et expérimentale de l'ARU.

Animée par le Syndicat mixte du Parc, les différentes étapes de cette démarche sont détaillées ci-dessous :

0. synthèse du diagnostic prospectif Urbanisme et territoires réalisé en 2010 et échanges
 1. entretiens bilatéraux
 2. échanges entre partenaires sur les champs d'intervention possibles et choix d'un scénario
 3. détermination précise des compétences techniques mobilisables par chaque partenaire
 4. détermination précise du mode de fonctionnement général de l'ARU
 5. détermination des territoires d'intervention prioritaires.

Année 2012

➤ Finalisation de la mise en place de l'ARU

La mise en place de l'ARU s'est concrétisée en 2012 successivement par :

1. la priorisation de 3 champs d'interventions à investir particulièrement : l'urbanisme de planification (SCoT, PLUI et PLU), l'urbanisme pré-opérationnel (opérations d'aménagement en centre-bourg et extension de bourg) et la formation / sensibilisation
2. la rédaction du projet de convention partenariale

3. des échanges en Comités techniques et avec les agents des EPCI, puis la réadaptation du projet
4. la finalisation et la validation de la convention
5. l'accompagnement test d'un premier projet par l'ARU : l'écoquartier de Menet.

Année 2013

➤ Lancement de l'ARU et projets-tests

Parallèlement à l'accompagnement test du projet de la commune de Menet, différents outils ont été conçus pour faire connaître l'outil et faciliter le travail des équipes-projets :

- . outils de communication : plan de communication, signifiant graphique, flyer d'invitation au lancement, présentation de l'ARU au Congrès des PNR, dossier Urbanisme dans le Magazine du Parc, articles dans La Montagne...
- . outils de fonctionnement : définition du rôle des équipes-projets, du rôle du coordinateur, modèles de délibération...
- . outils techniques : trame de cahier des charges pour l'élaboration de PLU, modèles d'analyses des candidatures...

L'ARU a été également sollicité pour accompagner les projets suivants : révision du PLU de La Tour-d'Auvergne (63), révision du PLU de Rochefort-Montagne (63), aménagement et revitalisation du bourg de Pradiers (15).

Selon les actions :

»» **financeurs** : CRA, CG63

»» **localisation** : PNRVA

»» **partenaires techniques** :

»» **maître d'ouvrage** : SMPNRVA

CRA, CG15, CG63, DREAL, DDT15, DDT63, STAP15, STAP63, CDA15, CDA63, CAUE15, CAUE63, Aduhme, EPF SMAF, SAFER, ARDTA

»» **contact** : Jérémy Papin
(☎ 04 73 65 64 36)



Réunion du Comité technique de l'Atelier Rural d'Urbanisme
(© SMPNRVA)



Village de Menet (© SMPNRVA)



Partenaires signataires de la convention de l'Atelier Rural d'Urbanisme
le 6 juin 2013 à Montlosier (© SMPNRVA)

Elaboration d'un guide pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage dans les projets d'urbanisme

Destiné aux acteurs locaux à impliquer dans la prise en compte concrète des enjeux éco-paysagers dans les projets d'urbanisme (principalement les élus, décideurs, agents des collectivités, associations et bureaux d'études), ce guide doit permettre de comprendre les notions de continuités écologiques et de paysage. Il propose des méthodes, outils et dispositifs adaptés afin d'assurer la prise en compte des enjeux éco-paysagers dans les projets d'urbanisme (SCoT, PLU...).

Année 2011

➤ Cadrage du projet

Etabli et réuni en décembre, le COPIL de ce projet a décidé de la forme que devait prendre cet outil : une quinzaine de fiches thématiques, simples et opérationnelles, téléchargeables sur le futur site internet du Parc et imprimables en format A4, avec renvois vers des informations complémentaires.

Année 2012

➤ Partenariat et concertation locale

Le partenariat au plan méthodologique entrepris avec notamment AgroParisTech Clermont-Ferrand s'est poursuivi pour la préparation de cet outil. Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc a fait le choix d'associer des élus locaux en organisant des ateliers et des rencontres. Le premier atelier participatif, organisé à Massiac, a réuni 17 élus le 21 mars. L'objectif était d'apprécier le niveau de connaissance et de besoins des élus sur les questions de paysage et de continuités écologiques.

Année 2013

➤ Poursuite de l'implication des élus locaux

4 rencontres thématiques et participatives destinées aux élus ont été organisées en avril et mai, concernant la prise en compte, dans les documents d'urbanisme, :

- . des cours d'eau (réunion à Massiac)
- . des zones humides (réunion à Bagnols)
- . de l'agriculture (réunion à Ardes-sur-Couzes)
- . de la forêt (réunion à Aydat).

Elles ont consisté :

- . à emmener sur le terrain les élus voir des expériences concrètes de restauration, d'entretien ou de prise en compte des continuités écologiques et du paysage
- . puis à organiser des débats en salle pour :
 - > rappeler les obligations réglementaires en termes de prise en compte de ces enjeux dans les documents d'urbanisme
 - > débattre de ces expériences
 - > échanger autour des attentes et besoins des élus en la matière.

Un carnet de terrain a été remis aux participants afin de recueillir leurs impressions et réflexions à l'issue des visites.

En fin de journée, des prototypes de fiches pratiques (non finalisées) leur ont été remis. Il s'agissait de fiches génériques traitant des continuités écologiques, du paysage et plus précisément du thème de la journée (exploitation des carnets de terrain et des expériences présentées).

Environ soixante personnes ont participé à ces rencontres : essentiellement des techniciens malgré l'invitation de toutes les collectivités du territoire.

La contenu du guide (mis en ligne prévue mi-2014) intègre l'ensemble des contributions et observations des partenaires techniques et des élus associés aux différents ateliers.

Selon les actions :

»» **localisation** : territoire du Parc

»» **maître d'ouvrage** : SMPNRVA

»» **financeurs** : SMPNRVA, Etat, CRA, CG63

»» **contact** : Cécile Birard (☎ 04 73 65 64 02),
Jérémy Papin (☎ 04 73 65 64 36)

»» **partenaires techniques** :

CRA, DREAL Auvergne, DDT 63 et 15, CG63 et 15, SMPNRLF, IPAMAC, AgroParisTech, CBNMC, CENA, Chambres d'agriculture, CETE, CPIE, CRPF, FRANE, Fédération Régionale des Chasseurs, Fédérations de pêche, Fédération des Recherches en Environnement, LPO, ONEMA, ONF, URCOFOR, ONCFS, VETAGROSup, YSTHME, EPIDOR, SMVVA, SIGAL, AELB et AEAG, collectivités territoriales...



Lecture du paysage lors de la rencontre thématique « Agriculture et documents d'urbanisme » (© SMPNRVA)



Atelier pédagogique Trame verte et bleue, à Masiac en 2012 (© SMPNRVA)



Couverture du guide sur les continuités écologiques et paysagères (© SMPNRVA)

Assistance des collectivités en matière d'urbanisme de planification et d'urbanisme opérationnel

Le Syndicat mixte du Parc est informé par les élus des communes et des EPCI de tout projet d'élaboration, de révision ou de modification d'un document d'urbanisme. Outre l'avis qu'il rend au final sur le document arrêté, il peut présenter dès l'amont les outils de l'urbanisme, la Charte du Parc, son rôle..., et accompagner l'élaboration du projet (aide à la rédaction des cahiers des charges, conseil pour le choix du bureau d'études, participation aux COPIL, sensibilisation et expertise en lien avec l'énergie, le paysage, la Trame Verte et bleue...).

Année 2011

➤ Les projets d'urbanisme concernés

projet	accompagnement	avis PPA
CC de Laqueuille	sollicité et réalisé	favorable
PLU d'Albepierre-Bredons	avant 2011	favorable
PLU d'Anglards-de-Salers	sollicité et réalisé	
PLU de Châtel-Guyon	avant 2011	favorable
PLU de Laveissière	sollicité et réalisé	favorable
PLU de Lavigerie	avant 2011	favorable
PLU de Manzat	sollicité et réalisé	
PLU de Paulhac	avant 2011	favorable
PLU de Pierrefort	avant 2011	favorable
PLU de Saint-Genès-Champanelle	avant 2011	favorable
PLU de Saint-Jacques-des-Blats	avant 2011	favorable
PLU de Saint-Martin-Valmeroux	sollicité et réalisé	favorable
PLU de Saint-Sauves d'Auvergne	sollicité et réalisé	
PLU de Salers	avant 2011	favorable
PLU de Vic-sur-Cère	sollicité et réalisé	
PLU de Volvic	sollicité et réalisé	favorable
Etude préalable PLH du pays d'Aurillac	sollicité et réalisé	
Etude préalable PLH du pays du Grand Sancy	sollicité et réalisé	
Etude préalable PLH du pays de Saint-Flour	sollicité et réalisé	
SCoT du pays d'Issoire Val d'Allier Sud	sollicité et réalisé	

➤ Urbanisme opérationnel : l'exemple de Chanat-la-Mouteyre

Dans le cadre du projet de valorisation de la zone humide de la Prade, située à proximité du bourg de Chanat-la-Mouteyre, le Syndicat mixte du Parc a élaboré et présenté aux élus de la commune une note :

- . listant les principaux enjeux spécifiques au futur site d'aménagement (environnementaux, paysagers...)
- . établissant des préconisations concernant la conception du projet (propositions de scénarios d'aménagement), puis la réalisation des travaux et de gestion du site.

Année 2012

➤ Les projets d'urbanisme concernés

projet	accompagnement	avis PPA
CC de Chalinargues	sollicité et réalisé	
CC de Saint-Bonnet-près-Orcival	sollicité et réalisé	favorable
PLU d'Anglards de Salers	sollicité et réalisé	
PLU d'Aydat	sollicité et réalisé	
PLU de Chambon-sur-Lac	sollicité et réalisé	
PLU de Charbonnières-les-Vieilles	sollicité et réalisé	
PLU du Mont-Dore	sollicité et réalisé	
PLU de Murat-le-Quaire	sollicité et réalisé	
PLU de Picherande	sollicité et réalisé	
PLU de Saint-Saturnin (63)	sollicité et réalisé	
PLU de Saint-Sauves-d'Auvergne	sollicité et réalisé	favorable
PLU de Vic-sur-Cère	sollicité et réalisé	
PLU de Volvic	sollicité et réalisé	
PAB Volvic	sollicité et réalisé	
Etude préalable PLH du pays d'Aurillac	sollicité et réalisé	
Etude préalable PLH du pays du Grand Sancy	sollicité et réalisé	
SCoT du pays d'Issoire Val d'Allier Sud	sollicité et réalisé	réservé

* En période de renouvellement du classement PNR, le Syndicat mixte du Parc s'est abstenu de rendre des avis sur les projets d'urbanisme par délibération. Une simple note d'observations techniques a été transmise aux collectivités ayant arrêté leurs documents d'urbanisme durant cette période.

Année 2013

➤ Les projets d'urbanisme concernés

projet	accompagnement	avis PPA
AVAP de Fontanges		favorable
AVAP de Murat		favorable
AVAP de Salers		favorable
Carte Communale de Ségur-les-Villas		
PLU d'Aydat	sollicité et réalisé	
PLU de Charbonnières-les-Vieilles	sollicité et réalisé	favorable
PLU de Chambon-sur-Lac	sollicité et réalisé	
PLU d'Egliseneuve-d'Entraigues		note technique*
PLU de La Tour-d'Auvergne (sollicitation ARU)	sollicité et réalisé	
PLU de Murat-le-Quaire	sollicité et réalisé	
PLU du Mont-Dore	sollicité et réalisé	
PLU d'Olloix		note technique*
PLU de Rochefort-Montagne (sollicitation ARU)	sollicité et réalisé	
PLU Thiézac	sollicité et réalisé	
PLU de Vic-sur-Cère	sollicité et réalisé	note technique*
PAB Volvic	sollicité et réalisé	
Etude préalable PLH du pays du Grand Sancy	sollicité et réalisé	

➤➤ localisation : PNRVA

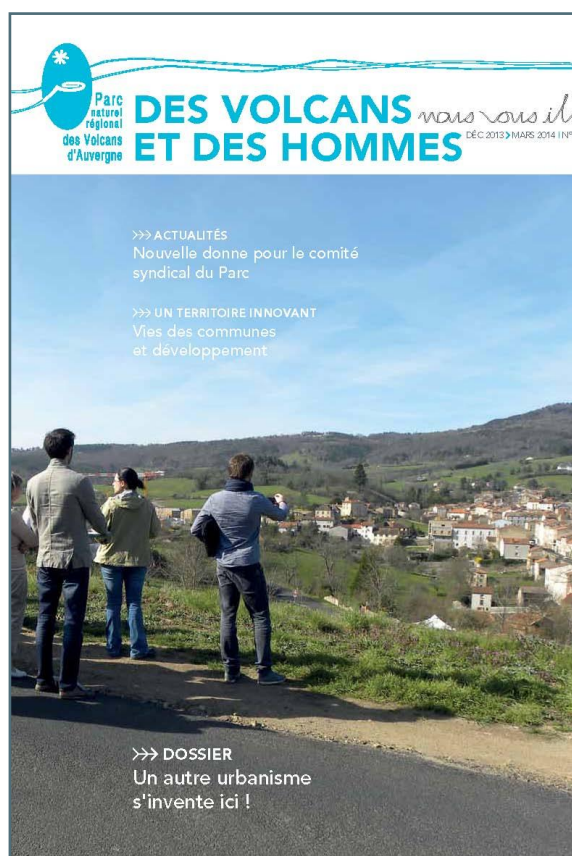
➤➤ maître d'ouvrage : communes, EPCI, pays

➤➤ contact : Jérémy Papin
(☎ 04 73 65 64 36)

➤➤ partenaires techniques selon les projets : CRA, CG 15, CG 63, DREAL, DDT 15, DDT 63, STAP 15, STAP63, CDA15, CDA 63, CAUE 15, CAUE 63, Aduhme, EPF SMAF, SAFER, ARDTA, ADEME



Analyse paysagère réalisée pour le projet de valorisation de La Prade à Chanat-la-Mouteyre (© SMPNRVA)



Magazine du Parc de décembre 2013 consacré à l'urbanisme (© SMPNRVA)

Diffusion du « Regard du Syndicat mixte du Parc » en amont des projets d'urbanisme

La complexité des démarches d'urbanisme et les enjeux multiples auxquels doivent répondre les collectivités locales (biodiversité, eau, paysage, économie, énergie, mobilité...) conduisent le Syndicat mixte du Parc à leur proposer un accompagnement étroit en amont de chaque projet. De plus, les réponses des prestataires privés peuvent s'avérer trop standardisées au regard des spécificités du territoire et des niveaux d'excellence et de durabilité attendus sur un PNR. C'est pourquoi, le Syndicat mixte du Parc élabore et diffuse aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre un porter à connaissance : le « Regard du Syndicat mixte du Parc ».

Année 2012

➤ Vocation du porter à connaissance

Prévu dans le projet de Charte 2013>2025, le porter à connaissance du Syndicat mixte du Parc complète celui élaboré par les services de l'Etat. Dans un souci pédagogique et de sensibilisation, il doit permettre :

- aux collectivités (pays, EPCI et communes) de prendre en compte l'ensemble des données, enjeux et problématiques d'importance sur le Parc, à l'échelle de leur territoire pour enrichir et orienter la réflexion des élus et techniciens dans la définition de leurs projets de territoire
- au Syndicat mixte du Parc, de transmettre les données ou études dont il dispose et de faciliter la rédaction de ses avis.

➤ Réalisation d'un modèle de porter à connaissance

Le document final appelé « Regard du Syndicat mixte du Parc » se compose de plusieurs parties :

- présentation des orientations et mesures de la Charte 2013>2025 à prendre en compte dans tout projet d'urbanisme de planification
- exemples de traduction locale des dispositions de la charte dans un document d'urbanisme (SCoT, PLUI, PLU, CC)
- analyses thématiques relatives au territoire d'étude (biodiversité, eau, énergie et paysage)
- atlas territorial s'appuyant sur les données SIG disponibles, en lien avec les thématiques précitées
- compléments annexes sur certaines thématiques.

Le porter à connaissance est transmis lors de toute élaboration ou révision de document d'urbanisme sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne et présenté aux collectivités concernées.

Années 2012 et 2013

➤ Porter à connaissance élaborés :

- en 2012, pour Chambon-sur-Lac (évolution du POS en PLU), Saint-Saturnin (révision du PLU), Aydat (révision du PLU).
- en 2013, pour La Tour-d'Auvergne (révision du POS en PLU), Besse-et-Saint-Anastaise (révision du PLU), pays d'Aurillac (élaboration du SCoT), Rochefort-Montagne (révision du PLU).

Selon les actions :

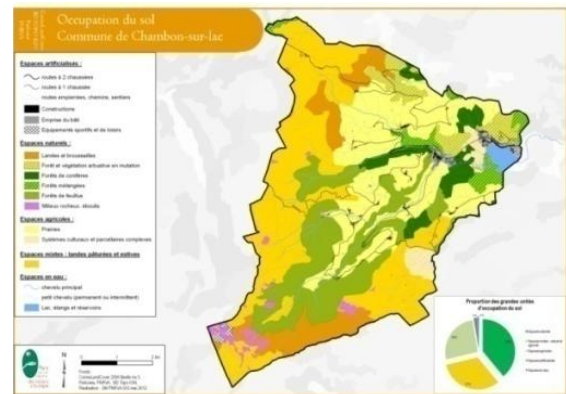
»» financeur : SMPNRVA

»» localisation : PNRVA

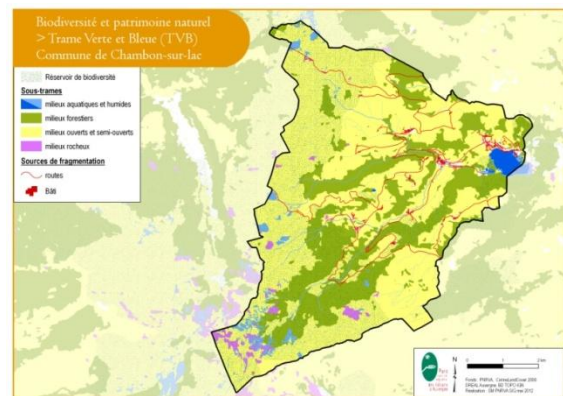
»» partenaires techniques : DDT 15, DDT 63

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» contact : Jérémy Papin
(☎ 04 73 65 64 36)



Carte de l'occupation du sol extraite du Regard du SMPNRVA préparé pour la commune de Chambon-sur-Lac (© SMPNRVA)



Carte de la Trame verte et Bleue extraite du Regard du SMPNRVA préparé pour la commune de Chambon-sur-Lac (© SMPNRVA)

Avis sur documents d'urbanisme et les projets soumis à étude d'impacts

Conformément au Code de l'environnement, le Syndicat mixte du Parc est consulté pour avis simple pour tout projet soumis à notice ou étude d'impact, dans le cadre de la procédure réglementaire organisée par les services de l'Etat lors de la consultation inter-services... Il est également associé en amont pour le choix des sites d'extraction des projets d'ouverture de nouvelles carrières afin de signaler aux maîtres d'ouvrage les risques d'atteintes de zones fragiles, de secteurs paysagers et patrimoniaux les plus sensibles. Dans ce cadre, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du Parc.

Année 2011

projets	localisation	avis rendu
renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière par la SARL « Travaux publics ardoisiens »	lieu dit « Grand Champ » commune de Rentières	favorable (Bureau)
autorisation d'exploitation d'une carrière de pierre de taille par la SARL « Carrières des Goulots »	lieu-dit « Suc de la Louve » commune de Volvic	favorable (Bureau)
acquisition de tourbières par le Syndicat mixte du Parc	commune de La Godivelle	favorable (Comité syndical))

Année 2012

projets	localisation	avis rendu
demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une carrière	commune du Vernet Ste Marguerite	favorable (Bureau)
demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de transit de déchets dangereux	commune de Saint Ours Les Roches	favorable (Bureau)
demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux des Balluseaux	communes de Saint-Sauves et Saint-Sulpice	favorable (Bureau)
demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière	commune de Menet	favorable (Bureau)
projets d'installation de quatre centrales photovoltaïques au sol	communes d'Anglards de Salers, de Saint-Amandin et de Trémouille	défavorable (Bureau)
projet de Carte Communale	commune de Saint-Bonnet-près-Orcival	favorable (Bureau)
projet de SCoT du pays d'Issoire Val d'Allier Sud	pays d'Issoire Val d'Allier Sud	réservé (Bureau)
demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière (diatomite)	communes de Murat et de Virargues	favorable (Bureau)

Année 2013

projets	localisation	avis rendu
demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière de diatomite	lieu-dit « Foufouilloux »	favorable (Bureau)
projet de PLU de la commune de Charbonnières-les-Vieilles		favorable (Bureau)
projet de création d'une plateforme aérostatique sur le site de Vulcania	commune de Saint-Ours-les-Roches	favorable avec réserves (Bureau)
révision du Schéma départemental des carrières du Puy-de-Dôme	département du Puy de Dôme	favorable (Bureau)

»» localisation : PNRVA

»» contact au SMPNRVA selon les actions : Jérémy Papin (☎ 04 73 65 64 36)

Actions du Syndicat mixte du Parc

|||||

OBJECTIF 3 DE LA CHARTE
PRESERVER LES RESSOURCES
NATURELLES ET LES MATIERES
PREMIERES



Mise en place du Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la Couze Pavin

Le territoire du Parc est doté de nombreux lacs naturels dont beaucoup présentent un intérêt touristique certain, mais aussi un patrimoine remarquable souvent très fragile. Définissant la protection et la gestion des lacs naturels comme une priorité, la Charte du Parc conduit le Syndicat mixte du Parc à œuvrer pour leur surveillance et leur suivi. Concernant les lacs du bassin versant de la Couze Pavin, il s'est positionné comme maître d'ouvrage gestionnaire via la préparation et la mise en œuvre d'un contrat territorial.

Année 2011

➤ Des études en faveur d'un lac emblématique sensible

Depuis 2003, le Syndicat mixte du Parc accompagne la commune de Besse-et-Saint-Anastaise pour améliorer la qualité de l'emblématique lac Pavin en cours d'eutrophisation : en assurant la maîtrise d'ouvrage de plusieurs études, les causes de la dégradation de l'état ont pu être identifiées.

➤ Un projet de contrat territorial pour gérer les lacs de la tête de bassin de la couze Pavin

En l'absence d'autre initiative locale, le Syndicat mixte du Parc a proposé, fin 2010, d'assurer la maîtrise d'ouvrage du futur contrat territorial. Celui-ci vise à restaurer la qualité du lac Pavin et de trois autres lacs naturels situés sur la même tête de bassin et pour lesquels le Syndicat mixte du Parc avait œuvré au préalable (dans le cadre du projet de CREZH Bourdouze-Montcineyre-Escoufort et de la labellisation ENS du lac des Bordes) : il s'agit des lacs de Bourdouze, Montcineyre et Bordes.

L'objectif est d'assurer une cohérence de gestion de ces lacs naturels à l'échelle du bassin versant et de coordonner les différentes politiques mises en œuvre qui contribuent à la préservation de l'eau. La phase préalable de la préparation du futur contrat territorial a consisté en :

- l'élaboration d'un diagnostic du territoire pour hiérarchiser les enjeux (réalisation de 25 diagnostics individuels d'exploitation et préparation d'un programme d'actions pour réduire l'impact des pratiques agricoles)
- la concertation des acteurs locaux et des partenaires institutionnels (quinzaine de réunions) pour partager les enjeux du territoire, définir des actions adaptées aux problématiques identifiées et prévoir une animation à mi-temps dans le cadre du contrat territorial.

➤ Un outil complémentaire : l'Espace Naturel Sensible

En parallèle de la préparation du contrat, le Syndicat mixte du Parc a été chargé par le CG 63 d'élaborer le dossier de candidature du lac Pavin au statut d'ENS (son bassin d'alimentation et le creux de Soucy présentant un intérêt notamment vis-à-vis des chiroptères). La labellisation a été prononcée au printemps en tant qu'ENS d'initiative locale de la commune de Besse-Saint-Anastaise.

Année 2012

➤ Signature du contrat territorial

Le premier semestre a été consacré à la finalisation du programme d'actions du contrat territorial et au montage du plan de financement en concertation avec les

partenaires techniques et financiers. Le projet de contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin a été validé par la CLE du SAGE Allier aval le 20 juin 2012. Il est entré en phase opérationnelle pour la période 2012-2017 lors de sa signature le 3 octobre à Besse.

➤ Des études complémentaires

- L'étude de la fonctionnalité des zones humides du complexe Bourdouze – Montcineyre a été engagée à l'automne par le Syndicat mixte du Parc. Elle doit permettre de définir la gestion des zones humides.
- L'étude de valorisation du site de Bourdouze a été engagée à l'automne sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Parc. L'objectif est de proposer un aménagement du site compatible avec la préservation de l'eau et des milieux, notamment le déplacement du parking et l'abreuvement du bétail.

➤ Un besoin important d'accompagnement

- La restitution des diagnostics individuels d'exploitation réalisés en 2011 a été organisée de façon individuelle auprès des 25 exploitants agricoles concernés. Il en ressort un besoin d'accompagnement très important sur la gestion globale de l'exploitation.
- Le SIVOM de la Région d'Issoire suivi par le Syndicat mixte du Parc a équipé le chalet de Montcineyre d'un système d'assainissement.

➤ Exposition consacrée au lac Pavin

Le Syndicat mixte du Parc a accompagné la commune de Besse-Saint-Anastaise dans son projet d'exposition consacrée à la gestion du lac Pavin et à son bassin d'alimentation.

Année 2013

➤ Accompagnement des agriculteurs

Pour répondre au besoin identifié, une mission d'animation agro-environnementale a été confiée au CER Horizon et au bureau d'étude NCA. Ainsi, trois séries de visites ont permis de remettre à chaque exploitant volontaire un plan d'épandage. Un bilan des pratiques de fertilisation a été réalisé sur la campagne 2012/2013, ainsi qu'un prévisionnel pour 2013/2014. Les agriculteurs ont été accompagnés dans leurs projets d'investissement et de contractualisation de MAET. Près de 117 hectares ont été engagés dans ce cadre, dont 70 avec une mesure de suppression de la fertilisation. En septembre, 25 personnes ont participé à une journée technique consacrée à la valorisation des effluents d'élevage et la fertilisation des prairies. 2 abreuvoirs sont réalisés au lac des Bordes sous maîtrise d'ouvrage du CG 63.

➤ Animation foncière

Le Syndicat mixte du Parc s'est impliqué dans le suivi des échanges fonciers sur le périmètre du contrat. Il travaille en collaboration avec :

- le CENA, la commune de Besse-Saint-Anastaise et le SIVOM d'Issoire dans le cadre de projets d'acquisition foncière portés par ces 3 partenaires sur les bassins des lacs de Bourdouze et Montcineyre
- la SAFER et la commune de Besse-Saint-Anastaise afin d'améliorer la maîtrise foncière publique sur le bassin d'alimentation du lac Pavin.

➤ Etudes relatives aux lacs

Deux études ont été engagées par le Syndicat mixte du Parc :

- une évaluation de la qualité du lac Pavin sur 3 ans (qualité de l'eau du lac, des tributaires et un suivi de l'omble chevalier, espèce bioindicatrice)
- la définition des bassins hydrogéologiques confiée au BRGM (lacs de Bourdouze, Montcineyre et Bordes).

➤ Accompagnement des maîtres d'ouvrage

Le Syndicat mixte du Parc a accompagné :

- le SIVOM de la Région d'Issoire pour mettre en place la première opération groupée d'assainissement non collectif du département du Puy de Dôme sur le village de Brion
- la commune de Besse-Saint-Anastaise pour l'amélioration de l'assainissement du village d'Anglard.

➤➤➤ **localisation** : Couze Pavin

➤➤➤ **maître d'ouvrage** : SMPNRVA

➤➤➤ **financeurs** : AELB, CRA, CG63

➤➤➤ **contact** :
Nadège Guimard
(☎ 04 04 73 65 64 28)

➤➤➤ **partenaires techniques selon les actions** : AELB, CRA, CG63, Conservatoires, FDAAPPMA 63, ONEMA, DREAL Auvergne, DDT 63, Interprofession du Saint Nectaire, CDA 63, syndicats ou Etablissements publics porteurs de contrats de rivière, de contrats territoriaux ou de SAGE



Lac Pavin (© SMPNRVA)



Signature du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin le 3 octobre 2012 (© SMPNRVA)

Participation à la gestion de lacs naturels hors contractualisation

Qu'ils soient d'origine volcanique ou glaciaire, les nombreux lacs naturels confèrent au territoire une forte responsabilité à l'échelle régionale, nationale voire européenne pour certains. Ces lacs forment un ensemble remarquable, mais ils s'avèrent particulièrement sensibles aux pollutions diffuses à l'origine de l'accélération de leur eutrophisation. Leur fréquentation s'est également fortement accrue et les conflits d'usages concourent à leur dégradation. Le Syndicat mixte du Parc agit pour protéger ou restaurer leur qualité patrimoniale et pérenniser, dans ces conditions, les activités récréatives existantes.

Année 2011 et 2012

➤ Lac de Menet

- En 2011, le Syndicat mixte du Parc a rendu son avis à EPIDOR sur le profil de baignade du lac de Menet réalisé en 2011 et a été associé au projet de création d'un sentier pédagogique autour du lac de Menet.
- En 2012 : accompagnement du projet d'écoquartier de Menet dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme : cf. page 46.

Années 2011 à 2013

➤ Lacs de la Godivelle

- Les résultats du diagnostic réalisé en 2010 et présenté au COPIL en mai 2011 ont amené l'AEAG à proposer le suivi du lac-d'en-Haut de la Godivelle en tant que lac de référence dans le cadre de la DCE. L'abreuvement dans le lac constitue toujours un risque de dégradation potentiel de la qualité de l'eau sur le long terme de ce réservoir d'eau potable de la commune. Le Syndicat mixte du Parc travaille avec ses partenaires techniques et financiers pour résoudre la problématique d'abreuvement sur le lac d'en haut. Mais la complexité administrative liée aux enjeux Natura 2000 et eau potable ne permet pas de trouver de solution.
- En gérant la Réserve Naturelle des Sagnes de la Godivelle, le Syndicat mixte du Parc agit pour améliorer la gestion du lac de la Godivelle-d'en bas et a proposé d'acquérir des zones humides proches (cf. page 14).

➤ Lac de la Crégut

Pour le renouvellement de la concession hydroélectrique de la Haute Dordogne, le Syndicat mixte du Parc a réitéré son soutien à l'Association de sauvegarde du lac de La Crégut et apporté sa contribution à la note GEDRE. Il a participé à la réflexion du Comité de travail sur le volet « agriculture », à la réunion de présentation de l'étude réalisée par EDF fin 2012, ainsi qu'à la visite de sites et à la réunion de travail organisée le 19 juillet 2011 par la Région.

➤ Lac Servières

Depuis 2005, le Syndicat mixte du Parc anime une convention de gestion entre le propriétaire du lac, les collectivités et d'autres acteurs (ONF, Société de pêche) concernés :

- sensibilisation en été, des visiteurs par un garde nature
- suivi des travaux de restauration des berges de 2009
- repérage de terrain pour permettre le détournement hors estives du sentier de grande randonnée (GR30)
- information des pêcheurs de la fragilité du site et des

actions mises en œuvre (assemblée générale de la société de pêche du lac en janvier 2013).

Années 2012 et 2013

➤ Lac de la Landie

Le Syndicat mixte du Parc a accompagné le propriétaire du lac de la Landie dans le cadre de Natura 2000 pour mettre en défens les berges du lac. Une réunion a été organisée avec les services concernés pour faire le point sur la gestion actuelle, les sources potentielles de pollution et proposer des solutions.

Année 2013

➤ Projet de contrat Tarentaine

Le 17 avril, le Syndicat mixte du Parc a accepté le portage de la phase préalable d'une opération territoriale sur le territoire prioritaire du bassin de la Tarentaine. Des milieux aquatiques remarquables sont en effet concernés (lacs Chauvet, Crégut, La Landie, Lastioules) et de nombreuses zones humides. Aussi, le Syndicat mixte du Parc a engagé une concertation des collectivités concernées et des partenaires techniques et financiers afin d'aboutir à une entente interdépartementale à l'échelle du bassin (et du sous bassin du Gabacut ajouté au périmètre pour respecter la logique hydrographique). Il s'est coordonné avec le CENA en charge de la sensibilisation à la gestion durable des zones humides et a rédigé le cahier des charges du diagnostic agricole de territoire.

➤ Lac Chauvet

Le Syndicat mixte du Parc a recherché une solution pour installer des points d'abreuvement en dehors du lac dans le cadre de Natura 2000.

➤ Gour de Tazenat

Le Syndicat mixte du Parc a accompagné Manzat communauté dans son projet de mise en valeur du site et de suivi les travaux.

➤ Autres lacs et zones humides

Le Syndicat mixte du Parc est amateur de plusieurs sites Natura 2000 de son territoire. Il met ainsi en œuvre des MAET qui contribuent à préserver de nombreux lacs et zones humides du territoire (sites : Monts Dore, massif cantalien, Tourbières du Nord Est Cantal, Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes, Artense, Cézallier, Chaîne des Puys). Enfin, il suit le plan départemental des zones humides 15 et le projet de schéma départemental de gestion et valorisation des cours d'eau 15.

»» localisation : PNRVA

»» contacts au SMPNRVA
selon les actions :

- Lacs Servièrre et Gour de Tazenat :
Christine Montoloy
(☎ 04 73 65 64 17)
- autres lacs :
Nadège Guimard
(☎ 04 04 73 65 64 28)

»» financeurs selon les actions : AEAG, AELB, entreprise Michelin, Etat, Europe, Initiative Biosphère Dordogne, CG 15 et 63

»» partenaires techniques selon les actions : Association de Sauvegarde de la Crégut, EPIDOR, ARS Auvergne, CRA, CG 15 et 63, CENA, DDT 15 et 63, DREAL Auvergne, EDF, FDAAPPMA 15 et 63, AEAG, AELB



Abreuvement du bétail au Lac d'en-haut de La Godivelle (© SMPNRVA)



Visite du lac de la Landie le 8 octobre 2012 (© SMPNRVA)



Barrage hydroélectrique de l'Eau Verte sur le bassin de la Tarentaine (© SMPNRVA)

Contribution aux politiques de gestion territoriale de l'eau

La gestion territoriale de l'eau est inégale sur l'ensemble du territoire : plusieurs contrats territoriaux sont en cours, trois Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sont en phase d'élaboration. Cependant, certains bassins versants ne font toujours pas l'objet de gestion d'ensemble malgré des problématiques identifiées. Afin de favoriser les synergies à l'échelle du territoire en matière de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, le Syndicat mixte du Parc accompagne les acteurs de l'eau à plusieurs niveaux et contribue à leur coordination et mutualisation de moyens.

Années 2011 à 2013

➤ Suivis des SAGE et contrats territoriaux

Le Syndicat mixte du Parc a participé à :

- différents niveaux dans les 4 SAGE ou projets de SAGE du territoire
- aux comités de pilotage ou techniques* des 7 contrats territoriaux concernant son territoire :
 - > Bassin Adour Garonne : contrat de rivière Haute Dordogne et concertation par EPIDOR dans la phase d'état des lieux des territoires prioritaires, projet de Plan Pluriannuel de Gestion Dordogne des sources
 - > Bassin Loire Bretagne : contrats territoriaux Alagnon, Auzon, Clermont-Communauté, projets de contrats territoriaux Sioule, Veyre, Couze Pavin et lac Chambon, SIAR Riom.

* élaboration de cahiers des charges d'études, commissions thématiques ou géographiques liées à l'élaboration des SAGE ou des contrats territoriaux, comités de suivi ou de rendu d'étude ou travaux, comme l'inauguration des opérations de reméandrage de la Veyre ou de restauration de la zone humide du lac d'Aydat.

➤ Avis techniques et partenariats

Quand il est consulté, le Syndicat mixte du Parc émet des avis techniques sur les projets pouvant avoir un impact sur le milieu.

- en 2011 : contribution à la note GEDRE dans le cadre du renouvellement de la concession hydroélectrique de la Haute Dordogne
- en 2012 : avis sur six manifestations nautiques organisées sur le lac d'Aydat, sur des projets de champs photovoltaïques à Saint-Amandin, Trémouille et Anglards-de-Salers
- en 2013 : avis sur des manifestations nautiques organisées sur le lac d'Aydat, des travaux sur les routes D203 (63) et D2089, des travaux ERDF au col de la croix Saint Robert, des travaux de drainage aux abords du lac du Guéry, des dossiers d'installations classées pour l'environnement.

Par ailleurs, le Syndicat mixte du Parc a été associé :

- au Groupe Régional Auvergne pour les plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE) animé par le CENA
- au projet de LIFE SEMEAU sur l'impluvium de Volvic
- au projet de Réserve de biosphère de la vallée de la Dordogne porté par EPIDOR
- au plan Ecophyto 2018 et aux actions du groupe Phyt'Eauvergne concernant la mise en place d'une charte d'entretien des espaces publics
- au comité de pilotage* et aux comités techniques* et de

suivi de l'élaboration des documents d'objectifs des sites linéaires Natura 2000 à loutre, moule perlière et écrevisse à pieds blancs. Les données récoltées dans le cadre de son inventaire depuis 2008 contribuent à l'état des lieux des populations d'écrevisses pieds blancs.

- au comité de pilotage* de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions pour la Loutre, Maculinea et Odonates.

* dont le Syndicat mixte du Parc est membre

➤ Urbanisme

Dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme (cf. page 46), le Syndicat mixte du Parc veille à la prise en compte de l'enjeu « eau » dans les documents de planification et d'urbanisme. Il traite en particulier de ce sujet dans les porter à connaissance qu'il prépare en amont (cf. page 52) et des avis qu'il formule sur les projets arrêtés (cf. page 53). Projets concernés :

- en 2011 : PLU des communes de Saint-Jacques-des-Blats, de Saint-Martin-Valmeroux, d'Albepierre-Bredons, de Pierrefort, de Saint-Genès-Champanelle, de Lavigerie et de Laveissière
- en 2012 : PLU des communes d'Aydat, de Chambon-sur-lac et de Saint-Saturnin, projet de valorisation de la zone humide du bourg de Chanat-la-Mouteyre

En 2012, le Syndicat mixte du Parc a également co-animé un atelier avec l'école d'architecture/urbanisme de Saint-Etienne (ENSACF) sur le thème de la valorisation du lac Chambon et de la prise en compte notamment de la trame verte et bleue dans les aménagements.

»» localisation : PNRVA

»» contact :
Nadège Guimard
(☎ 04 04 73 65 64 28)

»» partenaires techniques selon les actions : EPIDOR, CENA, Clermont-Communauté, DREAL Auvergne, EPIDOR, EPL, Phyt'eauvergne, SIVU, SIAV, SIARR, SMVVA, SIGAL, SMADC, SMAT...



Valorisation de la zone humide de Chanat-la-Mouteyre (© SMPNRVA)

Sensibilisation des collectivités locales aux solutions alternatives à l'usage de pesticides

Le Syndicat mixte du Parc sensibilise divers publics à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, en partenariat avec les acteurs de l'eau notamment. Parallèlement aux actions visant les publics scolaires et des habitants du territoire, il a choisi depuis 2009 de sensibiliser chaque année les élus, acteurs décisionnaires et prescripteurs sur leur territoire.

Année 2011

➤ Deux journées destinées aux collectivités

Proposant aux collectivités du territoire de s'inscrire dans une démarche exemplaire de management environnemental au travers des enjeux eau et énergie, le Syndicat mixte du Parc a souhaité les sensibiliser à la réduction des pesticides en partenariat avec le groupe PHYT'EAUVERGNE. Cette action s'inscrit également dans l'objectif national d'atteindre un bon état des masses d'eau d'ici 2015 (DCE) et des objectifs du plan Ecophyto 2018 (réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires). Ainsi, le Syndicat mixte du Parc a organisé des journées d'information aux techniques alternatives au désherbage chimique les 4 et 6 octobre, respectivement à Saint-Nectaire et Vic-sur-Cère : « Désherbons nos communes autrement ! ». Animées par la FREDON, ces rencontres ont rassemblé 59 représentants (élus et techniques) des collectivités du territoire et mis en avant des témoignages et échanges d'expériences de communes engagées dans une démarche de progrès (communes de Volvic, Couron-d'Auvergne, Saint-Nectaire et Vic-sur-Cère).

Années 2011 à 2013

➤ Charte d'entretien des espaces publics

Les journées de sensibilisation organisées en 2011 furent l'occasion de promouvoir la « charte d'entretien des espaces publics » proposée aux collectivités de la région Auvergne depuis début 2011. Cet outil permet :

- un accompagnement technique par la FREDON
- une valorisation de l'engagement pris par la collectivité auprès de ces administrés.

Sur le territoire du PNRVA, les premières communes à s'être engagées en 2011 sont Saint-Nectaire (63), Murat et Vic-sur-Cère (15).

En 2012 et 2013, le Syndicat mixte du Parc a :

- relayé les actions du groupe Phyt'Eauvergne sur son territoire
- participé notamment aux comités de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics et a encouragé les communes de son territoire à adhérer à cette démarche de progrès (communes du Parc engagées : 4 en 2012, 17 en 2013).

En 2012, le Syndicat mixte du Parc a participé au Comité Régional d'Orientement et de Suivi (CROS) du Plan Ecophyto 2018.

Année 2013

➤ Une journée de sensibilisation des collectivités

Le 24 septembre, à Châtel-Guyon, une trentaine de techniciens et d'élus ont participé à une journée de sensibilisation sur le thème des aménagements urbains en lien avec la réduction de l'usage des pesticides. Organisée par le Syndicat mixte du Parc, en partenariat avec la FREDON et la ville de Châtel de Guyon, cette rencontre avait pour objectif de sensibiliser les acteurs de l'aménagement urbain aux questions de l'entretien de ces espaces. Les participants ont pu constater qu'il était essentiel d'anticiper le volet entretien dans les projets d'aménagements urbains. Pour cela, un travail en collaboration entre services techniques, bureau d'étude, paysagistes et services espaces verts et élus est essentiel. La FREDON et le Syndicat mixte du Parc participent à cette concertation et apporter un soutien technique dans l'élaboration des projets.

»» localisation : PNRVA

»» financeur : SMPNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» partenaires techniques selon les actions : PHYT'EAUVERGNE, DRAAF Auvergne, FREDON

»» contact :

Nadège Guimard
(☎ 04 04 73 65 64 28),
Virginie Delage
(☎ 04 04 73 65 64 19)



Valorisation de l'adhésion de nouvelles communes à la Charte d'entretien des espaces publics le 28 novembre 2013 14 (© CRA)

Management environnemental du siège du Syndicat mixte du Parc (site de Montlosier)

Le plan d'actions 2011>2015 met en avant l'importance de l'exemplarité des collectivités en faveur des économies d'énergie comme moteur de changements. Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc s'engage dans une démarche intégrée de management environnemental de ses équipements depuis 2009. A ce titre, un ensemble d'actions est prévu (gestion optimisée du bâti, visio-conférences, achats durables, télétravail, gestion environnementale des espaces verts ...), dont certaines ont été réalisées depuis 2011.

Année 2011

➤ Installation de matériel de visioconférence

Les résultats du bilan carbone réalisé en 2009 ont mis en évidence le coût énergétique et financier important des déplacements des agents entre les 2 maisons du Parc (Murat et Montlosier). Aussi, le Syndicat mixte du Parc s'est équipé en 2011 en matériel de visioconférence pour le destiner à des réunions internes et à des rendez-vous avec des partenaires extérieurs dotés de récepteurs compatibles.

➤ Evaluation des travaux d'isolation thermique du château réalisés en 2010

Les travaux d'isolation des combles en chènevotte de chanvre et le changement des fenêtres réalisés en 2010 ont fait l'objet d'une visite ex-post pour évaluer l'efficacité de ces investissements. Le bilan thermique réalisé par l'Aduhme, en présence des représentants de Chanvre d'Auvergne, a permis de vérifier l'efficacité de ces matériaux d'isolation. Suite à cette visite quelques finitions ont été réalisées pour obtenir un résultat performant.

➤ Isolation en laine de Rava

Le siège du Parc à Montlosier est composé de plusieurs bâtiments anciens qui nécessitent tous des travaux d'isolation, déterminés après passage de la caméra thermique. En 2011, concernant prioritairement le bureau des gardes nature, ils ont été réalisés en interne. Le choix de l'isolant s'est porté sur la laine de rava en filière locale (résistance thermique, facilité de mise en œuvre, éco-matériau, coût abordable).

Année 2012

➤ Isolation du bâtiment gardien-stagiaire

Certains ont été réalisés en interne, d'autres ont été confiés à des professionnels : changement des fenêtres, portes et volets, isolation des combles en chènevotte de chanvre (utilisation expérimentale d'une machine soufflante), en partenariat avec URCIVAM.

➤ Conseil en énergie partagé pour Montlosier

L'adhésion du Syndicat mixte du Parc à l'Adhume lui a permis de faire appel aux compétences d'une Conseillère en Energie Partagée pour affiner les travaux prioritaires à faire en termes d'énergie sur le site : isolation, usages, régulation, chauffage...

Année 2013

➤ Un projet de chauffage au bois

Etant propriétaire d'un domaine composé de parcelles boisées, de prairies, d'un étang et de bâtiments situés à Montlosier sur la commune de d'Aydat, le Syndicat mixte du Parc se devait de poursuivre l'amélioration de ses biens en veillant à une cohérence d'ensemble de ses actions et en les rendant lisibles auprès du territoire et de ses partenaires. Aussi, pour amorcer ce travail, un comité de pilotage d'élus et de techniciens du Syndicat mixte du Parc et d'experts extérieurs (Aduhme, CETE Lyon...) a été créé. A l'issue d'une présentation du bilan énergétique et d'une visite du site, cette instance a retenu l'urgence de mener un projet de remplacement de la chaudière par :
 . soit un réseau de chaleur-bois plaquettes
 . soit 3 chaudières indépendantes granulés.
 Le Bureau du Parc devra se positionner sur ce dossier en 2014.

»» localisation : siège du Parc (commune d'Aydat)

»» financeur : SMPNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» partenaires techniques selon les actions : Aduhme, Chanvre d'Auvergne, CETE Lyon, URCIVAM

»» contact :
 Virginie Delage
 (☎ 04 04 73 65 64 19)



Travaux d'isolation en laine Rava réalisés en interne (© SMPNRVA)

Contribution aux politiques énergétiques nationales et régionales et avis sur des projets de production énergétique

Le CRA et l'Etat corresponsables du Schéma Régional Climat Air Energie, ont associé le Syndicat mixte du Parc aux différents groupes de travail ainsi qu'au comité de pilotage pour son élaboration. Le Syndicat mixte du Parc a également contribué au débat national sur la transition énergétique. Par ailleurs, le Syndicat mixte du Parc est consulté pour avis simple dans le cadre des permis de construire et projet de ZDE concernant des projets d'énergies renouvelables, éolien et photovoltaïque au sol. Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'analyses techniques et de délibérations des élus du Comité syndical ou du Bureau du Parc.

Année 2011

➤ Contribution au Schéma Régional Climat Air Energie

Conformément au Grenelle II de l'environnement, l'État et la région Auvergne ont lancé le 8 février 2011 le travail de recueil et synthèse des informations et de concertation avec les acteurs du territoire pour l'élaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Ce schéma définit, au regard des engagements pris par la France depuis plusieurs années, à l'échelle mondiale, européenne ou nationale les grandes orientations et objectifs régionaux en matière :

- . d'adaptation au changement climatique
- . de réduction de la pollution atmosphérique
- . de valorisation du potentiel énergétique terrestre renouvelable et de récupération.

Le Syndicat mixte du Parc a participé aux comités de pilotage, ainsi qu'aux ateliers thématiques de travail. A cette occasion, ses représentants ont fait connaître les spécificités du Parc et la vision transversale développée sur le sujet de l'énergie dans le projet de charte.

➤ Participation au débat national sur la transition énergétique

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc a rédigé une note pour la FPNRF (s'agissant de fournir un avis collectif des PNR) et a participé aux réunions locales organisées sur ce sujet par l'ADEME et la DREAL Auvergne.

➤ Avis sur des projets

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc a adopté un rapport concernant son positionnement en matière de production locale d'énergie, notamment l'éolien, les centrales photovoltaïques au sol et l'exploration et l'exploitation de gaz non conventionnels et gaz de schiste. Ces conclusions ont été reprises dans la Charte 2013>2025 et servent de base à l'analyse des projets soumis à l'avis du Syndicat mixte du Parc.

En l'occurrence, 4 projets de centrales photovoltaïques au sol ont été soumis à l'avis du Syndicat mixte du Parc :

- . avis favorable avec réserves pour les projets situés sur les communes de Saint Sauves d'Auvergne et de Nohanent
- . avis défavorable pour ceux situés sur les communes d'Apchat et de Saint-Projet-de-Salers car ils ne répondent pas aux critères précités définis par le Bureau et inscrits dans le projet de charte (ne pas utiliser de parcelles agricoles ou naturelles pour l'implantation de centrales photovoltaïques).

»» maîtres d'ouvrage
selon les actions : CRA,
Etat...

»» partenaires techniques
selon les actions : DREAL
Auvergne, ADEME, CRA

»» contact :
Virginie Delage
(☎ 04 04 73 65 64 19)



Participation aux ateliers de préparation du SRCAE (© DREAL)



Couverture du SRCAE (© DREAL - CRA)

Elaboration d'un plan d'actions Energie sur 5 ans et mise en œuvre de partenariats

L'enjeu de l'énergie constitue une mesure à part entière dans le projet de charte 2013 2025 du Parc. Il repose sur un diagnostic et des objectifs partagés en 2010 : réduction de 30% des émissions de Gaz à Effet de Serre et de l'utilisation d'énergie, production d'au moins 30% d'énergies renouvelables par rapport aux consommations. Sur cette base, un premier plan d'actions du Syndicat mixte du Parc a été défini pour la période 2011-2015. Sa réalisation s'appuie sur des partenariats à développer avec les acteurs de l'énergie.

Année 2011

➤ Stratégie de la preuve par l'exemple

Le diagnostic du territoire réalisé en 2010 a démontré l'utilité de valoriser des actions locales énergétiques fortes et/ou innovantes pour inciter les habitants à s'engager eux-mêmes. Aussi, le 1^{er} plan d'actions du Syndicat mixte du Parc a privilégié le rôle démonstratif important que pouvaient jouer dans ce domaine les collectivités locales, ainsi que les professionnels de l'agriculture et du tourisme. Afin d'accompagner ces acteurs dans cette dynamique, le plan prévoit des opérations de sensibilisation et des actions de soutien d'initiatives lancées par des associations sur ce sujet. Il s'articule en 3 parties :

1. sensibilisation des publics cibles du territoire, via :
 - . l'organisation de « journées techniques » (cf. page 66)
 - . la constitution de groupes de travail concernant les changements et adaptations climatiques et le potentiel géothermique du territoire
 - . la préparation de publications.
2. incitation à l'exemplarité des acteurs publics :
 - . le management environnemental du siège du Syndicat mixte du Parc (cf. page 62)
 - . la proposition aux collectivités du territoire d'actions pilotes
3. soutien technique et logistique d'initiatives locales en faveur du développement durable. En particulier, afin de développer des partenariats en faveur du développement durable et de l'énergie, le Syndicat mixte du Parc a adhéré aux associations locales concernées : Aduhme, Bois Energie 15 et EnR, ANPCEN, FREDON, Covoiturage Avergne.

➤ Formation pour des éco-artisans

L'éco-habitat nécessite de maîtriser la réalisation de diagnostics thermiques, de mettre en œuvre de nouvelles techniques et d'installer des éco-matériaux. Afin de faciliter l'accès à ces formations par les artisans du territoire, 2 formations « éco-artisans » ont été organisées au siège du Syndicat mixte du Parc. Une quinzaine d'artisans a pu être formée (organisateur Arfabat et Capeb).

➤ Rénovation de l'habitat dans les territoires

La recherche d'économies d'énergie et le management environnemental sont complexes dans le cadre de la rénovation d'éco-habitats. Sur ce sujet, le Syndicat mixte du Parc a accueilli une journée d'information organisée par La plateforme 21 en partenariat avec l'Aduhme. Les participants (une trentaine d'élus, institutionnels et entreprises) ont pu assister à la présentation d'une station de phyto' épuration, d'un bilan carbone, de travaux d'isolation en chanvre, de nouveaux ouvrants....

Année 2012

➤ Rénovation des centres de vacances

Le Syndicat mixte du Parc a accueilli une formation nationale de 2 jours, organisée par Volca'Sancy à destination des directeurs et gestionnaires de centres de vacances concernant la rénovation de ces infrastructures. Une partie de la formation a pu se faire via le terminal de visioconférence installé au Syndicat mixte du Parc pour une intervenante parisienne. Plusieurs partenaires, dont l'Aduhme, sont intervenus au cours de ces 2 journées. Cette formation s'est conclue par une présentation du système de management environnemental du Syndicat mixte du Parc, ainsi que la visite des travaux déjà réalisés dans le cadre précité et de la station de phyto'épuration.

➤ Optimisation énergétique

Une intervention sur « l'optimisation de l'éclairage public » a été réalisée auprès de l'équipe de la DDT et DREAL du Cantal à Aurillac, à l'occasion de la semaine du développement durable en avril.

Année 2013

➤ La restauration d'un ciel étoilé

Un exposé sur la question de la lutte contre la pollution lumineuse liée à l'éclairage public a été présenté en janvier conjointement par le Syndicat mixte du Parc et l'ANPCEN. Cette sensibilisation a été réalisée à la FPNRF dans le cadre d'une journée nationale consacrée à la Trame Verte et Bleue.

➤ Un territoire potentiel pour la méthanisation

En partenariat avec l'Aduhme, des rencontres techniques territoriales ont été organisées en mars à Rochefort Montagne puis à Murol autour de l'intitulé « Dômes-Sancy, terre de méthanisation...? ». Les objectifs de ces rencontres étaient de dresser l'état des lieux du gisement et du potentiel en matière de méthanisation, de présenter des exemples d'opérations menées, de susciter l'intérêt d'éventuels porteurs de projets et d'informer sur la démarche à engager et les services d'accompagnement à disposition.

Années 2012 et 2013

➤ Rencontres territoriales sur l'éco-construction

Avec l'appui technique de communautés de communes, le Syndicat mixte du Parc s'est associé à l'Aduhme pour organiser 4 rencontres sur la question de l'énergie dans le patrimoine bâti des collectivités (une quinzaine de

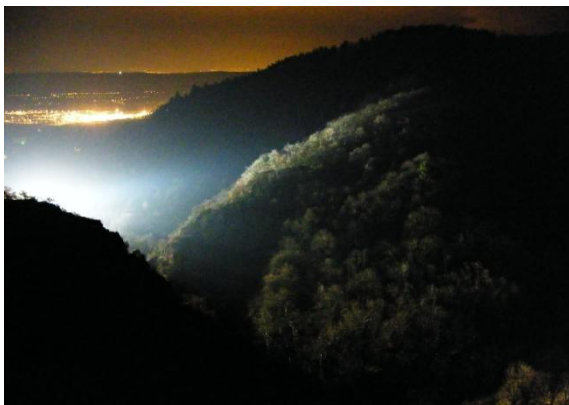
participants à chaque rendez-vous) : à Saint-Ours-les-Roches et à Saint-Genès-Champanelle en 2012, à Saint-Sauves et Loubeyrat en 2013. L'objectif était d'apporter aux élus et aux agents des collectivités une information de premier niveau sur la formulation d'exigences ambitieuses et réalistes en matière de travaux d'économie d'énergie auprès des maîtres d'œuvre : remplacement des huisseries, isolation, ventilation, éclairage, changement de chaudière...

»» **localisation** : PNRVA

»» **contact** :
Virginie Delage
(☎ 04 04 73 65 64 19)

»» **financeurs selon les actions** : SMPNRVA, CG 63

»» **partenaires techniques selon les actions** : Aduhme, ADIL 63, Bois Energie 15 et EnR, ANPCEN, FREDON, Covoiturage Auvergne, Capeb et l'Arfabat



Pollution lumineuse produite par l'agglomération clermontoise
(© ANPCEN)



Rencontres territoriales sur l'éco-construction en 2012 (© SMPNRVA)

Sensibilisation des collectivités locales et d'acteurs économiques aux enjeux de l'énergie

La sensibilisation des élus, techniciens et acteurs économiques du territoire est un axe important du plan d'action énergie 2011>2015 : afin que ces publics puissent jouer pleinement un rôle d'exemple au niveau local sur le sujet de l'énergie, une meilleure appropriation des enjeux, des données techniques, juridiques et financières est nécessaire. A cet effet, le Syndicat mixte du Parc organise des journées techniques basées sur l'échange d'expériences, des visites de terrain, des témoignages d'acteurs et d'experts. Il participe également à des opérations de sensibilisation menées par certains de ses partenaires.

Année 2011

➤ Journée de sensibilisation à l'optimisation de l'éclairage public (opération « Le jour de la nuit »)

- . visite : installations de Saint-Genès-Champanelle
- . partenaire : ANPCEN
- . participants : une quarantaine de personnes dont les représentants de 11 collectivités (3 d'entre elles se sont engagées ensuite dans la démarche : Saint-Genès-Champanelle, La Bourboule, Volvic).

➤ Journée de sensibilisation à l'éco-habitat faisant suite à l'édition en 2009 d'un guide pratique sur l'éco-habitat dans le PNRVA (opération « Ma maison ma planète »)

- . partenaire : ADIL 63, CG63
- . participants : plus de 200 visiteurs
- . visite : chantier expérimental de « l'éco-dôme » en pouzzolane (réalisation Sébastien Doeler) et exposition « maisons du monde » au centre d'informations (prêt CG 63).

➤ Journée de sensibilisation à une moindre utilisation des pesticides : cf. page 61

Année 2012

➤ Journée de sensibilisation Les conditions de faisabilité d'un projet de méthanisation à la ferme »

- . partenaires : Bois énergie 15, chambre d'agriculture 15
- . conférencier : Solagro (association sur l'agriculture durable et solidaire au niveau énergétique)
- . visites : installation du GAEC de Jammes
- . participants : 50

➤ Journée de sensibilisation à la production d'énergie photovoltaïque dans le Parc des Volcans d'Auvergne et le Parc Libavois Forez

- . partenaires : SMPNRLF, mairie de Nohanent
- . conférenciers : Aduhme, architecte urbaniste, Combrailles durables
- . visites : projet d'installation photovoltaïque à Nohanent, installation sur toiture de l'école de Loubeyrat (projet écocitoyen)
- . participants : 30

➤ Journée de sensibilisation aux achats durables dans les marchés publics de rénovation / constructions de bâtiments publics (opération « Ma maison ma planète »)

- . partenaires : CAPEB
- . conférenciers : Pierre Ravenel (expert), Thierry Védrine et

Christian Boyer (ECO artisans ®)

- . visites : salle polyvalente de Murat-le-Quaire
- . participants : 20

➤ Journée de sensibilisation à l'optimisation de l'éclairage public (opération « Le jour de la nuit »)

- . partenaire : ANPCEN
- . visites : rues de la commune de Saint-Chamant
- . participants : 30

➤ Journée de sensibilisation à la réalisation d'économies dans la gestion du bâti public

- . partenaires : Adhume, ANPCEN, communauté de communes du Sancy
- . conférenciers : Adhume, ANPCEN
- . visites : équipements de Besse-Saint-Anastaise et de La Bourboule

Année 2013

➤ Journée de sensibilisation au chauffage bois-énergie (délégation de service public ou gestion en régie)

- . partenaire : Bois Energie 15
- . participants : une quarantaine d'élus et techniciens du territoire du territoire
- . visites : installations de Vebret (chaufferie bois desservant la mairie, l'école, des gîtes communaux et la salle polyvalente), d'Apchon et de Riom-ès-Montagnes.

➤ Journée de sensibilisation à l'optimisation de l'éclairage public (opération « Le jour de la nuit »)

- . partenaire : ANPCEN
- . visites : installation de Condat-en-Feniers
- . participants : 25

➤ Journée de sensibilisation à la phytoépuration (opération « Ma maison ma planète »)

- . partenaire : ADIL, FREDON, mairie de saint-Saturnin
- . conférenciers : Fredon, IFECO
- . visites : bassin de baignade naturel d'un particulier à Tallende
- . participants : 20

➤ Journée de sensibilisation à une moindre utilisation des pesticides : cf. page 61

»» **localisation :**
communes de Saint-Genès-Champanelle, d'Aydat (site de Montlosier), de Vebret, de Condat, de Riom-ès-Montagnes, de Saint-Saturnin, d'Arpajon, de Nohanent, de Loubeyrat, de Murat-le-Quaire, de Besse-et-Saint-Anastaise, de La Bourboule et de Chatel-Guyon

»» **maître d'ouvrage :**
SMPNRVA

»» **contact :**
Virginie Delage
(☎ 04 04 73 65 64 19)

»» **partenaires techniques selon les actions :** ANPCEN, ADIL, CG63, Arfabat, Capeb, Plateforme 21, Bois énergie 15, Chambre d'agriculture 15, GAEC de Jammes, Solagro, ECO artisans, ANPCEN, Agence locale des énergies 63, FREDON, IFECO, Combrailles durables, PHYT'EAUVERGNE, communauté de communes du massif du Sancy, communes de Murat-le-Quaire / Saint-Chamant / Besse-Saint-Anastaise / La Bourboule / Chatel-Guyon, SMPNRLF



Sensibilisation à la « méthanisation à la ferme » (© SMPNRVA)

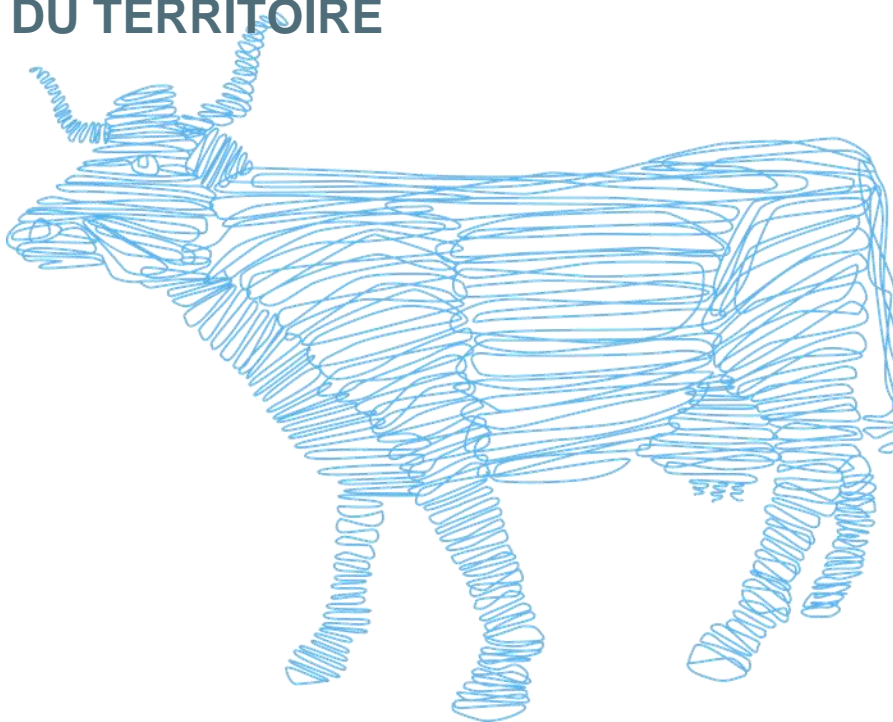


Sensibilisation à la phytoépuration avec visite d'un bassin de baignade naturel (© SMPNRVA)

Actions du Syndicat mixte du Parc

|||||

OBJECTIF 4 DE LA CHARTE
DEVELOPPER ET VALORISER
LES PRODUITS ET LES ACTIVITES
SPECIFIQUES DU TERRITOIRE



Animation du programme Leader en faveur du développement durable d'activités économiques

Après une mise en place opérationnelle en 2010, le programme Leader (géré par le GAL Volcans d'Auvergne et territoire associés) entre dans son rythme de croisière pour soutenir des projets de taille humaine, innovant et atypiques tant du secteur public ou privé. L'arrivée à mi-parcours de sa mise en œuvre se profile et une réflexion devra être menée sur les ajustements à opérer. La démarche d'évaluation menée au départ du programme alimentera ce travail auquel sera associé le Comité de programmation.

Année 2011

➤ Bilan

2011 représente une année importante dont les enseignements se répercuteront sur toute la fin de ce Leader. En quelques chiffres :

- . 38 dossiers ont été programmés
- . 27% des crédits sont engagés (environ 400 000€)
- . 11 % de l'enveloppe a été versée (environ 175 000€).

A noter, en particulier :

- . 2 dossiers concernant l'opération « de l'idée au projet » : validés par le comité de programmation : portée par une association du territoire, cette opération s'est concrétisée et constitue le premier projet financé par l'enveloppe du programme dédiée à la coopération. D'autres projets sont en cours de construction et devraient pouvoir être présentés en 2012 et 2013.
- . une stagnation du nombre de dossiers programmés (17) associé à une relative baisse des montants moyens par opération. Une attention devra donc être accordée à ce léger fléchissement des montants engagés, afin de pouvoir assurer la consommation des crédits alloués au GAL (soit 1,5 million d'euros).

➤ Focus sur deux projets soutenus

- . Etude de définition et de conception d'un sentier d'interprétation innovant sur le site de la Font Sainte, portée par la communauté de communes de pays Gantiane. Cette opération présente un fort ancrage territorial à travers la valorisation des patrimoines naturels et culturels du site (sentier reliant le sanctuaire de la Font Sainte au sommet du Suc de Rochemonteix).
- . Etude de faisabilité architecturale pour une création d'« éco chambres d'hôtes » : M. et Mme Marsy ont acheté une ancienne bâtisse à Volvic afin de créer un hébergement touristique. Destinées à un public familial, ainsi que de randonneurs pédestres et cyclistes, deux chambres d'hôtes ont ainsi été aménagées selon une approche écologique intégrée : projet devant respecter les critères HQE, chauffage grâce à une chaudière au granulé bois, rénovation avec des matériaux écologiques et dans la mesure du possible de provenance locale.

Année 2012

➤ Bilan

Fin 2012, le programme a atteint la mi-parcours de sa mise en œuvre. Un peu plus de 45% de la dotation globale est engagée. Le rythme de programmation a connu une accélération importante en 2012 qui se trouve de loin l'année la plus importante, tant en termes de montants que

du nombre de dossiers programmés : 22 dossiers programmés, 1 dossier ajourné, aucun dossier refusé.

➤ Gouvernance et coopération

Le Comité de programmation s'est réuni à 4 reprises afin d'examiner les dossiers présentés. Par ailleurs, un groupe de travail de membres du comité a travaillé avec les animateurs et gestionnaires du GAL sur la rédaction d'un avenant à la convention cadre du GAL afin d'éliminer les dispositifs ne fonctionnant pas et de l'ouvrir à la thématique des services).

Une animation a également été consacrée à la préparation de l'évaluation à mi-parcours du programme, lancée à l'automne en collaboration avec un groupe d'étudiants en Master 1 de Clermont-Ferrand.

Enfin, un 1^{er} dossier de coopération interterritoriale a été programmé en 2012. Il s'agit d'un partenariat public/privé autour de la valorisation des productions agricoles du territoire.

➤ Communication sur le programme

- . diffusion des supports de communication dédiés au programme
- . rédaction de nouveaux contenus dans le cadre de la refonte du site du Parc
- . rédaction d'articles dans le Magazine du Parc
- . réalisation de la première lettre électronique semestrielle.

Année 2013

➤ Bilan

Le travail effectué au cours de cette année s'est concentré autour de deux grands objectifs :

- . continuer d'augmenter le nombre de projets instruits, ainsi que le rythme de programmation des crédits. Cet objectif est d'autant plus important avec l'obtention d'une dotation complémentaire de 128 000 €
- . suivre l'évaluation à mi-parcours du programme.

La montée en puissance escomptée s'est réalisée tant du point de vue du nombre de dossiers validés que des crédits engagés (70% de la dotation globale). 31 dossiers ont été programmés, aucun dossier n'a été ajourné ou refusé.

➤ Gouvernance et coopération

Le comité de programmation s'est réuni à 3 reprises afin d'examiner les dossiers présentés.

L'accompagnement de l'évaluation à mi-parcours du programme (lancée à l'automne 2012 en collaboration avec un groupe d'étudiants en Master 1 de Clermont-Ferrand) a été poursuivi.

L'équipe technique du GAL participe aux différents réseaux existant au niveau régional et national :

- . échanges d'informations sur la gestion du programme et la méthodologie avec la DRAAF
- . réunions régionales conduites par l'ARDTA depuis le second semestre 2005
- . réseau national animé par l'association Leader France
- . réunions du réseau rural régional.

Quatre dossiers de coopération ont été validés :

- . 1 dossier sur le dispositif « de l'idée au projet »
- . 2 projets transnationaux
- . 1 opération interterritoriale équivalente à un dossier « de l'idée au projet ».

➤ **Poursuite des actions de communication sur le programme**

➤ **localisation** : territoire du GAL Volcans d'Auvergne et territoires associés

➤ **maître d'ouvrage** : GAL Volcans d'Auvergne et territoires associés

➤ **financeurs** : Leader, CG15, SMPNRVA

➤ **partenaires techniques selon les actions** : ASP, DRAAF, EPCI du territoire, autres acteurs privés et publics du territoire

➤ **contact au SMPNRVA** : Jérémie Crépeau (☎ 04 04 73 65 64 01)



Dépliant d'appel Leader (©Sébastien DOELER)



Soutien à l'élaboration de la stratégie de développement pour l'UNESCO (© SMPNRVA)

Gestion transversale de la Marque Parc et finalisation de la stratégie 2013>2025

Pour la révision de la Charte du Parc, une étude sur la Marque Parc a été réalisée en 2010 pour redéfinir la stratégie. Sur cette base, un travail important de préparation d'une future programmation pluri-annuelle et d'une nouvelle identité visuelle a été mené. En parallèle, le Syndicat mixte du Parc a poursuivi l'animation du réseau des bénéficiaires de la Marque Parc : échanges entre professionnels, fourniture de documents d'information et de dépliants destinés aux clientèles, promotion des activités/produits/services marqués...

Année 2011

➤ Un nouveau plan d'actions triennal

Cette programmation a été définie et partagée dans le cadre d'un comité de pilotage composé des partenaires régionaux concernés. Elle se compose de 4 axes :

- . gouvernance de l'attribution de la Marque Parc
- . attribution de la Marque Parc
- . animation du réseau des bénéficiaires
- . promotion de la Marque auprès de tous les publics.

La nouvelle stratégie de la Marque Parc a également fait l'objet d'une contribution préparée par le Syndicat mixte du Parc à la Revue d'Auvergne : « La Marque Parc naturel régional : un dispositif de préservation et valorisation des aménités environnementales ? »

➤ Gouvernance de la marque Parc.

Une commission d'élus du Syndicat mixte du Parc a été créée pour se consacrer à la qualification des offres durables et identitaires du territoire. Elle agit par délégation du Bureau du Parc (décision du Comité syndical du 20.04.2011) pour :

- . garantir la stratégie et la mise en œuvre de la Marque Parc et du volet 2 de la CETDep
- . examiner les dossiers des candidats
- . veiller au respect des valeurs de la Marque
- . relayer les politiques nationales, inter-régionales.

Différentes rencontres avec les partenaires CRDTA, CG 15, CG 63, offices de tourisme ont été organisées afin de faire connaître la démarche.

➤ Opération « sac gourmand »

Lancée en 2009, cette démarche a été reconduite à destination de tous les producteurs, hébergeurs et restaurateurs bénéficiaires de la marque Parc. Ses objectifs sont multiples :

- . fédérer les bénéficiaires par leur engagement dans des actions communes
- . faire connaître la Marque Parc
- . proposer aux hôtes des gîtes Panda, mais aussi au grand public, un cadeau (ou objet vendu) de qualité et durable.

Fabriqué en toile de jute naturelle et de façon équitable par une société de la Drôme, ce sac contient de la documentation Parc et des produits marqués Parc.

Année 2012

➤ La marque Parc dans la charte 2013>2025

Afin de garantir la démarche et d'améliorer la visibilité de la Marque, celle-ci est développée dans le projet de nouvelle charte du Parc, au sein :

- . de toutes les mesures de l'orientation 3 vouée au développement économique durable (agriculture, tourisme, loisirs de pleine nature, gestion forestière et filières bois, exploitation des ressources du sous-sol)
- . d'une mesure dédiée (mesure 3.5.2 : « animer et attribuer la marque "accueil, produit et savoir-faire" du PNR pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire »).

➤ Refonte de l'identité visuelle de la Marque Parc

Lancée en décembre 2011, cette réflexion a associé l'ensemble des bénéficiaires de la Marque Parc. En les questionnant sur leurs préoccupations et leurs démarches, il s'agissait d'illustrer ce que l'obtention de l'estampille « Marque Parc » apporte à leur activité notamment lorsque celle-ci est reconnue dans d'autres réseaux, labels etc. Au final, les enjeux mis en évidence par les bénéficiaires se sont avérés d'ordre :

- . économique (vivre de leur produit ou service, dont l'image qualifiée témoigne d'un gage de qualité)
- . affectif :
 - > démontrer leur engagement citoyen d'œuvrer en faveur d'un espace naturel remarquable
 - > souligner leur positionnement « ici » et « pas ailleurs »

Aujourd'hui, perçue comme une plus-value apportée au produit ou à la prestation, la Marque Parc doit désormais inscrire et porter les valeurs communes entre le Parc des Volcans d'Auvergne et les bénéficiaires.

Ces approches ont été travaillées et finalisées dans le courant de l'année 2012. L'ensemble de l'identité visuelle préparée pour mettre en valeur la Marque Parc et les produits / activités / services qualifiés dans ce cadre a été intégrée à la documentation touristique du Parc (celle-ci ayant été redéfinie pour mettre plus en valeur les patrimoines et autres spécificités du territoire).

Année 2013

➤ Une communication renouvelée

Pour faire suite aux travaux de 2012, différents supports de communication ont été mis en œuvre : pochette d'information, fiches spécifiques, affiche, set de table, vidéos.

Tout un travail de mise en valeur de la marque Parc sur le site internet a également été réalisé. Un accès direct permet à l'internaute d'accéder à l'information.

➤ Animation du réseau des partenaires du Parc

Les premières journées du réseau des partenaires ont été organisées à Champs-sur-Tarentaine (15). Environ quinze entreprises présentes ont partagé le bilan des actions de l'année et préparé les futures démarches.

D'autres temps de rencontres ont également été organisés, concernant :

- . la communication et la gestion des approvisionnements
- . des outils pédagogiques pour la biodiversité
- . les oiseaux migrateurs en hiver.

➤ **Participation à l'étude nationale sur la refonte de la marque Parc**

Le Syndicat mixte du Parc s'est impliqué dans l'étude nationale pour le renouvellement de la marque Parc (le Parc des Volcans d'Auvergne faisant partie des territoires moteurs dans la démarche) et dans les différents temps d'échanges organisés par la FPNRF.

A l'automne 2013, une étude de consommateurs sur la perception des PNR et de la Marque Parc a été organisée au niveau national. Elle permettra d'améliorer la stratégie commune et propre à chaque PNR (démarche de relance prévue au second semestre 2014).

➤➤ **localisation** : PNRVA

➤➤ **maître d'ouvrage** : SMPNRVA

➤➤ **contact** :
Maryline Dieudonné
(☎ 04 71 20 22 10)

➤➤ **financeurs selon les actions** : SMPNRVA, CG63, CRA

➤➤ **partenaires techniques selon les actions** : CRDTA, CRA, CG15, CG3, offices de tourisme...



Réunion de préparation du plan d'actions et de la communication sur la Marque Parc (© SMPNRVA)

LA MARQUE PARC

Je vis et j'agis ici pour vous faire...

**découvrir, goûter, aimer et partager
les Volcans d'Auvergne !**

La marque Parc est une démarche animée par : [Logos] et soutenue par : [Logos]

www.parcdesvolcans.fr

L'affiche du réseau de la marque Parc (© SMPNRVA)

Accompagnement de manifestations sportives dans une démarche de progrès

Depuis de nombreuses années, le Syndicat mixte du Parc suit les organisateurs de manifestations sportives de pleine nature non motorisées dans leurs activités. A partir de 2011, il a souhaité formaliser ce partenariat en leur proposant de s'inscrire dans une démarche de progrès : une organisation éco-responsable leur permettant de qualifier leur offres de « Manifestations partenaires du Parc ». Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc les accompagne sur 3 ans par le biais d'un contrat.

Année 2011

➤ La mise en place du partenariat

L'engagement de l'organisateur dans la démarche est volontaire. Quand il fait acte de candidature, le cahier des charges « Manifestation partenaire du Parc » lui est adressé. Sur cette base, l'organisateur réalise une autoévaluation de son offre.

Après analyse de cet autodiagnostic, le Syndicat mixte du Parc identifie les pistes de progrès nécessaires, échange à ce sujet avec l'organisateur, puis rédige un rapport notant les préconisations à mettre en œuvre par l'organisateur au cours des 3 ans d'engagement. Ce plan d'actions est validé par la Commission de Qualification de l'Offre du Parc, puis par le Bureau du Parc. L'engagement du candidat dans la démarche est ensuite officialisé par un diplôme.

Pendant ces 3 années, l'organisateur s'engage alors à :

- mettre en œuvre un plan d'actions durables
- sensibiliser les participants et bénévoles à cette démarche
- atteindre le niveau « Manifestation partenaire du Parc »
- communiquer sur les engagements pris par rapport à cette démarche Parc.

L'accompagnement du Syndicat mixte du Parc dont il bénéficie pendant cette période consiste en un suivi technique, mais aussi de terrain (choix de l'itinéraire, fourniture d'information sur les milieux naturels, vérification du balisage...). Sont fournis à l'organisateur :

- une mallette de l'éco-organisateur (banderole Parc, rubalise biodégradable, peinture à la craie, écocup...)
- un guide de sensibilisation « Nature en poche » et de la documentation relative au Parc.

Tant que le niveau requis n'est pas atteint, la manifestation est signalée dans l'agenda des manifestations Parc en tant que « Manifestation engagée dans une démarche de développement durable ».

Au terme du suivi triennal de la démarche de progrès de l'organisateur, la manifestation sportive doit pouvoir atteindre le niveau « Manifestation partenaire du Parc », condition indispensable pour continuer à bénéficier de l'image du Parc. Le Syndicat mixte du Parc communique sur la manifestation partenaire.

Année 2012

➤ Les premières « Manifestations partenaires du Parc »

7 organisateurs se sont engagés dans la démarche. Après validation en Commission de Qualification de l'Offre Parc :

- 1 manifestation a été déclarée « partenaire du Parc » (le Raid des Volcans, raid équestre)

- 5 manifestations sont engagées dans une démarche de développement durable (le Trail de Vulcain, la Foulée du Cézallier, la ValRhue, le Trail du Roc du diable, la Ronde des Lacs).

Dans le cadre du renouvellement du contenu de la malle de l'éco-organisateur, ont été achetés des fanions de balisage. 150 fanions sont ainsi mis à disposition des organisateurs : 50 jaune, 50 orange, 50 vert.

Année 2013

Les dossiers du Trail de Vulcain, de la Pastourelle et de l'Aquaterra ont été validés. Ces 3 manifestations sont donc « partenaires du Parc ».

Le Syndicat mixte du Puy Mary accompagne les manifestations sportives qui traversent le Grand Site du Puy Mary. Plutôt que de doubler l'accompagnement des organisateurs, il a été décidé de fusionner les démarches des syndicats mixtes du Parc et du Puy Mary.

➤➤➤ localisation : PNRVA

➤➤➤ financeur : SMPNRVA

➤➤➤ maître d'ouvrage : SMPNRVA

➤➤➤ partenaire technique : Syndicat mixte du Puy Mary

➤➤➤ contact : Eve Alcaïde & Maryline Dieudonné (☎ 04 71 20 22 10)



Malle de l'éco-organisateur et exposition Nature en Poche (© SMPNRVA)

Mise à disposition d'un pool de matériels pour faciliter l'accessibilité pour tous à la nature

Signataire de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés, le Syndicat mixte du Parc a fait l'acquisition de matériel destiné à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités de pleine nature. Cette démarche a été menée en étroite collaboration avec le Comité régional Handisport, la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et la base nautique d'Aydat, le foyer de ski de fond de Berthaire à Besse et l'AEP Volcania - L'île aux enfants à La Bourboule.

Année 2011 et 2012

➤ Investir et mettre à disposition

Le Syndicat mixte du Parc a acquis plusieurs matériels adaptés au territoire et au niveau régional pour la pratique d'activités de pleine nature par des personnes à mobilité réduite, y compris dans des zones escarpées.

Il est mis à disposition de gestionnaires privés et est prêté gratuitement aux professionnels de l'accompagnement et de l'accueil qui encadrent des groupes intégrant une personne en situation de handicap. Les luges nordiques peuvent être louées à des particuliers dans les mêmes conditions qu'une location classique de matériel de ski.

Il s'agit :

- . de deux canoës Explorer II (avec pompe Carlson 12 l), mis à disposition de la base nautique d'Aydat
- . d'une joëlette spécifique avec harnais adapté, mise à disposition de l'AEP Volcania - L'île aux enfants à La Bourboule (munie de 2 bras, la joëlette est maniée par 2 personnes valides qui encadrent, devant et derrière, la personne installée sur la joëlette)
- . de trois luges de ski de fond Kiwi X- Country Ski en taille junior, adulte, XI, équipées de ski et bâtons adaptés seront mises à disposition du magasin Fond Evasion à Super Besse à partir de la saison hivernale 2011-2012.
- . de la joëlette acquise par le Syndicat mixte du Parc en 2010 : désormais confiée à la gestion du Bureau des Accompagnateurs en Montagne Auvergne Sancy Volcans. Celui-ci contribue à rendre accessible au plus grand nombre la montagne en montant une section « Rando Handicap » encadrée par Aurélien Lebrun, formé spécifiquement qui assure par ailleurs l'encadrement de séjours pour Handicap Evasion.

»» localisation : PNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» contact : Eve Alcaïde
(☎ 04 71 20 22 10)

»» financeurs selon les actions : FNDS, Leader Gal Volcans, SMPNRVA

»» partenaires techniques selon les actions : Direction régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion Sociale, Association des Paralysés de France, délégation du Puy-de-Dôme, Base nautique d'Aydat, Volcania, L'île aux enfants



Randonnée en joëlette dans le PNRVA (© SMPNRVA)

Développement de l'écotourisme dans le PNRVA

Depuis l'adhésion du territoire à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés en 2009, le Syndicat mixte du Parc œuvre en faveur de l'écotourisme : par des démarches de progrès des entreprises, des collectivités, des tours opérateurs, il s'agit de faire évoluer les offres touristiques pour améliorer leur gestion environnementale et sociale, de renforcer leur ancrage territorial en valorisant les patrimoines du territoire (volcans, eau, agriculture, biodiversité, architecture et autres patrimoines culturels) et d'affirmer leur positionnement sur le marché en innovant dans ces domaines.

Année 2011

➤ Gouvernance

Coordonnée par le Syndicat mixte du Parc, la démarche de développement de l'écotourisme dans le Parc associe un ensemble d'acteurs institutionnels : CRA, CRDTA, CG15 et 63, comités départementaux de tourisme, CCI, communautés de communes, Offices de tourisme, CPIE 15 et 63... Réunis en décembre, ils ont formé le 1^{er} comité technique. Exploitant des outils créés dans le cadre du programme « Cévennes Ecotourisme » du Parc national des Cévennes, une documentation d'information sur la démarche de qualification Ecotourisme du Parc des Volcans d'Auvergne leur a été remise.

➤ Volet 2 de la CETDep : engagement des entreprises dans l'écotourisme

Au côté de 9 autres Parcs du Massif central, le Syndicat mixte du Parc s'est investi dans la refonte des outils d'accompagnement des entreprises touristiques qui s'engagent dans l'écotourisme : il s'agissait de décliner au plan local (avec le soutien financier de la DATAR Massif central) des outils élaborés dans le cadre du programme « Cévennes Ecotourisme » du Parc national des Cévennes. En complément de 2 demi-journées de sensibilisation aux enjeux des économies d'eau et d'énergie, ces éléments ont présentés et adressés aux entreprises concernées :

- . document de sensibilisation à la démarche de qualification Tourisme Durable (Marque Parc et Volet 2 de la CETDep)
- . fiches pratiques de gestion environnementale (gestion des déchets, économies d'eau, isolation, produits d'entretien...)
- . 2 mallettes « dispositifs d'économies d'eau » et « ampoules basse consommation » mises à disposition
- . affichettes Ecogestes, brochure Nature en Poche (25 000 exemplaires en français, 5 000 exemplaires en anglais) à remettre aux clientèles touristiques.

Année 2012

➤ Volet 1 bis de la CETDep : engagement de collectivités territoriales en faveur de l'écotourisme

Le Syndicat mixte du Parc a accepté de participer au pilotage du projet de Station de pleine nature massif cantalien mené par la communauté de communes du pays de Murat et le Syndicat mixte du Puy Mary.

➤ Volet 2 de la CETDep : engagement des entreprises dans l'écotourisme

En collaboration avec les offices de tourisme du territoire, un appel à candidatures a été lancé à destination des entreprises touristiques pour retenir 40 dossiers. 40 entreprises ont manifesté leur intérêt pour cette démarche, 14 s'y sont concrètement engagées en recevant en 2012, la visite d'un agent du syndicat mixte Parc, (parfois accompagné d'un partenaire) pour l'établissement d'un diagnostic développement touristique durable réalisé à partir de la méthodologie élaborée par l'IPAMAC.

➤ Volet 3 de la CETDep : qualification de tours opérateurs commercialisant des offres d'écotourisme

Le partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et Chamina Voyages se poursuit. Les itinéraires des séjours se déroulant sur le territoire du Parc sont examinés. S'il n'est constaté aucune contre indication par rapport à la préservation des milieux naturels et des espèces, le séjour bénéficie de la mention « élaboré en partenariat avec le Parc ».

Année 2013

➤ Volet 1 bis de la CETDep : engagement de collectivités territoriales en faveur de l'écotourisme

La collaboration au projet de station de pleine nature sur le massif cantalien continue. Le projet se construit avec l'aide d'un bureau d'étude et en concertation très étroite avec les acteurs du territoire.

Parallèlement, la communauté de communes du pays de Murat a porté une étude pour la restructuration des zones nordiques sur le massif du Cantal. Elle a sollicité les services du syndicat mixte du Parc pour apporter une expertise au suivi de cette étude.

Soucieux de décliner la CETDep sur son périmètre, le Syndicat mixte du Puy Mary-Grand Site a souhaité devenir un relais du Syndicat mixte du Parc. Une convention d'objectifs a donc été établie entre les 2 partenaires afin d'en définir les modes de collaboration.

➤ Volet 2 de la CETDep : engagement des entreprises dans l'écotourisme

- . 4 comités techniques (2 dans le Cantal, 2 dans le Puy de Dôme) ont été organisés en juin et octobre pour examiner les diagnostics réalisés et émettre des préconisations destinées à aider les prestataires à élaborer leur plan d'actions triennal. Une seconde visite sur site a permis de contribuer à l'élaboration de ces plans d'actions « développement écotouristique ».

- L'accompagnement des entreprises touristiques proposé dans le cadre du volet 2 de la CETDep et celui de la Marque Accueil du Parc ont été totalement mutualisés (en termes d'animation et d'outils) concernant les hébergements (par souci de cohérence et afin d'inciter les entreprises engagées dans l'écotourisme à solliciter la marque Accueil du Parc). Cette démarche concernera en 2014 également les prestations de restauration et les prestations couplées d'hébergement et de restauration.

➤ **Volet 3 de la CETDep : qualification de tours opérateurs commercialisant des offres d'écotourisme**

Le Syndicat mixte du Parc participe aux travaux d'IPAMAC visant à «élaborer une méthodologie d'accompagnement des tour opérateurs dans le cadre du volet 3 de la CETDep. Parallèlement, la collaboration avec Chamina Voyages se poursuit avec le recrutement d'une stagiaire commune qui a travaillé sur :

- une étude d'impact sur un séjour accompagné « Du Puy de Dôme au Puy de Sancy »
- l'enrichissement des carnets de route de 4 séjours en randonnée liberté sur le territoire Parc.

➤➤ **localisation** : PNRVA

➤➤ **maître d'ouvrage** : SMPNRVA

➤➤ **financeurs selon les actions** : SMPNRVA, DATAR Massif central, DIRECCTE Auvergne





➤➤ **contact** : Eve Alcaïde (☎ 04 71 20 22 10)

➤➤ **partenaires techniques selon les actions** : CRA, CRDTA, CG15 et 63, comités départementaux de tourisme, communautés de communes (en particulier celle du pays de Murat), CCI, Offices de tourisme, CPIE 15 et 63 Syndicat mixte du Puy Mary, offices de tourisme, CPIE 15 et 63, Chamina voyage, IPAMAC



Remise des diplômes Volet 2 de la CETDep le 2 décembre 2013 (© SMPNRVA)


Je m'engage pour l'écotourisme
dans le Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne

Vous avez une activité touristique sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne

Vous souhaitez contribuer à la préservation et la valorisation des patrimoines de ce territoire

➤➤ **Le Syndicat mixte du Parc vous accompagne dans une démarche de progrès avec la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés !**



Dépliant « s'engager dans l'écotourisme » (© SMPNRVA)

Valorisation des pistes équestres Dômes-Sancy et Cézallier-Limon

Les circuits Dômes-Sancy et Cézallier Limon, mis en place par le Syndicat mixte du Parc, constituent aujourd'hui une offre utile pour favoriser la randonnée équestre sur le territoire du Parc et complètent les offres de randonnées équestres itinérantes départementales du Puy-de-Dôme et du Cantal gérées par les Comités Départementaux de Tourisme Equestre du Cantal et du Puy de Dôme.

Année 2011

➤ Des itinéraires entretenus

De 1993 à 2006, le Syndicat mixte du Parc a été chargé par le CRA d'aménager ces circuits et de signer des conventions d'autorisation de passage et de travaux avec les propriétaires des sites traversés. Il a édité en 1999 et 2006 les documents de promotion correspondant, avec l'aide des éditions Chamina.

Si la partie promotion/ communication/ animation de cette offre a pu être ensuite déléguée aux comités départementaux de tourisme équestre (aide financière de 300 € accordée au CDTE 15 pour la réalisation de son dépliant « le Cantal à cheval 2011 »), le Syndicat mixte du Parc reste responsable de l'entretien des ces circuits. En 2011, ont été réalisés :

- . l'entretien léger et la veille de l'itinéraire Dômes-Sancy ont été confiés au CDRP 63. Cela a permis la remise aux normes du balisage conformément aux préconisations de la charte nationale de balisage.
- . le suivi de l'itinéraire Cézallier-limon par les gardes nature du Syndicat mixte du Parc.

Sur l'intégralité de ces chemins, celui-ci continue de prendre en charge des grosses opérations de réaménagement, ou des imprévus à régler en cours de saison.

➤ Le projet européen Equustur

Aux côtés de la Chambre d'agriculture du Cantal et du CDTE du Cantal, le Syndicat mixte du Parc a participé au projet européen Equustur de création d'un réseau d'itinéraires équestres en Europe.

Mené par des partenaires français, espagnols et portugais, ce projet avait pour objet la réalisation d'une méthodologie commune pour la mise en place d'itinéraires de randonnée équestre en Europe. Dans le Cantal, ce sont les circuits Cézallier-limon et la boucle Sud du « Tour du volcan » du CDTE 15 qui ont servi de référence.

Les 10 et 11 mars, ce projet s'est conclu par l'organisation du 1er Congrès Européen de Tourisme Equestre à Burguillos del Cerro dans la province de Badajoz en Espagne.

Années 2012 et 2013

➤ Poursuite du suivi de l'entretien des circuits équestres

Le Syndicat mixte du Parc a assuré l'entretien courant, ainsi que quelques interventions ponctuelles sur des secteurs fortement dégradés et devenus potentiellement dangereux pour les chevaux :

- . travaux de débroussaillage, d'élagage, installations de

- franchissement de clôture sur les 2 circuits
- . suivi du balisage
- . consolidation du passage sur zone humide et réhabilitation du chemin très dégradé dans la descente du col de L'Ouire vers le col de Guéry au lieu-dit « Combe Perret »

➤ Promotion des itinéraires

La promotion du circuit Dômes-Sancy est essentiellement assurée par sa présence sur les sites internet du Parc et du comité départemental de tourisme équestre, conformément à ce que prévoit la convention de partenariat signée en 2010.

Un soutien financier a été apporté au CDTE 15 pour la promotion du circuit Cézallier-Limon par la plaquette « Cantal à Cheval ».

➤➤➤ localisation : PNRVA

➤➤➤ financeur selon les actions : SMPNRVA, Chambre d'agriculture du Cantal

➤➤➤ maître d'ouvrage : SMPNRVA

➤➤➤ contact : Eve Alcaïde
(☎ 04 71 20 22 10)

➤➤➤ partenaires techniques selon les actions : Chambre d'Agriculture du Cantal, CDTE 15



Portillon sur le circuit Cézallier-Limon (© SMPNRVA)

Gestion et déploiement de la Marque « Accueil du Parc »

La marque « Accueil du Parc » est attribuée par le Syndicat mixte du Parc à des prestations de restauration (bistrot, fermes auberges...), mais désormais aussi à des hébergements (gîtes d'étapes, chambres d'hôtes, hébergements insolites...). Cette qualification est la garantie d'un accueil privilégié, en adéquation avec les valeurs du développement durable et de respect des patrimoines et de l'environnement du Parc. Au-delà, ces entreprises sont fortement attachées à leur territoire : elles transmettent leurs connaissances et font découvrir autrement les Volcans d'Auvergne.

Année 2011

➤ Prestations de restauration

Depuis 2004, le Syndicat mixte du Parc marque des prestations de restauration pour valoriser la gastronomie et les produits locaux, créer des lieux d'accueil « Relais » du Parc et initier un réseau de professionnels de confiance sur le territoire.

Celui-ci compte 9 établissements. De nouvelles demandes d'intégration ont été reçues.

CRCI Auvergne, CG 15 et CG 63 ont été associés à la relance du marquage des bistrot (celui-ci contribue à l'accueil, à la découverte des spécificités du territoire, à la dégustation des produits et de la gastronomie locale). Trois réunions ont été organisées au printemps pour échanger sur ce sujet et concernant les nouvelles candidatures. Fin septembre, ce dossier a été validé par la commission nationale de la Marque Parc à la FPNRF.

➤ Prestations d'hébergement

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a mené une réflexion pour développer le marquage « Accueil du Parc » de prestations d'hébergements touristiques, en lien avec :

- . Gîtes de France, concerné depuis 1994 par l'attribution du label Gîte Panda par le WWF pour distinguer des établissements soucieux de la préservation de l'environnement (à ce jour, ce réseau compte 20 gîtes Panda. 6 visites de renouvellement ont été effectuées en mai).
- . Rando accueil, association nationale regroupant des hébergements de tous types, consacrés à la découverte des territoires et aux sports de nature.

Les gîtes d'étape et de séjour, chambres d'hôtes, hôtels, campings, meublés, hébergements atypiques, villages vacances, pourront être concernés par ce projet de marquage : ils contribuent également à l'accueil et à la découverte du territoire Parc et de ses spécificités locales. Organisée en juin, une réunion a permis d'échanger avec les prestataires présents dans ces réseaux et intéressés par la Marque Parc. Le dossier a ensuite été finalisé et soumis à la Commission nationale de la Marque Parc qui l'a validé en septembre.

Année 2012

➤ Prestations de restauration

Suite à la validation des documents de cadrage, 8 audits de renouvellement et 2 audits d'intégration ont été réalisés. Le réseau compte 10 entreprises.

➤ Prestations d'hébergement

10 audits pandas ont été réalisés avec le WWF. 3 audits ont été réalisés chez des prestataires Rando accueil

➤ Etude d'opportunité de lancement d'un nouveau marquage sur les sorties de découverte du patrimoine.

Un cahier des charges pour les sorties accompagnées a été préparé en partenariat avec les professionnels du secteur. Après avoir testé et assoupli la grille de critères, le dossier de marquage a été validé par la commission nationale de la fédération des Parcs en septembre.

En parallèle, une expérimentation a été mise en œuvre sur la RNN de la Vallée de Chaudesfour pour mieux encadrer les sorties réalisées par les accompagnateurs de moyenne montagne du secteur. Les critères de sélection et d'évaluation correspondent au projet de cahier des charges pour les sorties de découverte.

Année 2013

➤ Mutualisation des démarches et des référentiels de la Marque accueil et de la CETDep

cf. page 76.

➤➤➤ maître d'ouvrage : SMPNRVA

➤➤➤ localisation : PNRVA

➤➤➤ financeurs selon les actions : SMPNRVA

➤➤➤ partenaires techniques selon les actions : CRCI Auvergne, CG15, CG63, WWF, Gîtes de France, Rando accueil, CRCI Auvergne, Bienvenue à la ferme Cantal

➤➤➤ contact : Eve Alcaïde & Mayline Dieudonné (☎ 04 71 20 22 10)



Audit dans une ferme auberge (© SMPNRVA)

Gestion de la signalétique du Parc

Dès 2011, une charte signalétique a été proposée par le Syndicat mixte du Parc aux acteurs du territoire pour promouvoir produits, activités et sites grâce à une signalétique homogène et attractive qui préserve la qualité des paysages. Après plusieurs années d'animation, le Syndicat mixte du Parc passe progressivement le relais aux communautés de communes pour poursuivre la démarche et s'approprier les dispositions du Grenelle II. En parallèle et pour le reclassement du Parc en 2013, il prépare la réactualisation de la signalétique des panneaux indiquant les entrées dans le territoire et panneaux « commune du Parc ».

Année 2011

➤ Charte signalétique

L'année 2011 marque la clôture des subventions versées via le Syndicat mixte du Parc pour la mise en place de nouveaux dispositifs : FNADT, puis crédits du CRA et du CG 63, à hauteur de 40 %, hors pose. Ces fonds sont aujourd'hui arrivés à leur terme, les dernières subventions ayant été attribuées aux communes qui en ont fait la demande.

En 10 ans, plus de 200 000 € de subventions ont ainsi été attribuées à la fabrication de préenseignes dérogatoires pour les particuliers et de micro-signalétique pour les communes.

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi Grenelle II prévoit notamment la suppression de certaines catégories de préenseignes dérogatoires et de nouvelles procédures d'élaboration et les zonages des RLP. En avril 2011, la FPNRF a restitué une étude qu'elle a menée concernant l'application de ces nouvelles dispositions législatives dans 4 PNR « débutants » et 4 PNR « aguerris » (dont le Parc des Volcans d'Auvergne) en matière de gestion publicitaire : stratégies mises en place, méthodologies employées et raisons de succès ou d'échecs. L'enseignement tiré a permis :

- de sensibiliser et former les équipes des SMPNR pour une meilleure application de la réglementation et d'anticiper l'évolution du texte
- d'élaborer des outils, d'envisager leur généralisation à d'autres territoires et à des échelles différentes (commune, EPCI, pays, SCoT, agglomération...).

Le Syndicat mixte du Parc attend la sortie des décrets d'application pour finaliser un livret technique qu'il a élaboré pour expliquer les nouvelles dispositions réglementaires à prendre en compte dans l'application sur le territoire de la charte signalétique.

Année 2012

➤ Charte signalétique

Les décrets d'application de la réforme du code de l'environnement sont parus en janvier 2012. Les principales modifications concernent les préenseignes. D'ici juillet 2015, les préenseignes seront réservées aux produits du terroir, aux monuments historiques et aux activités culturelles, les activités dérogatoires (hébergement, restaurant, garage...) ne seront plus autorisées à se présignaler. Malgré l'arrêt du versement de subvention demandé par ses partenaires, le Syndicat mixte du Parc poursuit son accompagnement technique des prestataires privés et des collectivités qui le souhaitent.

➤ Panneau d'entrée du Parc

Un diagnostic a été réalisé des 25 anciens dispositifs signalant l'entrée dans le Parc. Il a mis en évidence leur mauvais état fréquent et la nécessité de les mettre aux normes avec la réglementation nationale en matière de signalétique et de circulation routière. L'implantation de nouveaux panneaux d'entrée (de type E33a) sera donc nécessaire sur les axes routiers actuellement équipés, ainsi que quelques autres voies relativement importantes et fréquentées (définies avec les services des routes des départements). Le CRA a accepté de participer au financement de ces nouveaux dispositifs. Des négociations ont également été menées avec les services des routes des deux départements pour prendre en charge l'implantation gratuite et réglementaire des nouveaux panneaux.

➤ Enseigne « commune du Parc »

Le Syndicat mixte du Parc a étudié le projet consistant à proposer aux communes du Parc qui approuveront la future charte 2013>2025 l'installation en façade des mairies d'une enseigne « commune du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » : chargée de sens politique, cette action permettra d'informer les habitants et les visiteurs, dans le respect de la législation en matière de signalétique. Le Syndicat mixte du Parc prendra en charge l'implantation et la moitié du coût global TTC de la fabrication de ce dispositif, l'autre moitié sera à la charge de la commune.

Année 2013

➤ Panneaux d'entrée du Parc

Leur remplacement est réalisé progressivement depuis fin 2013, grâce aux financements partagés entre le Syndicat mixte du Parc et le CRA. Les services des routes du CG 15 et du CG 63 ont assuré l'implantation des nouveaux panneaux dont les emplacements ont été choisis par le Syndicat mixte du Parc. En fonction des flux de circulation, 41 panneaux seront ainsi installés aux entrées du territoire.

➤ Enseigne « commune du Parc »

Le Syndicat mixte du Parc a fait le choix de proposer, à l'occasion du reclassement du PNRVA, l'installation d'un panneau en lave émaillée « commune du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » sur la façade de chaque mairie adhérente. L'objectif est de permettre aux communes qui le souhaitent de mettre en avant visuellement leur appartenance au Parc auprès de leurs concitoyens et visiteurs. Le Syndicat mixte du Parc prend en charge la moitié du coût global de la fabrication de cette enseigne et son installation, l'autre moitié reste à la charge de la commune (soit un coût de 97,45 € TTC).

»» localisation : PNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

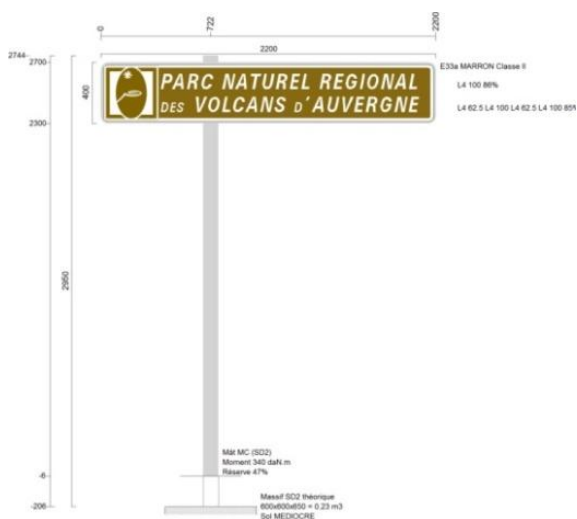
»» contact :
Marie Fauchon
(☎ 04 73 65 64 31)

»» financeurs selon les actions : SMPNRVA, CRA, CG 63, CG 15, communes

»» partenaires techniques selon les actions : communautés de communes, FPNRF, CRA, CG 63, CG 15



Dispositif installé à Allanche dans le cadre de la charte signalétique du PNRVA (© SMPNRVA)



Nouveau panneau d'entrée dans le PNRVA (© SMPNRVA)

Promotion d'offres touristiques identitaires du PNRVA

Afin de mettre en avant les spécificités du territoire mais aussi les professionnels qui s'engagent dans une démarche de valorisation du territoire et de développement durable, le Syndicat mixte du Parc réalise différentes actions de communication : documentation papier, présence à des salons...

Année 2011

➤ Refonte de la documentation touristique du Parc

Afin de rationaliser et de recentrer ses outils d'information et de communication touristiques, le Syndicat mixte du Parc a procédé, en concertation avec ses partenaires, à une refonte de sa documentation en lien avec le futur projet de territoire et en mettant plus en avant les spécificités patrimoniales du Parc.

La carte touristique et les circuits routiers édités auparavant ont été réunis en un seul livret de découvertes du Parc qui alterne entre informations concrètes (prestataires marquées Parc, randonnées favorisant un tourisme diffus...) et messages importants (tourisme durable, mobilités douces, respect de l'environnement...).

Indispensable, une carte générale du territoire est insérée au centre de ce livret.

A destination des touristes mais aussi des habitants en tant que visiteurs de leur propre territoire, ce livret est édité pour cette année test à 65 000 exemplaires. Une déclinaison selon la nouvelle charte graphique sera prévue en 2012.

Les documents spécifiques tels que le « Nature en poche » ou le flyer sur la Maison du Parc ont été conservés mais les spécificités Parc ont été davantage développées : identité volcanique, particularités observables dans les milieux, entrée hivernale pour le Nature en poche...

➤ Salon du randonneur

Les 10 Parcs naturels d'IPAMAC ont animé un stand au Salon du randonneur à Lyon du 18 au 20 mars 2011.

L'objectif était de promouvoir, à l'échelle du Massif central, un tourisme porteur de sens et de valeurs permettant la découverte des patrimoines et valorisant des professionnels du tourisme impliqués dans une démarche écoresponsable.

Année 2012

➤ Finalisation de la refonte de la documentation touristique du Parc

Inscrit dans la toute nouvelle identité visuelle du Parc, le livret de découverte du territoire a été réorganisé suite au bilan fait auprès des partenaires à l'issue de sa 1^{ère} édition. L'objectif était de mieux mettre en avant les singularités de ce territoire : le volcanisme, l'eau et la vie rurale.

A destination des visiteurs tout comme les habitants, cette brochure propose toutes les informations pratiques pour (re)découvrir et parcourir autrement le Parc avec des propositions de sentiers thématiques, des zooms sur des espèces faunistiques et floristiques et enfin les bonnes adresses avec les coordonnées des bénéficiaires de la Marque Parc. La carte du territoire a également été conçue afin de souligner les spécificités du territoire : relief, volcans, curiosités géologiques, lacs...

Le Syndicat mixte du Parc gère un espace d'accueil et d'information (la « Maison du Parc ») qui permet une découverte pédagogique et ludique du territoire (son patrimoine naturel, culturel et humain et des actions menées en faveur du développement durable). Le dépliant qui présente ces offres a également été refondu avec la nouvelle identité visuelle. Il met en valeur des expositions (permanente et temporaires), une boutique de produits écologiques, des guides et accessoires de randonnée, des produits du terroir, des sentiers d'interprétation...

➤ Site internet

La préparation du nouveau site internet du Parc a été l'occasion d'intégrer de façon plus complète et adaptée l'ensemble des offres de découvertes du territoire. L'offre marquée Parc a une place très importante afin de mettre en avant les prestataires recommandés par le Syndicat mixte du Parc. Un partenariat avec le CRDTA a permis d'utiliser la base de données régionale pour limiter les mises à jour et diffuser plus largement l'offre.

Année 2013

Le travail a consisté à mettre à jour les supports précités, notamment le livret de découverte du Parc.

➤➤ localisation : PNRVA

➤➤ partenaires techniques : CRDTA, offices de tourisme

➤➤ maître d'ouvrage : SMPNRVA

➤➤ contact : Marie Fauchon (☎ 04 73 65 64 31)

➤➤ financeur : SMPNRVA



Participation au Salon du randonneur à Lyon en mars 2011 (© SMPNRVA)



L'édition 2012/2013 du livret de découverte du Parc (© SMPNRVA)

Gestion des « Boutiques du Parc »

Vitrines de saveurs et de savoir-faire traditionnels du territoire, ces espaces « Boutique du Parc » s'inscrivent dans une démarche de valorisation des circuits courts, de soutien des filières artisanales et d'éducation au territoire : ils se démarquent en proposant une gamme de produits durables (matières naturelles, recyclées ou recyclables, biologiques), ainsi que d'articles ludiques et éducatifs sélectionnés selon des critères d'écoconception pour permettre notamment au jeune public de comprendre les enjeux du développement durable.

Années 2011 à 2013

➤ Soutien des filières artisanales

On note ces trois années un engouement particulier pour les produits du terroir. L'offre de la Boutique du Parc s'est étoffée en proposant confitures, compotes, sirops, tisanes, aromates... issus de l'agriculture biologique et d'une qualité optimale dans leur fabrication artisanale. Ces produits représentent 45 % des ventes avec les produits labellisés « Produit du Parc » dont le succès ne fait qu'augmenter : miels, biscuits traditionnels (croquants, carrés de Salers, cornets de Murat), gentiane, viande de bœuf salers.

➤ Sensibilisation des jeunes publics et lien avec la nature

Le Syndicat mixte du Parc poursuit sa démarche de sensibilisation en faisant figurer dans l'espace enfants des jeux et livres d'éveil permettant de renforcer la connaissance des jeunes sur leur environnement local. Une sélection d'ouvrages naturalistes pédagogiques complète l'offre. Ils répondent aux questions que se pose le visiteur à l'occasion de ses balades et permettent d'identifier des espèces plus rares et difficiles à observer sur le terrain.

➤ Pourcentage des ventes par produits

- . produits du terroir : 45%
- . guides et cartes de randonnée : 20 %
- . librairie, cartes postales : 12 %
- . artisanat : 12 %
- . jeux éducatifs : 11 %.

»» localisation : PNRVA

»» financeur : SMPNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» partenaires techniques : artisans et producteurs locaux

»» contact : Chantal Faure
(☎ 04 73 65 64 13)



La Boutique du Parc à la Maison du Parc de Montlosier (© SMPNRVA)



La Boutique du Parc à la Maison du Parc de Murat (© SMPNRVA)

Contribution au développement des circuits courts

Pour amorcer la mise en œuvre de la future charte du Parc, le Syndicat mixte du Parc s'est investi dès 2011 dans des projets destinés à favoriser la consommation de produits agricoles ancrés sur les spécificités du territoire et issus de filières courtes et raisonnés (vente directe ou avec seul intermédiaire, restauration collective). Il s'agissait d'inciter les territoires, puis les restaurants privés, scolaires, administratifs, ainsi que les centres de vacances, à proposer et à promouvoir ces productions locales qualifiées.

Année 2011

➤ L'accompagnement des territoires autour des pratiques alimentaires

Fin 2010, dans le cadre du plan de la DRAAF « Pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable » (plan national du ministère), l'association Anis Etoilé a lancé une expérimentation.

S'adressant aux décideurs locaux en charge de la restauration collective et de l'alimentation, cette démarche a été menée sur les PNR auvergnats : leurs chartes de territoires promouvant le développement des circuits alimentaires de proximité.

Pour y contribuer, le Bureau du Syndicat mixte du Parc a sollicité au printemps 2011 les communautés de communes du territoire. Deux d'entre elles volontaires ont été retenues : le pays de Murat (15) et les Cheires (63).

La première étape consistant en la réalisation d'un « diagnostic alimentation durable de territoire », a été présentée à un des deux territoires dans le cadre d'une réunion fin 2011 (pays de Murat).

➤ Alimenter localement les restaurants scolaires

Une étude a été menée afin de réaliser un diagnostic de l'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration collective scolaire.

Différentes opérations ont été réalisées dans ce cadre :

- enquêtes sur la restauration collective en ciblant les pratiques au sein des restaurants scolaires et actions de sensibilisation dans les écoles du territoire
- identification des projets en cours sur le territoire, entretiens avec des personnes ressources (chambres d'agriculture, agriculteurs, élus, cantinières, responsable de plateforme...).

Une analyse fine des démarches dans d'autres territoires classés PNR ou non a également été réalisée afin d'enrichir la stratégie du Syndicat mixte du Parc.

Année 2012

➤ Accompagnement des territoires autour des pratiques alimentaires

Suite aux actions menées en 2012, le diagnostic sur le Pays de Murat a été réalisé par Anis Etoilé et le Fr Civam Auvergne. Un bilan de ce travail et des pistes de travail ont été présentés aux élus à l'automne.

Sur le territoire des Cheires, une première réunion d'information de la démarche a été réalisée dans l'hiver. Du fait de problème de financement, le rendu final de la démarche est programmé pour 2013.

Année 2013

➤ L'accompagnement des territoires autour des pratiques alimentaires

Sur le territoire de la communauté de communes des Cheires, une réunion de présentation du diagnostic et des pistes de travail a été réalisée à l'automne. Les éléments pourront être repris par la nouvelle équipe d'élus courant 2014.

Le Syndicat mixte du Parc continue son action d'accompagnement et de soutien des collectivités souhaitant s'investir sur l'agriculture et les circuits-courts.

Exemples :

- travail mené par la Communauté de communes Pontgibaud-Sioule et Volcans.
- projets de coopération entre agriculteurs auvergnats et de Bourg-en-Bresse en lien avec le développement des circuits-courts (suivi via le programme Leader).

»» localisation : PNRVA

»» financeur : SMPNRVA, Leader

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» partenaires techniques selon les actions :

»» contact :
Maryline Dieudonné
(☎ 04 71 20 22 10)

association Anis Etoilé,
communauté de communes du pays de Murat (15) et des Cheires (63)



Production de Brioche à la tomme au GAEC des Violettes
(© Eve Hilaire – Studio des 2 prairies)

Gestion de la Marque « Produit du Parc » en faveur de productions agricoles

Quatre produits bénéficient de la Marque « produit du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » : les produits issus de racine de Gentiane jaune, le miel et les produits de la ruche, la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles (Cornets de Murat, Carrés, Croquants et Brioche de tome). De 2011 à 2013, le travail du Syndicat mixte du Parc a porté sur le suivi des bénéficiaires de la Marque, la création de projets collectifs de promotion ainsi que l'étude pour la création d'un nouveau marquage.

Année 2011

➤ Produit « miel » : refonte du référentiel

La principale action d'animation s'est portée sur l'élaboration d'un nouveau cahier des charges avec les producteurs de miel. En effet, la charte d'engagement datait de 2001 et les apiculteurs ont émis le souhait de renouveler et ajouter des critères de production. De plus, suite à ce travail de nouveaux produits de la ruche pourront être valorisés avec la marque Parc : gelée royale, propolis, hydromel, pollen, cire.

Année 2012

➤ Produits « miel » et produits issus de racines de Gentiane jaune : nouvelle charte d'engagement.

Suite à un travail de renouvellement de critères, la FPNRF a validé les 2 chartes d'engagement pour la marque « produit du Parc des Volcans d'Auvergne ». A la suite de cette étape, des audits de contrôle ont été effectués. En 2012, on dénombre 1 entreprise engagée pour des produits à base de gentiane ainsi que 5 apiculteurs (4 professionnels et une association de sauvegarde du patrimoine).

Année 2013

➤ Produits laitiers et fromages (hors AOP) : étude d'opportunité pour un nouveau marquage

Suite à différentes sollicitations de producteurs du territoire pour valoriser leur production via la marque, une étude a été réalisée par le Syndicat mixte du Parc pour étudier la pertinence de lancer un tel marquage. Les conclusions étant positives pour une dizaine d'agriculteurs en bovins lait, caprins et ovins motivés, le cahier des charges a été élaboré avec ce groupe et le document a été validé par la FPNR en décembre 2013.

➤ Produit viande salers : travail sur prairies fleuries et préparation d'un nouveau cahier des charges

En 2013, a été organisé le concours des prairies fleuries (cf. page 42) en partenariat avec les éleveurs bénéficiant de la marque Parc.

L'objectif et le succès de la démarche sont exposés dans le témoignage du Président de la Coopérative Acajou des Volcans : « Le concours doit pouvoir agir comme un déclencheur pour l'ensemble des éleveurs. Cela doit nous permettre de mieux nous impliquer dans la gestion de nos prairies et ainsi les améliorer. L'idée est d'enclencher par la suite un travail sur notre manière de travailler nos prairies. Le concours c'est un point de départ, cela nous permettra d'avoir un état des lieux pour se lancer. Nous devons préserver la qualité de nos prairies, pour cela il nous faut connaître l'impact de nos pratiques, de nos périodes de fauche. Tous ces aspects sont importants vis-à-vis de la qualité de nos produits et du lien que nous avons avec les consommateurs ».

Suite à ce travail, des éléments ont été repérés afin de faire évoluer le cahier des charges (action planifiée à partir de 2014-2015).

»» localisation : PNRVA

»» financeur : SMPNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» contact :
Maryline Dieudonné
(☎ 04 71 20 22 10)



Troupeau de vaches Salers (© SMPNRVA)

Valorisation de races domestiques locales

Des éleveurs passionnés du territoire ont su sauvegarder des races rustiques locales : vaches Salers et Ferrandaise, Cheval Auvergnat. Parfaitement adaptées au climat et au relief du Parc, ces races contribuent à sa vitalité. Au-delà de leur sauvegarde génétique, c'est la préservation d'un patrimoine culturel régional, de traditions, de savoir-faire qui est en jeu. Ces races locales doivent désormais démontrer leur efficacité économique au travers de produits et de services bien valorisés.

Année 2011

➤ Appui à la dynamique associative

Aux côtés des associations de sauvegarde des races locales identitaires du territoire, le Syndicat mixte du Parc a participé aux actions suivantes de développement et de promotion :

- . valorisation des fromages au lait cru issus du système traditionnel Salers, engagé avec l'association Slow Food/Volcaniac (projet Sentinelle)
- . valorisation de la race Ferrandaise, par l'étude de débouchés (avec AgroParitech) et réflexion engagée sur la constitution d'un cahier des charges
- . mise en œuvre d'un dispositif de soutien de l'activité pastorale (brebis Rava) par le financement des postes de bergers dans le Puy-de-Dôme
- . accompagnement de la reconnaissance du cheval d'Auvergne et de sa qualification en cheval de loisir.

Année 2012

➤ Événementiel pour la promotion des races locales (Montferrand - automne 2012)

En partenariat avec les associations des races concernées (Ferrandaises, Cheval d'Auvergne, Rava, Salers Traités...), le SMPNR du Livradois Forez, d'autres acteurs du monde agricole, Clermont-communauté, la commune de Montferrand..., le Syndicat mixte du Parc a activement participé à l'organisation d'un événementiel de valorisation de ces races : le 25 septembre 2012, sur le foirail de Montferrand (rappelant la vie de cet espace autrefois haut lieu du commerce du bétail dans le Puy-de-Dôme).

Dans ce cadre, une quarantaine de vaches de race Ferrandaise ont été rassemblées. Au-delà du caractère convivial de cette manifestation, il s'agissait de faire découvrir au grand public le renouveau de cette race locale, emblématique du territoire et désormais sauvegardée : son ancrage local, son potentiel vis-à-vis d'une agriculture paysanne de proximité en plein essor et son rôle actif dans l'entretien des paysages.

Cette race (également à l'honneur au Sommet de l'élevage du 6 au 8 octobre, ainsi que dans le dossier du Magazine du Parc de septembre) doit maintenant s'inscrire dans des circuits courts pour démontrer son efficacité économique au travers de produits et de services bien valorisés (entretien de l'espace).

Année 2013

➤ Rassembler les associations de races locales

Suite à la réalisation de l'évènement « le foirail de Montferrand », une réunion de bilan a été organisée au château de Montlosier.

Lors de cette 1^{ère} rencontre collective des races locales, l'ensemble des représentants des associations a partagé les principales problématiques. Il a été convenu de la nécessité de continuer à mieux se connaître et surtout d'essayer d'envisager des actions ou projets communs.

»» localisation : PNRVA

»» maître d'ouvrage selon les actions : associations des races concernées (Ferrandaises, Cheval d'Auvergne, Rava, Salers Traités...)

»» contact : Elise Sonnet
(☎ 04 73 65 64 16)

»» financeurs selon les actions : Clermont communauté, SMPNRVA, associations des races concernées

»» partenaires techniques selon les actions : SMPNRLF, acteurs du monde agricole, Clermont communauté, commune de Montferrand

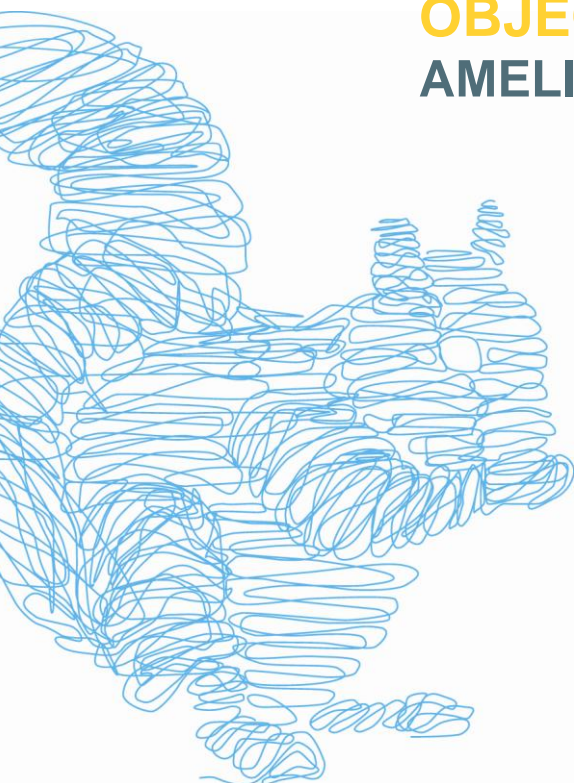


Découverte des races locales lors de lu Foirail de Montferrand en 2012 (© SMPNRVA)

Actions du Syndicat mixte du Parc

|||||

OBJECTIF 5 DE LA CHARTE
AMELIORER LA QUALITE DE VIE



Intallation d'une « Mission accueil » au sein du Syndicat mixte du Parc

Le territoire des Volcans d'Auvergne est reconnu pour la qualité et la diversité de ses patrimoines. Son cadre exceptionnel, ses valeurs et sa qualité de vie sont des atouts qui doivent être valorisés et perçus comme autant de sources de développement économique. Pour ce faire, le Syndicat mixte du Parc a répondu en 2010 et 2012 à l'appel à projets de la DATAR Massif central « Structuration d'une offre d'accueil ». Les financements obtenus ont permis la création d'un poste de chargé de mission pour la mise en place d'actions.

Année 2011

➤ Objectif de la mission

Il s'agit d'apporter une plus-value aux démarches existantes par la valorisation des ressources locales et des valeurs inhérentes au classement Parc à travers 4 types démarches :

- . promouvoir le territoire Parc comme terre d'accueil
- . expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement
- . inciter l'intégration de la dimension durable dans les projets d'entreprises
- . favoriser la création d'activités développées autour des ressources locales.

Sur cette base :

- . une convention de partenariat a été établie entre le Syndicat mixte du Parc et l'ARDTA, permettant notamment la mise en cohérence de la politique d'accueil menée par le syndicat mixte avec la stratégie régionale
- . un plan d'action pluriannuel du Syndicat mixte du Parc a été élaboré en cohérence avec cette convention.

➤ Démarche qualité accueil

Le Syndicat mixte du Parc s'est engagé dans la démarche qualité certifiée « accueil ». Destinée à professionnaliser l'accueil et l'accompagnement des personnes souhaitant développer une activité en Auvergne, elle repose sur 9 engagements qui assurent aux porteurs de projet un accompagnement et un suivi personnalisés tout au long de la concrétisation de leur projet.

Année 2012

➤ Accompagnement de porteurs de projet

Le Syndicat mixte du Parc a accompagné une cinquantaine de porteurs de projet : 3 en recherche d'emploi salarié, 12 entreprises en développement et 34 projets de création/reprise d'entreprises. 70% de ces projets possèdent une composante touristique.

➤ Démarche Qualité accueil

Un audit interne a été réalisé en novembre. Il a révélé :

- . des Points forts :
 1. complémentarité avec les structures existantes du territoire
 2. réflexion sur la gestion des compétences
 3. efficacité des actions de la signalétique (au regard de la dispersion des locaux)
 4. documentation partagée, accessible à tous les agents.

. des points sensibles :

1. imprécision dans la définition du type de porteurs de projet pouvant être accueillis
2. manque de formalisation des écarts constatés
3. absence de fiche de poste et de plan de formation
4. manque de systématisation des rencontres entre élus référents en matière d'accueil et nouveaux arrivants.

➤ Offre d'activité

Le Syndicat mixte du Parc a :

- . construit 1 offre de potentiel de création d'un hébergement touristique sur la Chaîne des Puy
- . contribué à l'élaboration de 2 offres émanant de territoires : création d'une pépinière d'arbres de haie d'origine Massif central sur la Communauté de communes de Sumène-Artense, installation d'un arboriculteur sur la Communauté de communes des Cheires
- . édité 2 offres de gisement d'emplois révélées dans le cadre de l'étude sur les parcours saisonniers dans le Sancy.

Année 2013

➤ Certification AFNOR

En décembre, le Syndicat mixte du Parc a été certifié AFNOR pour la qualité de son accueil et de son accompagnement à destination des porteurs de projet et des nouveaux arrivants. Il s'engage à répondre à toute sollicitation, à être réactif, à orienter vers les bons interlocuteurs et en cas d'accompagnement, à suivre le porteur de projet jusqu'à 3 ans après l'installation et à faciliter son intégration en le mettant en relation avec un élu local.

➤ De nouvelles formes d'accompagnement

En partenariat avec le CREFAD Auvergne et les territoires du Cézallier et de l'Artense, le Syndicat mixte du Parc a proposé des animations et des espaces d'accompagnement gratuits et de proximité dans le but de soutenir l'émergence d'initiatives locales et le soutien de projets de création d'activités. Ont ainsi été organisées :

- . 8 soirées d'échanges et d'information (création d'activité)
- . 15 journées de travail collectif (création d'activité)
- . 5 journées thématiques (artisanat d'art, tourisme, entrepreneuriat au féminin, agriculture...).

Plus de 70 personnes ont participé, dont une vingtaine de porteurs de projet. Parmi ces derniers, les ¾ sont des femmes. Une part importante des projets combine au moins deux activités (pluriactivité) et a une composante touristique.

➤ Economie sociale et solidaire (ESS)

Le Syndicat mixte du Parc a réalisé un état des lieux de l'ESS sur le territoire. Cette économie représente plus de 12,5 % des emplois et salarie plus de 4000 personnes. A partir des résultats de cet état des lieux, en partenariat avec les acteurs accompagnant l'ESS et la création d'activité, un plan d'actions a été élaboré pour 2014 afin de favoriser la création / reprise d'activité relevant de l'ESS.

➤ Promotion du Parc comme terre d'accueil

Le Syndicat mixte du Parc a réalisé et diffusé via ces nouveaux outils de communication (site Internet, page Facebook, newsletter et magazine) une dizaine d'articles et de vidéos consacrés à des porteurs de projet ayant récemment créé leur activité et concernant des actions menées en faveur de l'attractivité du territoire.

➤➤ localisation : PNRVA

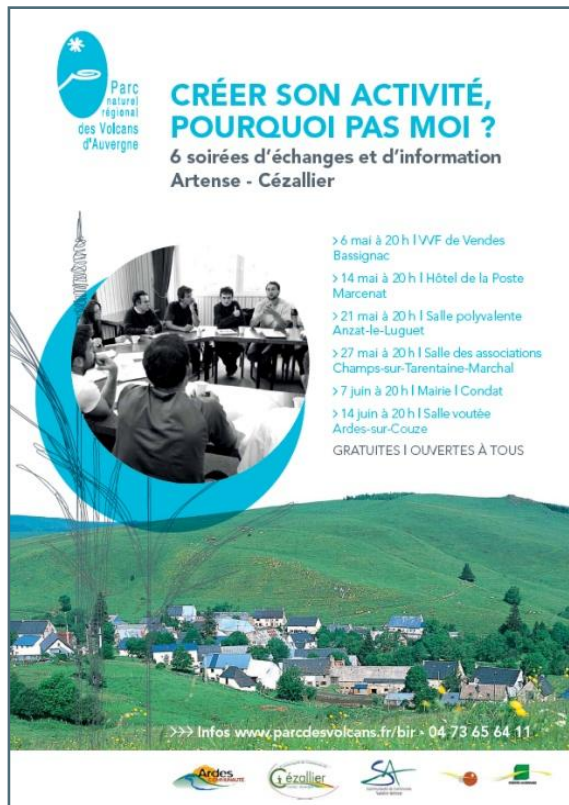
➤➤ financeurs : Europe, Etat, CRA, SMPNRVA

➤➤ maître d'ouvrage : SMPNRVA

➤➤ partenaires techniques selon les actions : ARDTA, communautés de communes, pays, AGEFOS PME, CREFAD Auvergne...

➤➤ contact :

Jérémie Crépeau
(☎ 04 73 65 64 01)



Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

CRÉER SON ACTIVITÉ, POURQUOI PAS MOI ?

6 soirées d'échanges et d'information
Artense - Cézallier

- > 6 mai à 20 h I VVF de Vendes Bassignac
- > 14 mai à 20 h I Hôtel de la Poste Marcenat
- > 21 mai à 20 h I Salle polyvalente Anzat-le-Luguet
- > 27 mai à 20 h I Salle des associations Champs-sur-Tarentaine-Marchal
- > 7 juin à 20 h I Mairie I Condat
- > 14 juin à 20 h I Salle voutée Ardes-sur-Couze

GRATUITES I OUVERTES À TOUS

>>> Infos www.parcdesvolcans.fr/bir • 04 73 65 64 11



Opérations organisées en 2013 en faveur de la création d'activités
(© SMPNRVA)



Certification AFNOR du SMPNRVA pour la qualité d'accueil des porteurs de projets (© SMPNRVA)

Programmation et accompagnement de projets culturels sur le territoire

Deux programmations culturelles élaborées en partenariat avec les acteurs locaux sont proposées chaque année par le Syndicat mixte du Parc : les « Explosives du Parc » (expositions, conférences, sorties découverte, ateliers...) et le « Printemps des Bistrots » (apéros-tchatche, dégustation de produits locaux, concerts dans des lieux conviviaux du territoire). Les objectifs de ces démarches et d'initiatives locales accompagnées par le Syndicat mixte du Parc sont de valoriser auprès des habitants des patrimoines matériels et immatériels du territoire et de susciter des débats autour des enjeux du Parc et du développement durable.

Année 2011

➤ Explosives du Parc « De la prairie aux fromages »

En parallèle du concours agricole « prairies fleuries », la programmation a consisté à proposer :

- . des lieux de visite et d'expositions (notamment deux expositions mises en place à la Maison du Parc à Montlosier et à la Maison de la Pinatelle à Chalinargues (établissement partenaire).
- . des ateliers de fabrication de fromages animés par des producteurs fermiers de la Route des Fromages
- . des dégustations et des réalisations de recettes à base de fromages, de savoir-faire du Parc
- . des randonnées pour découvrir la biodiversité des prairies, l'évolution du paysage en lien avec l'activité agricole, le patrimoine bâti et culturel paysan
- . des conférences ouvertes aux publics dans les lycées agricoles sur la filière lait dans le monde
- . des ateliers conférences gourmands
- . deux spectacles d'André Ricros « la montagne se lève » sur la vie des buronniers en estive.

➤ Partageons le Cézallier

Les communautés de communes d'Ardes-sur-Couze et du Cézallier ont conçu et mis en place avec l'AMTA, un projet de réappropriation des patrimoines, pour les habitants :

« Partageons le Cézallier ».

Cette opération a consisté en :

- . un collectage de paroles de personnes ressources et de documents témoignant de la vie sur le Cézallier
- . l'écriture d'un conte musical en lien avec son environnement local pour le volet éducatif (écoles primaires).

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc a introduit la démarche par une séance d'éveil sensoriel des jeunes dans leur environnement local (village, paysage).

Collectés au cours de cette sortie, les éléments ont pu ensuite être approfondis ou réinvestis dans le conte.

L'opération a concerné 3 classes des écoles d'Anzat-le-Luguet et Ardes-sur-Couze.

En 2012, l'opération a été reconduite sur le secteur de Condat et d'Allanche.

Année 2012

➤ Explosives du Parc « Pierres de volcans »

7 mois d'expositions, d'animations, de stages et d'ateliers, avec plus de 60 rendez-vous proposés, se sont déroulés autour du thème des pierres de volcans.

- . trois expositions créées par le Syndicat mixte du Parc (en partenariat avec la Ferme de Trielle, Arnaud Dardon,

Anne-Marie Simon Parneix) : exposition dédiée aux dessous de la Terre (à la Maison de la Pinatelle de Chalinargues), exposition consacrée aux relations entre l'Homme et la pierre (à la Maison de Site à Dienne), exposition apportant un éclairage sur l'œuvre de Thierry Courtadon un amoureux de la Pierre de Volvic (à la Maison du Parc à Montlosier)

- . une démonstration de taille de pierre de Menet par Nicolas Bojcic à la Maison de site à Dienne
- . des sorties découverte (géologie, histoire des pierres et matériaux du patrimoine bâti de la ville de Chalinargues) : plus d'une centaine de participants
- . un atelier aquarelle au Rocher de Laqueuille (15) durant l'été avec l'illustrateur et écrivain Daniel Bruges
- . une sortie théâtre animée à Clermont-Ferrand pour une découverte des volcans dans la ville
- . à Clermont-Ferrand : une conférence sur les carrières et les matériaux dans le cadre de l'opération de « La Semaine du Développement Durable », une sortie animée de théâtre à la tombée du jour pour découvrir les volcans dans la ville, une sortie pour les enfants dans le cadre de l'opération « La fête de la sciences », une sortie sur le patrimoine et le volcanisme en ville accompagnée d'un géologue.

➤ Inauguration du « Printemps de bistrots »

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet de coopération « Bistrots de Massif : la culture, facteur de revitalisation des derniers commerces de proximité » animé par l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC). Quatre animations ont été organisées dans le Parc des Volcans d'Auvergne :

- . au Relais des Remparts à Allanche : apéro-tchatche « le ciel du Cézallier, un paradis pour les astronomes », déjeuner puis chanson populaire languedocienne (Du Bartàs)
- . à La Maison de la Ronade à Salers : goûter-tchatche (« De l'herbe aux fromages, la biodiversité dans votre assiette »), goûter, puis cabaret-concert (Les Chemineaux de la Lune)
- . avec Alta Terra à Lavigerie : apéro-tchatche (« le nouvel âge de pierre ? Réflexion sur votre relation passée, présente et future à la pierre volcanique », déjeuner puis conte musical franco-occitan (Dòna de Pèira)

Année 2013

➤ Explosives du Parc « Oiseaux de toutes plumes »

- . Quatre expositions : « Sur un arbre perché » (l'oiseau et la forêt, à la Maison du Parc à Montlosier), « Plumes de Nuit » et « Les hirondelles » (à la Maison de la Pinatelle, à Chalinargues), « Aquarelles » (exposition d'une artiste

cantalienne, à la médiathèque de Massiac), « Plumes au Vent » (exposition suspendue en extérieur aux arbres de la forêt du Falgoux).

- plus de 25 animations sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne et à Clermont-Ferrand. Exemples : « Les oiseaux de la cathédrale » à Clermont-Ferrand, conférence autour de l'histoire de la protection des oiseaux, exposition d'aquarelles d'Isabelle Naudin sur les oiseaux (à la médiathèque de Massiac), animations dans le cadre de l'opération « La nuit de la chouette » (à la Maison de la Pinatelle, à la Maison du Parc à Montlosier, sur le site de la Forêt de Miers entre Pleaux et Mauriac) avec : fabrication d'un nichoir à hulottes ou chevêche, projections de films sur les rapaces nocturnes et sorties à la découverte des chouettes et de leurs chants

➤ « Les bistrots d'automne » organisés

- à l'Hôtel de la Providence à Égliseneuve-d'Entraigues : apéro-tchatche (sur les éco-lieux, éco-villages, coopératives d'habitants, les nouvelles façons d'habiter en Auvergne), dîner puis swing manouche (Gypsy Juke box)
- à Archipel Volcans à Saint-Genès-Champanelle: apéro-tchatche (relations producteurs / consommateurs et redécouverte des saveurs), dîner puis chanson française (Les tortues Jeanine)
- à l'Auberge paysanne à Malbo : apéro-tchatche (histoire de l'agriculture de Malbo à partir des recherches archéologiques), déjeuner puis conte musical (le Bal des Loups)
- à La Bonne Auberge à Laurie : apéro-tchatche (découverte des croyances et sorcelleries d'Auvergne (gratuit), dîner, puis musique du monde et d'ici (voyage de Nuit en trio)
- à l'Auberge de l'Eau verte à Marchal : apéro-tchatche (l'activité pêche en Artense, un potentiel en devenir), dîner, puis chanson française, swing et rock (La Maison qui tient chaud).

➤➤ **localisation selon les actions** : PNRVA, communes d'Anzat-le-Luguet, d'Ardes-sur-Couze, de Condat et d'Allanche

➤➤ **contact** : Marie-Line Dionnet Galtier (☎ 04 71 20 22 10)

➤➤ **maîtres d'ouvrage selon les actions** : SMPNRVA, Ardes communauté, communauté de communes du Cézallier

➤➤ **financeurs** : SMPNRVA, Europe (Leader)

➤➤ **partenaires techniques selon les actions** : AMTA, AFA, Maison de la Pinatelle, commune et Maison de la Pinatelle, Ferme de Trielle, Arnaud Dardon, Anne-Marie Simon Parneix, Daniel Bruges, Nicolas Bojic, ville de Clermont-Ferrand, Clercomt communauté, Musée Lecoq, Office du tourisme de Clermont-Ferrand, LPO Auvergne et Brenne, communautés de communes d'Ardes-sur-

Couze, du Cézallier, des pays de Massiac, de Salers, de Murat, du massif du Sancy, un groupement d'artistes du pays Nantais, l'association Scènes en Partage du Cantal, Cantal Musique et Danse, IPAMAC, Association pays'Sage, Réseau des Bistrots de pays de Corrèze, Association Habiter autrement en Auvergne, CNRS, Hugues Berton, Jérôme Gaillard, Philippe Morvan, Arnaud Dardon.



Flyer des explosives du Parc 2013 (© SMPNRVA)

Initiation d'une démarche sociale en faveur du « Bien vivre ensemble »

Le volet social est souvent peu considéré au sein des projets. Pourtant, l'implication des personnes, la coopération... vont dans le sens d'une dynamique locale nécessaire sur les territoires ruraux. Le développement économique s'en trouve renforcé dans un contexte de préservation et d'amélioration du cadre de vie. Pour aller dans ce sens, la FPNRF et Mairie conseils ont lancé en 2012 un appel à projets auprès des PNR afin d'animer une concertation débouchant sur des actions concrètes. Le Syndicat mixte du Parc y a répondu en proposant la démarche « Bien vivre ensemble ».

Année 2012

➤ Une 1^{ère} consultation en vue d'un développement social territorial

En réponse à une proposition de la FPNRF et dans le cadre d'une expérimentation proposée par Mairies-conseils pour les PNR de France, le Syndicat mixte du Parc a animé le projet « Bien vivre ensemble ». Il a consisté à :

- mettre en place un comité de pilotage partenarial composé de représentants du CG 63 (assistantes sociales, mission locale, service culture, un élu référent du Parc), de la CRES, de Solidarité paysans, d'Agroparistech, de l'Université Blaise Pascal, de la DDRJSCS
- constituer 3 groupes-test (acteurs sociaux, équipe, élus)
- organiser et suivre des réunions avec les acteurs sociaux du Cantal et du Puy-de-Dôme (32 participants), ainsi qu'un séminaire avec des élus (10 personnes)
- restituer la démarche menée en grande assemblée (50 participants). Celle-ci a permis de définir 126 idées d'actions regroupés au regard des 5 objectifs suivants :
 1. faciliter l'intégration des nouveaux habitants par le tissu associatif et l'information
 2. soutenir la vie associative pour dynamiser la vie locale et créer du lien social
 3. développer les services publics, les commerces de proximité, l'économie locale, favoriser des formes d'habitats multiples pour une mixité sociale
 4. susciter des démarches « projets » en mode ascendant en étant à l'écoute des préoccupations des habitants et en proposant des démarches prospectives et les co-construire
 5. intégrer les contraintes territoriales dans les projets, liées à l'isolement géographique, socio-économique, démographiques et pouvoir les réduire dans une visée de solidarité

L'animation de ce projet à vocation sociale a mis en évidence la difficulté de mobiliser des acteurs locaux (notamment des élus) dans le contexte du Parc. Elle a permis cependant d'échanger avec des organismes jusqu'alors non partenaires du Syndicat mixte du Parc (ex : services sociaux du département du Puy-de-Dôme).

Année 2013

➤ Actions

Le Syndicat mixte du Parc a poursuivi son projet de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et a suivi le projet Développement social territorial à l'école nationale (Fédération des Parcs naturels régionaux et Mairie Conseils).

»» localisation : PNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

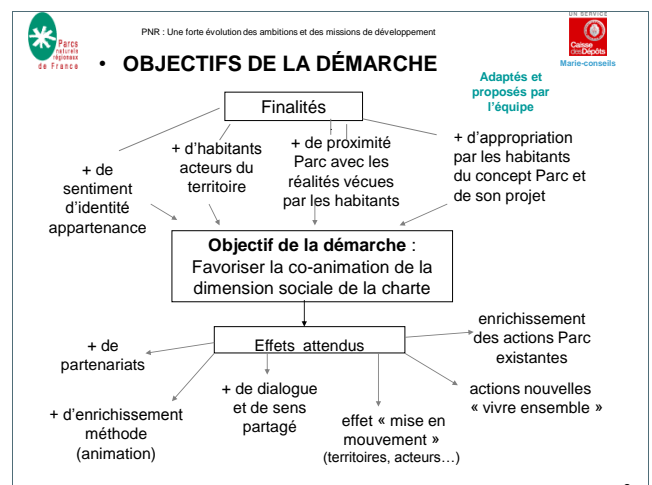
»» financeurs : Mairie conseils, SMPNRVA

»» contact : Marie-Noëlle Basmaison (☎ 04 73 65 64 29)

»» partenaires techniques : FPNRF, Mairie conseils, CG 63, CRES, Solidarité paysans, Agroparistech, Université Blaise Pascal, Direction Départementale et Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale



Objectifs du projet (© FPNRF, Mairie, SMPNRVA)

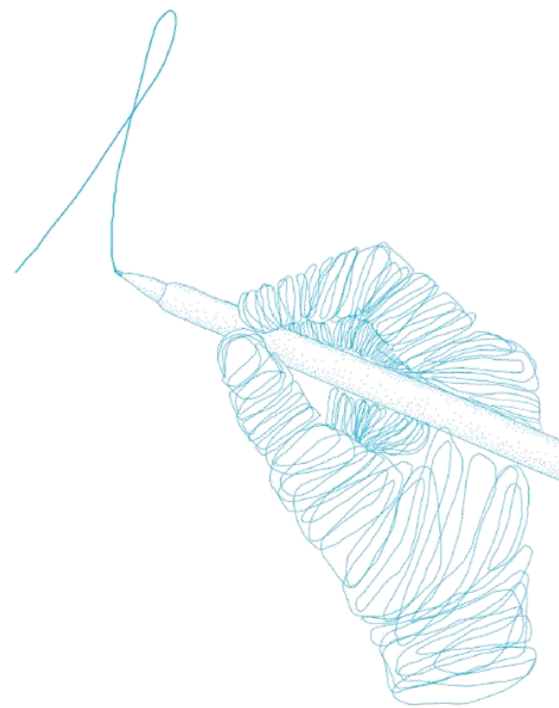


Détail de la démarche (© FPNRF, Mairie, SMPNRVA)

Actions du Syndicat mixte du Parc

|||||

**OBJECTIFS TRANSVERSAUX
DE LA CHARTE**
**DEVELOPPER LA CONCERTATION,
L'EDUCATION ET LA COMMUNICATION**



Echanges scolaires « ville-campagne »

Dans le cadre d'une convention 2011 / 2013 établie entre le Syndicat mixte du Parc et Clermont communauté, le Syndicat mixte du Parc met en place des échanges scolaires, en partenariat avec l'Education Nationale et le CPIE Clermont-Dômes : les classes des secteurs de la Chaîne des Puys et de l'agglomération Clermontoise découvrent, dans un 1^{er} temps, leur environnement local, ses spécificités et enjeux. Elles échangent ensuite via Internet et lors de rencontres se déroulant au printemps dans chacune des écoles concernées.

Année 2011

➤ Définition et mise en place du projet

Par une meilleure connaissance de la spécificité et de la qualité de son environnement, dans le cadre d'échanges organisés entre les classes durant une année scolaire, cette action a visé une meilleure conscience des atouts patrimoniaux du Parc des Volcans d'Auvergne, ainsi qu'une ouverture aux autres. Il s'agit de :

- sensibiliser les jeunes aux enjeux de leur environnement proche : la campagne pour le secteur de la Chaîne des Puys et du massif du Sancy dans le Parc, la ville pour l'agglomération Clermontoise
- créer des solidarités entre la ville et la campagne.

Les différentes étapes de la démarche pédagogique sont pour l'enfant :

- de découvrir son environnement local et de prendre conscience de ses spécificités (richesse, fragilité)
- d'exprimer et de communiquer ses propres découvertes aux autres élèves impliqués d'un secteur géographique proche mais différent, par l'intermédiaire des techniques d'information et de communication ou par correspondance papier
- de constituer des binômes de classes en vue d'entretenir un échange régulier de correspondance
- de préparer une rencontre avec la classe partenaire pour faire découvrir leur environnement proche
- de découvrir un autre milieu de vie (la campagne pour les jeunes de la ville et la ville pour les jeunes de la campagne) et prendre conscience de ses spécificités (richesse, fragilité)
- de restituer les travaux réalisés, via les TIC et les communiquer à un public plus large.

Pour une classe, le travail du CPIE Clermont-Dômes (choisi comme prestataire suite à un appel d'offre) a consisté en : 3 jours d'animation par classe et 1 journée de coordination et d'administration du projet par classe.

➤ Bilan à l'automne.

En lien avec une convention avec Clermont communauté en tant qu'agglomération porte du Parc des Volcans d'Auvergne, 13 classes se sont inscrites au projet. Ont été réalisées une réunion avec les enseignants, ainsi qu'une 1^{ère} journée d'animation dans chaque classe.

Année 2012

➤ Bilan au printemps

L'action s'est poursuivie au printemps avec les binômes suivants de classes : 2 journées d'animation par classe, déplacements des classes, suite de la coordination CPIE.

écoles du PNRVA Chanonat (CE1-CM2)	écoles de l'agglomération Pierre Mendès France (CE2-CM1)
Jussat (CE2-CM1)	Pierre Mendès France (CE2)
Mazayes (GS-CP)	Pierre Mendès France (CP- CE1)
Mazayes (CM1-CM2)	Romain ROLLAND (CM2)
Saint-Genès Champanelle (CE2-CM1)	Jean MOULIN (CM1)
Saint-Genès Champanelle (CE1)	
Saint-Saturnin (CE1-CE2)	Jean MACE (CE1-CE2)

➤ Bilan à l'automne

Pour l'année scolaire suivante, se sont inscrites les classes ci-dessous :

écoles du PNRVA Aydat (Fohet) CE1	écoles de l'agglomération Henri Bournel-Cournon, CE1
Chanonat CM1-CM2	Victor Hugo-Clermont- Ferrand, CM2
Jussat (Chanonat) CE1- CE2	Pierre-Mendès France - Clermont-Ferrand, CE2
Saint-Bonnet près Orcival PS-MS	Paul Bert (Clermont- Ferrand) PS
Saint-Ours-les-Roches CE2-CM1	Boisséjour-Ceyrat) CE2
Le Vernet Ste Marguerite Ecole Notre Dame CP- CM2	Pérignat-Les-Sarlièves CE1

Année 2013

➤ Programmation

L'opération a été reconduite pour l'année scolaire suivante concernant les thématiques :

- de l'alimentation responsable (dans l'esprit d'une solidarité entre secteurs ruraux et secteurs urbains)
- de la géologie et du volcanisme (en lien avec le projet de classement de la Chaîne des puys et de la faille de la Limagne au Patrimoine Mondial).

➤ Bilan à l'automne

16 classes se sont inscrites en fin d'année :
écoles du PNRVA

Saint-Ours-les-Roches
Vernines
Vernet Ste Marguerite
Aydat
Saint-Bonnet- près Orcival
Charbonnières les Varennes

écoles de Clermont-
Ferrand

Diderot
Massillon
Michelet
Jean Jaurès
Franc Rosier

Pour organiser cette nouvelle opération, ont été réalisées en automne une réunion avec les enseignants, ainsi qu'une 1ère journée d'animation dans chaque classe.

➤➤ **localisation selon les actions :** Chaîne des Puy, massif du Sancy, Clermont communauté

➤➤ **maître d'ouvrage :** SMPNRVA

➤➤ **financeurs selon les actions :** Clermont communauté, SMPNRVA

➤➤ **partenaires techniques :** écoles, CPIE, Clermont-Dômes, Education nationale

➤➤ **contact :**
F abienne Michel
(☎ 04 73 65 64 30)



Lecture du paysage par les enfants de l'école de Jussac (© SMPNRVA)



Découverte des enjeux de la Chaîne des Puy par les enfants de l'école de Chanat-la-Mouteyre (© SMPNRVA)



Echanges entre enfants des écoles de Chanonat (PNRVA) et Pierre Mendès France de Clermont-Ferrand (© SMPNRVA)

Education des jeunes au développement durable et aux patrimoines du Parc

Le Parc des Volcans d'Auvergne constitue un espace de découvertes pour le jeune public : les différents types de volcanisme, l'eau dans tous ses états, la diversité des milieux et des espèces animales et végétales, le patrimoine bâti et les savoir-faire... sont facilement observables pour des enseignants et leurs classes. C'est également un territoire permettant d'aborder aisément les enjeux du développement durable. Aussi, le Syndicat mixte du Parc propose des animations, des projets, supports et outils pédagogiques permettant aux enfants d'apprécier leur environnement pour en devenir acteurs.

Année 2011

➤ Animation « De la prairie aux fromages »

La programmation culturelle « Les explosives du Parc » constitue une opportunité en termes de dynamique locale pour proposer aux classes une action pédagogique visant à découvrir un patrimoine dans son environnement local. Dans la cadre de son édition 2011, le Syndicat mixte du Parc a proposé aux écoles du territoire un projet pédagogique traitant du lien entre les prairies et les fromages.

Animé de juin 2011 à juin 2012, ce projet a consisté pour les enfants à :

- . découvrir sur le terrain le travail d'un agriculteur-éleveur (visite d'une ferme et de ses prairies, co-animée par l'animateur pédagogique du Syndicat mixte du Parc, l'enseignant et l'agriculteur)
- . réfléchir en classe sur le sujet « du sol au fromage » (atelier en classe animé par l'association Anis étoilé)
- . créer des affiches présentant l'exploitation visitée, son environnement et le thème développé par la classe (création encadrée par un professeur d'arts appliqués).

Ainsi, ont participé 186 enfants issus de classes maternelles ou élémentaires du Cantal et du Puy-de-Dôme, soit :

Chalinargues, Laveissière, Marcenat, Riom-ès-Montagnes, Valujols, Aydat, Le Mont-Dore, Saint-Bonnet-près-Orcival, Saint-Saturnin.

Les affiches réalisées ont été exposées à la Maison du Parc durant l'été 2012.

Année 2012

➤ Préparation d'un outil pédagogique sur la biodiversité

Un marché public a été lancé pour la réalisation d'un outil pédagogique destiné à un public de jeunes organisés en groupes dans un cadre scolaire, ou de loisirs, à partir de 8 ans et jusqu'à la fin du collège, ainsi qu'à des adultes dans un cadre de formation sur la thématique Biodiversité.

➤ Animation dans le cadre du « printemps des poètes »

En relais de cette opération nationale, trois classes de cycle 3 d'Egliseneuve-d'Entraigues, de Valette et de Champs-sur-Tarentaine ont bénéficié de l'intervention de l'artiste « Evariste Champion », ancien enseignant en lettre, musicien et poète :

- . atelier d'écriture d'aïkûs (petits poèmes japonais)
- . spectacle intitulé « De pierre et d'ombre » : lecture de textes poétiques inspirés par un séjour itinérant de l'artiste sur les hauts plateaux du massif du Sancy et de l'Artense.

Année 2013

➤ Animations pour la découverte des tourbières

Lors de la seconde « Fête des tourbières » organisée dans le cadre du programme Natura 2000 et avec la RNN des Sagnes de la Godivelle, une cinquantaine d'enfants issus de 10 écoles de l'Artense et du Cézallier ont bénéficié de sorties terrain et d'animations gratuites encadrées par le Syndicat mixte du Parc et des animateurs professionnels pour découvrir une tourbière près de chez eux.

En fin d'année, les scolaires ont été invités à participer à une journée de valorisation de leurs observations et découvertes à Egliseneuve d'Entraigues.

Le lendemain, la « Fête des tourbières » était destinée au grand public : les parents et les habitants invités à participer à des ateliers et une conférence ont pu également échanger sur l'histoire locale des tourbières, l'exploitation ancestrale de la tourbe, les outils utilisés, les noms patois usités.

➤ Aménagement d'ateliers pédagogiques

Pour développer l'éducation à l'environnement et au développement durable des jeunes, de la maternelle aux étudiants, une mise à disposition des ressources et matériels pédagogiques du Syndicat mixte du Parc a été organisée dans un espace d'accueil situé à son siège (Montlosier) sous la forme de deux salles dites « ateliers pédagogiques ». Les thématiques abordées en 2012 sont :

- . l'eau (eau sauvage, domestique, paysage)
- . le voyage dans le temps (géologie et volcanisme la Chaîne des Puys et la Faille de Limagne au patrimoine mondial)
- . la biodiversité : le milieu naturel, la diversité du vivant.

Les ateliers pédagogiques seront utilisés par les professionnels de l'accompagnement et de l'éducation (accompagnateurs en montagne, éducateurs environnement et géologues). Cet atelier leur propose concrètement :

- . un module de formation permettant l'utilisation autonome des ateliers, leur évaluation, l'échange des pratiques
- . un outil d'accompagnement sur le site Internet du Parc
- . sur chaque atelier, une mise à disposition de matériels d'expériences et d'observations, ainsi que des supports pédagogiques (livret d'atelier, supports d'activités) et de la documentation.

➤ Finalisation de l'outil pédagogique sur la biodiversité

A travers des contenus variés, des approches différentes (versions matérielle et numérique à partir du site internet du Parc), ce dispositif est adaptable aux différents contextes d'intervention :

localisation, tailles des groupes, durées des projets d'animation, objectifs pédagogiques spécifiques... types de publics. Son utilisation obéit à une démarche pédagogique en 5 étapes ou à la carte :

1. une entrée en matière par le recueil de représentations initiales des enfants pour ancrer le projet autour des notions de diversité et de différence
2. une phase de terrain pour permettre à l'enfant de s'immerger dans le milieu et la biodiversité proches de lui
3. une phase d'approfondissement de terrain et de synthèse en salle pour faire émerger des questionnements et des sujets à approfondir, définir des objectifs et des outils à utiliser, mettre en œuvre le projet à travers l'étude concrète du milieu
4. une phase de synthèse, de mise en forme et d'élargissement des connaissances pour que l'enfant s'ouvre à la complexité des fonctionnements et saisisse sa place dans cette globalité
5. une dernière approche transversale pouvant donner lieu à des actions, un engagement réel de l'enfant.

» localisation selon les actions : communes de Chalinargues, Laveissière, Marcenat, Rioms-ès-Montagnes, Valuéjols, Aydat, Le Mont-Dore, Saint-Bonnet-près-Orcival, Saint-Saturnin, d'Egliseneuve-d'Entraigues, Valette et Champs-sur-Tarentaine

» maître d'ouvrage : SMPNRVA

» financeurs selon les actions : SMPNRVA dont RNN Sagnes de La Godivelle, Europe /Etat N2000, Agences de l'Eau, Syndicat mixte des tourbières, CG63

» partenaires techniques selon les actions : communes d'Egliseneuve d'Entraigues, de La Godivelle, de Saint-Alyre-ès-montagne et de Compains, écoles du territoire, Académie de Clermont Ferrand, associations et animateurs locaux, CG 63, agriculteurs, Anis étoilé, professeur d'arts appliqués, Evariste Champion

» contact : Fabienne Michel (04 73 65 64 30)



Animation à la Ferme de Randanne pour l'école Saint-Bonnet-Près-Orcival (© SMPNRVA)



Guides d'identification sur la forêt et Planche Deyrolle mis à disposition au sein des ateliers pédagogiques du SMPNRVA (© SMPNRVA)



Couverture de l'outil pédagogique sur la biodiversité (© SMPNRVA)

Sensibilisation des familles au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel du Parc

Traitant des tourbières, de la forêt, des milieux montagnards, des chauves-souris..., l'offre de découverte de la nature du PNRVA s'adresse à un public familial. Les animations nature sont proposées principalement par le Syndicat mixte du Parc au titre de la Maison des tourbières, des Réserves naturelles nationales de Chaudefour et de la Godivelle, ainsi que des Espaces Naturels Sensibles. Cette programmation a pour objet d'offrir un accès sécurisé aux sites, ainsi que des animations pour comprendre le caractère remarquable et fragile des milieux naturels, ainsi que les enjeux de leur préservation notamment vis-à-vis des activités humaines.

Année 2011

➤ Une programmation qui s'étoffe.

Imprimé à 2500 exemplaires et organisé par saison, un dépliant a rassemblé cette offre et a été diffusé auprès des Communes, des OTSI et des EPCI. L'information fut également disponible sur le site internet et intégrée à la lettre électronique du Parc.

La communication a également été renforcée par la diffusion de 4000 exemplaires du dépliant « Découverte des tourbières » et d'affiches sur le plateau du Cézallier et en Artense.

➤ Des actions phares à noter

- La Fête de la nature a accueilli le 22 mai une vingtaine de personnes pour la découverte du plateau volcanique du Cézallier. Au programme : histoire des burons, estives et paysage d'altitude, pastoralisme, races locales et dégustation de produits locaux. Cette manifestation a été organisée par le Syndicat mixte du Parc en partenariat avec les communautés de communes Ardes-sur-Couze et du Cézallier, les communes de Montgreleix, La Godivelle et Saint-Alyre et de partenaires associatifs.
- L'exposition « La nature partagée du Parc des volcans d'Auvergne » a été réservée pour 15 manifestations du territoire, soit durant 19 semaines.
- L'organisation de sorties découverte des tourbières a été poursuivie : 8 groupes de visiteurs pour des animations « tourbières » au ponton de la Plaine Jacquot en hors saison. 3 animations hebdomadaires (177 personnes) sur le ponton de la Maison des tourbières en juillet / août. 2 conférences-goûter tourbières proposées sur « le Climat en montagne, ses effets locaux » et « l'histoire et évolution du paysage en Cézallier »
- Pour fêter ses 25 ans, le Groupe d'Etudes des Tourbières est revenu sur le site : gestionnaires chercheurs scientifiques ou naturalistes ont partagé avec les acteurs locaux un moment riche de découvertes et de discussions.

Années 2012 et 2013

➤ Poursuite des animations nature

L'édition du dépliant « Animation nature dans le Parc des volcans d'Auvergne » a été renouvelée. Elle permet de prendre connaissance :

- de la programmation des animations proposées dans les Réserves naturelles, les Espaces Naturels Sensibles ou ponctuellement en lien avec des manifestations nationales (Fête de la Nature...)

- des 20 sites équipés de panneaux ou d'un sentier d'interprétation accessibles au public sur le territoire du Parc.

Ce support d'information pratique est diffusé en 4 000 exemplaires à l'échelle de l'ensemble des OTSI, des partenaires bénéficiant de la « marque Parc » des 2 maisons du Parc et des Réserves naturelles.

Sa promotion est également assurée par les supports numériques (site Internet du Parc, lettre électronique) permettant au plus grand nombre de découvrir cette programmation.

➤ Poursuite notamment des sorties de découverte des tourbières

9 groupes de visiteurs ont été accueillis au ponton de la Plaine Jacquot, dans le cadre d'animations organisées en hors saison.

3 animations hebdomadaires organisées les mercredis, vendredis et dimanches en juillet et en août ont permis d'accueillir 303 personnes sur le ponton de la maison des tourbières.

Ces animations sont organisées au départ de la Maison de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle (constituant un point d'information ouvert tout l'été et permettant de proposer selon le jour de passage des visiteurs des animations découverte de la réserve).

➤ 2012 : année mondiale des Chauves-souris

Outre les animations habituelles, la programmation s'est enrichie de nouvelles propositions de découverte autour du thème des chauves-souris (caractéristiques, rôles, précautions à prendre...) conçues en partenariat avec Chauves-souris Auvergne.

»» localisation : PNRVA

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» financeur : SMPNRVA

»» contact :
Philippe Boichut
(☎ 04 73 65 64 08)

»» partenaires techniques selon les actions : ONF, communauté de communes du massif du Sancy, d'Ardes-sur-Couze et du Cézallier, RNN Sagnes de la Godivelle, Syndicat mixte du Centre de découverte des Tourbières et du Cézallier, communes de La Godivelle, de Saint-Alyre-ès-montagne et de Compains, associations dont Association Chauves-Souris Auvergne, scientifiques, CG63, CRA



Dépliant présentant les animations sur les tourbières (© SMPNRVA)



Fête de la nature dans le Cézallier en 2011 (© SMPNRVA)



Rencontre entre traditions et sciences (© SMPNRVA)

Refonte de la stratégie et des outils de communication du Syndicat mixte du Parc

En 2013, le Syndicat mixte se mobilise pour élaborer le nouveau projet de territoire qu'est la charte 2013>2025 du Parc. En parallèle, et dans une région à la pointe de la communication numérique, il renouvelle sa stratégie et ses outils de communication : création d'une identité visuelle, refonte du magazine du Parc, mise en ligne d'un nouveau site internet, animation d'une page Facebook, publications de photos et vidéos sur Flickr et Dailymotion...

Année 2013

➤ Le magazine « Des volcans et des hommes »

La préparation de la charte 2013>2025 a conduit au lancement d'une réflexion stratégique concernant la communication du Syndicat mixte du Parc pour s'adapter à ce nouveau projet de territoire.

Ainsi, en complémentarité des autres supports (site Internet, page Facebook...) et tant que premier outil d'information des habitants, le magazine du Parc devait s'inscrire dans cette dynamique. Une refonte totale de la maquette a donc été réalisée. Elle compte désormais les rubriques suivantes :

- . « éditio » et « actus »
- . « dossier » traitant d'un enjeu de la charte et/ou d'une action phare du Syndicat mixte du Parc
- . « un territoire innovant » concernant des projets ou des acteurs/partenaires soutenus ou accompagnés par le Syndicat mixte du Parc
- . « carnet de terrain » permettant de découvrir à l'aide d'illustrations au crayon les attraits d'un patrimoine du territoire.

➤ Une nouvelle identité graphique

L'identité visuelle définie pour le Parc des Volcans d'Auvergne repose sur :

- . un jeu de 4 couleurs proches des couleurs primaires. Pures, claires, joyeuses, elles expriment le doux mélange de sérénité et d'ambition :
 - > le blanc, en toile de fond
 - > le jaune, couleur évoquant le soleil, la richesse naturelle, la renaissance printanière, la gaieté...
 - > le bleu, symbolisant la fraîcheur, la profondeur du ciel, des grands espaces, l'évasion, la liberté...
 - > le rouge, couleur de l'oxygène nécessaire à la vie, évoquant la créativité, l'action, la force...
 - > le gris, couleur du patrimoine, mélange du bleu, du rouge, du jaune et du noir.
- . la représentation d'un fil. Double trait fin, dessiné à main levée, il :
 - > symbolise l'empreinte de l'Homme au coeur du Parc, les réalités physiques et humaines du Parc, la construction de l'avenir...
 - > raconte, écrit des mots
 - > dessine des mouvements, cartographie des lignes de niveaux, d'horizons...

➤ Un site centré sur les attentes des internautes

Fondé sur la découverte des nombreux patrimoines et activités humaines propres au Parc, le nouveau site internet présente les actions qui sont menées sur le territoire pour les valoriser et les préserver.

La part belle est faite aux forces vives qui innovent et s'engagent pour les Volcans d'Auvergne.

Avec une entrée par profil, le site est conçu selon les besoins des publics, qui y vivent, souhaitent s'y installer ou le visiter :

- . les habitants au regard de leur quotidien et en lien avec le territoire : manger local, se déplacer ou habiter autrement, accueillir de nouveaux habitants...
- . acteurs économiques, porteurs de projet, nouveaux habitants, élus ou enseignants : accompagnement technique ou financier, infos pratiques, ateliers ou ressources pédagogiques, conseils sur le terrain...
- . visiteurs : recommandation de sites de visite, d'activités, d'hébergements et de produits...

Le menu « nous, vous, ils » utilise un registre direct, celui de l'interpellation, de l'implication et du dialogue : l'objectif est d'établir un lien étroit entre le territoire et ses habitants, ses élus, ses acteurs économiques et associatifs... On y retrouve ainsi de nombreux reportages sur ceux qui s'engagent et innovent sur le territoire, des interviews de professionnels, de bénévoles et d'élus. Les internautes peuvent aussi commenter des articles et s'abonner à la newsletter. Ils ont également la possibilité de s'exprimer sur la page Facebook du Parc en lien direct depuis le site, visionner des albums photos sur Flickr et des vidéos sur Dailymotion.

Par ailleurs, le site :

- . propose des ressources extérieures (autres sites, documents, articles wikipédia...) pour ceux qui souhaitent aller plus loin sur le sujet qui les intéresse
- . est conforme aux obligations d'accessibilité faites aux acteurs publics. L'accès aux contenus est ainsi garanti pour toutes les personnes en situation de handicap.

»» localisation : PNRVA

»» financeur : SMPNRVA, CG63

»» maître d'ouvrage : SMPNRVA

»» partenaires techniques : CG63, CRA, CRDTA...

»» contact : Anne Dasriaux
(☎ 04 73 65 64 38)



Le magazine « Des volcans et des hommes » réactualisé (© SMPNRVA)

Les volcans d'Auvergne

VIVRE ENSEMBLE | AGIR LOCALEMENT | INNOVER POUR DEMAIN

Je suis

- Habitant
- Visteur
- Professionnel
- Association
- Elu
- Enseignant
- Etudiant / Chercheur

Accès direct

- Actualités
- Agenda
- J'ai un projet
- La marque Parc
- Les réserves naturelles
- Ressources
- Lettre d'information
- FAQ

Retrouvez-nous

En ce moment dans le parc

Un territoire

Terrain d'investissement, terre de possibilités

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire aux multiples facettes : rochers et rhyolites par des signes d'horizons, forêts douces, terroirs ancestraux. Entre ces lignes, des lieux singuliers et habités sont arrivés et résistent...

Une charte

Des actions

Accès partenaires

Les champs marqués d'un (*) sont obligatoires

Identifiant * :

Mot de passe * :

Mail de votre société :

Le nouveau site internet du PNRVA (© SMPNRVA)



Actions du Syndicat mixte du Parc

|||||

MODALITES DE GOUVERNANCE

**GERER LE SYNDICAT MIXTE
DU PARC, ADAPTER LES MOYENS
AUX BESOINS**

Reclassement 2013>2025 du PNRVA

Engagée par le CRA fin 2007 et animée par le Syndicat mixte du Parc, la révision de la charte a permis d'élaborer un nouveau projet de territoire concerté avec les acteurs locaux pour la période 2013>2025. Articulé autour de 3 orientations (« vivre ensemble, ici », « penser global », « agir local »), ce dossier a été soumis à des avis intermédiaires fin 2010 / début 2011, puis à l'enquête publique fin 2011. Après son adoption locale fin 2012, le projet a permis d'obtenir mi 2013 le reclassement du Parc pour 12 ans.

Année 2011

➤ Avis intermédiaires favorables

Arrêté par le Syndicat mixte du Parc et le CRA en 2010, le projet de charte a été soumis fin 2010 / début 2011, aux avis intermédiaires :

- . de la Préfecture de région
- . du CG 15 et du CG 63
- . des communes, de leurs groupements et des pays
- . du Ministère de l'Ecologie*
- . du Conseil National de Protection de la Nature* et de la FPNRF*, dont des délégations ont visité le Parc.

* avis exigés par le Code de l'environnement.

Ces structures ont émis des avis favorables sur le projet assortis d'observations sur la forme et sur le fond.

En accord avec le Comité de pilotage partenarial de la révision de charte**, ces retours ont amené le Syndicat mixte du Parc à réaliser des ajustements du dossier à soumettre fin 2011 à l'enquête publique, notamment :

- . la fusion en un seul document des 4 volets du rapport pour une vision plus globale par enjeu thématique
- . l'intégration des éléments essentiels de la carte paysage dans le plan du Parc et la simplification de la légende de celui-ci
- . le renforcement des dispositions relatives à l'urbanisme, la signalétique, la circulation motorisée de loisirs dans les zones naturelles fragiles, l'aménagement des domaines des stations de ski alpin...

** associant le CRA, le CG 15, le CG 63, ainsi que la Préfecture d'Auvergne.

Année 2012

➤ Enquête publique

Le projet de charte a été soumis à enquête publique du 29 novembre 2011 au 12 janvier 2012 par le CRA (au siège du CRA et au sein de 13 mairies du territoire). Composée de trois commissaires enquêteurs, la Commission d'enquête a rendu le 29 février 2012 un avis favorable hors sujet de l'éolien. Le Comité de pilotage a décidé de réaliser des ajustements du projet de charte, notamment en mettant en évidence les sensibilités patrimoniales du territoire vis-à-vis de l'éolien. Validé par le Comité syndical du Parc en avril 2012, le projet de charte a été soumis par le CRA aux délibérations des collectivités du territoire, de juin à octobre 2012. 150 communes, 18 groupements de communes, ainsi que le CG15 et le CG63 l'ont adopté. Fort de ce résultat, le CRA a entériné ce dossier le 18 décembre 2012 et sollicité l'Etat pour obtenir le reclassement 2013 à 2025 du Parc des Volcans d'Auvergne.

Année 2013

➤ Reclassement du Parc

Au printemps, le projet de charte a été soumis pour avis définitifs à la FPNRF, au Conseil National de Protection de la Nature, ainsi qu'à l'ensemble des ministères. Sur la base des études préalables, du projet de charte, des délibérations des collectivités et de ces avis favorables, l'Etat a prononcé par décret du 19 juin 2013 le reclassement du territoire en Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour 12 ans.

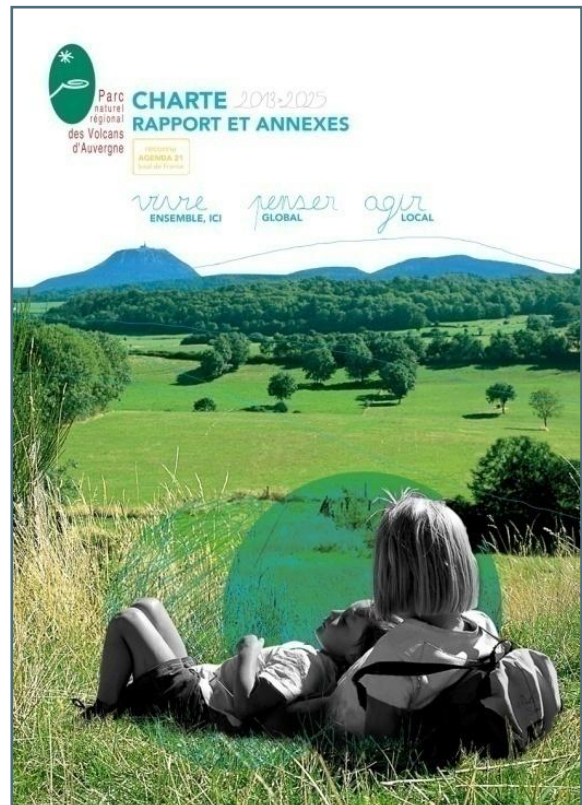
»» localisation : PNRVA

»» partenaires techniques :
Préfecture d'Auvergne,
DREAL Auvergne, Sous
Préfecture d'Issoire, CG 15,
CG 63, CRA...

»» maître d'ouvrage : CRA
(SMPNRVA délégué)

»» financeur : SMPNRVA

»» contact : Carine Dubos
(☎ 04 73 65 64 25)



Couverture du rapport de la charte 2013>2025 du PNRVA (© SMPNRVA)

Contribution à la « Mission Avenir des Parcs » initiée par la FPNRF

Après 45 années d'existence dans un paysage institutionnel et un contexte socio-économique en pleine évolution, les Parcs se devaient de réfléchir à leur avenir et à leur positionnement dans la politique nationale d'aménagement du territoire. C'est ainsi qu'une réflexion prospective sur « l'Avenir des Parcs » a été engagée par la FPNRF pour proposer de nouvelles orientations et leurs traductions par des adaptations législatives et des modes de fonctionnement adaptés.

Année 2011

➤ La contribution du Syndicat mixte du Parc

Le Président et la Directrice du Syndicat mixte du Parc ont participé à la réflexion diligentée par la FPNRF sur l'avenir des PNR :

- . participation à des réunions et réponse à des questionnaires de la fédération
- . organisation d'une journée de séminaire le 19 novembre ouverte aux élus, au personnel du Syndicat mixte du Parc, puis aux membres du Conseil scientifique et du CIT du Parc
- . contributions rédactionnelles exploitant les réflexions ressortant des démarches précédentes.

Un séminaire organisé sur 3 jours à Lurs a ensuite permis aux syndicats mixtes de PNR et à la FPNRF de partager ces réflexions avec l'Etat et l'ARF.

»» maître d'ouvrage :
FPNRF

»» partenaires techniques :
Etat, ARF

»» contact : Isabelle Blanc
(☎04 73 65 64 09)



Dossier récapitulatif des orientations à venir définies par la FPNRF (© FPNRF)



Congrès des PNR dans le Parc des Volcans d'Auvergne en 2008 (© Ludovic Combe)

Réunions du Comité syndical du Parc et de son Bureau

Le Syndicat mixte du Parc est un organisme d'animations et de réalisations, en aidant les signataires de la charte à la mettre en œuvre et en entraînant les autres acteurs locaux dans cette dynamique. Il est géré par un Comité syndical composé des représentants des communes, des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, ainsi que de la région Auvergne. Emanant et agissant sur délégation du Comité syndical, le Bureau prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du syndicat mixte.

Année 2011

➤ Comité syndical du Parc

Présidé par Roger Gardes, composé de 26 membres délibérants et de 14 membres consultatifs, le comité syndical du Parc s'est réuni : les 24 janvier, 20 avril, 19 novembre, 12 décembre 2011.

- . Représentants du CRA : Sylvie Lachaize, Marc Maisonneuve, Alain Mercier, Karine Vacant, Agnès Mollon, Olivier Harkati
- . Représentants du CG 63 : Gérard Betenfeld puis Jean Ponsonnaille, Lionel Gay, Christophe Serre, Bernard Veissière
- . Représentants du CG 15 : Bernard Delcros, Daniel Chevalere, Jean Claude Wachli puis Jean Mage, Louis Galtier
- . Représentants des communes du Puy-de-Dôme : Jean Marc Boyer, Hervé Arnoux, Roger Gardes, Jean Pierre Courchinoux, François Marion, Gérard Marion
- . Représentants des communes du Cantal : Jean Claude Festas, Bernard Rahon, Antoine Cayrol, Pierre Fouillade, Guillaume Laybros

➤ Bureau syndical du Parc

Egalement présidé par Roger Gardes, composé de 9 membres délibérants, le Bureau syndical du Parc s'est réuni les 24 janvier, 25 mars, 20 avril, 27 juin, 30 septembre, 19 novembre, 12 décembre 2011.

- . Président : Roger Gardes
- . 1^{er} Vice Président : Bernard Delcros
- . 2^{ème} Vice Président : Agnès Mollon
- . 3^{ème} Vice Président : Jean-Marc Boyer
- . Autres membres : Lionel Gay, Pierre Fouillade puis Daniel Chevalere, François Marion, Marc Maisonneuve, Bernard Veissière.

Année 2012

➤ Comité syndical du Parc

Présidé par Roger Gardes, composé de 26 membres délibérants et de 14 membres consultatifs, le comité syndical du Parc s'est réuni : les 30 janvier, 27 avril, 5 décembre 2012.

- . Représentants du CRA : Sylvie Lachaize, Marc Maisonneuve, Alain Mercier, Karine Vacant, Agnès Mollon, Olivier Harkati
- . Représentants du CG 63 : Jean Ponsonnaille, Lionel Gay, Christophe Serre, Bernard Veissière
- . Représentants du CG 15 : Bernard Delcros, Daniel Chevalere, Jean Mage, Louis Galtier

- . Représentants des communes du Puy-de-Dôme : Jean-Marc Boyer, Hervé Arnoux, Roger Gardes, Jean Pierre Courchinoux, François Marion, Gérard Marion
- . Représentants communes du Cantal : Jean-Claude Festas, Bernard Rahon, Antoine Cayrol, Pierre Fouillade, Guillaume Laybros

➤ Bureau syndical du Parc

Egalement présidé par Roger Gardes, composé de 9 membres délibérants, le Bureau syndical du Parc s'est réuni les 30 janvier, 14 mars, 27 avril, 21 juin, 17 septembre, 5 décembre 2012.

- . Président : Roger Gardes
- . 1^{er} Vice Président : Bernard Delcros
- . 2^{ème} Vice Président : Agnès Mollon
- . 3^{ème} Vice Président : Jean-Marc Boyer
- . Autres membres : Lionel Gay, Pierre Fouillade puis Daniel Chevalere, François Marion, Marc Maisonneuve, Bernard Veissière.

Année 2011

➤ Comité syndical du Parc

Présidé par Roger Gardes, et organisé au 1^{er} semestre comme en 2012, le comité a été recomposé courant 2013 pour faire suite au reclassement du Parc et à l'adoption de la nouvelle Charte. Il comprend désormais 49 membres titulaires (et 49 membres suppléants) délibérants. Le comité syndical s'est réuni les 30 janvier, 17 avril, 6 décembre 2013.

- . Représentants du CRA : Olivier Harkati, Marc Maisonneuve, Alain Mercier, Agnès Mollon, Karine Vacant
- . Représentants du CG 63 : Lionel Gay, Jean Ponsonnaille, Christophe Serre, Bernard Veissière
- . Représentants du CG 15 : Stéphane Briant, Bernard Delcros, Louis Galtier, Jean Mage
- . Représentants des EPCI : Robert Bonhomme, Jean Claude Brun, Eric Brut, François Descoeur, Ma-rie Odile Faye, Jean Christophe Gigault, Mireille Grégoire, Roland Labrandine, Guillaume Laybros, René Pélissier, Marie Paule Quairel, Nicole Vigues
- . Représentants des communes du Puy-de-Dôme : Jean-Marc Boyer, Gérard Brugière, Madeleine Dapoigny, Alain Fargeix, Roger Gardes, Irène Leroy, Gérard Marion, François Marion, Guy Pouzol, Ginette Raynaud, Daniel Roux, Mireille Verrière
- . Représentants des communes du Cantal : Antoine Cayrol, Christian Chabrier, Carole Cirie, Daniel Chevalere, Jean Claude Festas, Célia Grandjean, Oliver Holweck, Dominique Merigot, Bernard Pons, Bernard

Rispal, Françoise Vauche, Isabelle Faux.

➤ Bureau syndical du Parc

Egalement présidé par Roger Gardes, organisé comme en 2012 sur le premier semestre, il a été ensuite composé de 11 membres délibérants. Le Bureau syndical s'est réuni les 30 janvier, 15 mars, 17 avril, 27 juin, 25 septembre, 6 novembre 2013.

- . Président : Roger Gardes
- . 1^{er} Vice Président : Bernard Delcros
- . 2^{ème} Vice Président : Agnès Mollon
- . 3^{ème} Vice Président : Jean-Marc Boyer
- . Autres membres : Lionel Gay, Daniel Chevaleyre, Marie-Odile Faye, Guillaume Laybros, François Marion, Marc Maisonneuve, Bernard Veissière.

➤➤ localisation : PNRVA

➤➤ contact :

Gilles Garraud

➤➤ maître d'ouvrage :

(☎ 04 73 65 64 14)

SMPNRVA



Les membres du Comité syndical du Parc en 2011 (© SMPNRVA)



Réunion du Comité syndical du 27 avril 2012 (© SMPNRVA)

Budget du Syndicat mixte du Parc

Le budget général du Syndicat mixte du Parc s'équilibre à un peu plus de 3 millions d'euros par an (équivalent à celui d'une commune de 3 000 habitants). Il comprend un budget principal et 4 budgets annexes (Réserves naturelles de Chaudesfour, de la Godivelle et de Chastreix-Sancy, Boutique du Parc). La contribution moyenne annuelle des communes s'élève à moins de 1,50 € par habitant.

Années 2011 et 2012

Vote du budget

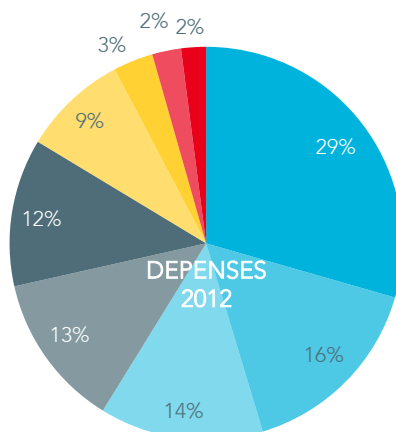
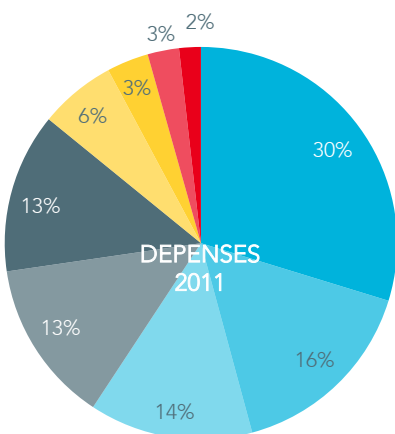
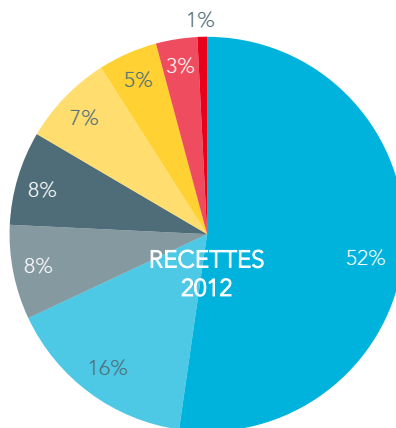
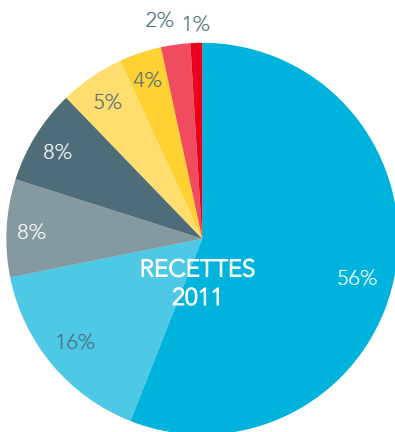
Le budget général adopté par le comité syndical:

. le 24 janvier 2011, s'élève à 3 287 110 € (en baisse de 6% par rapport à 2010)

. le 30 janvier 2012, se monte à 3 380 762 € (en légère hausse de 2,85% par rapport à 2011 ce malgré une baisse des contributions statutaires à hauteur de 2,5%.

Ceci s'explique par un financement de 60 000 € de Clermont Communauté dans le cadre de la convention « agglomération porte » et une augmentation des crédits attribués par l'Etat et l'Europe pour la gestion des sites Natura 2000.

Le budget principal (où les frais de personnel sont répartis par programme) décrit ci-dessous s'équilibre à hauteur de 2 940 250 € en 2011 et de 2 826 560 € en 2012.

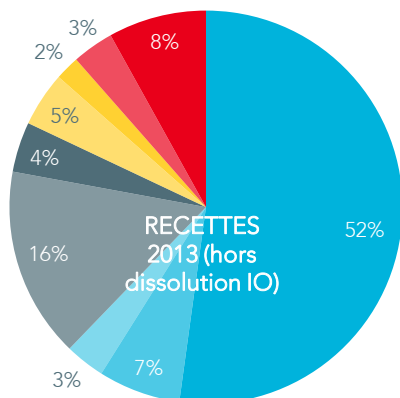


Année 2013

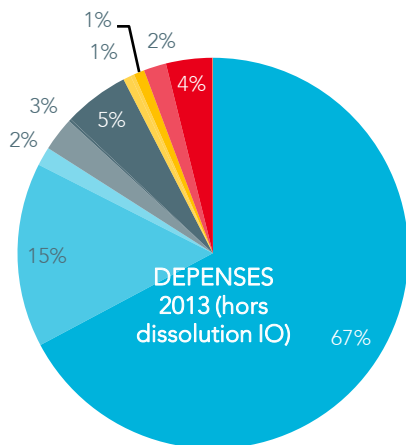
➤ **Vote du budget**

Le budget 2013 a été construit en maintenant les contributions statutaires de 2012. En hausse de 1,68% par rapport à 2012, il s'équilibre globalement à hauteur de 3 435 470 € (hors opération exceptionnelle relative à la dissolution du Scénoparc IO inscrite pour un montant de 450 000 € financé en totalité par le CRA).

Organisé au regard de la nouvelle charte 2013>2025 du Parc et n'intégrant plus les frais de personnel au sein des programmes, le budget principal (2 990 770 €) évolue de 1,72%, du fait de l'inscription des actions en faveur du contrat de lac (financées à 100% par des crédits extérieurs) :



- Région Auvergne
- Etat
- Ressources
- Emprunt
- Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme
- Europe
- communes
- groupements
- Divers / autres organismes
- Remboursement des rais par budgets annexes



- Frais de personnel
- Moyens généraux
- Outils transversaux
- Milieux naturels / sites préservés
- Urbanisme / paysage / énergie
- Eau / milieux aquatiques
- Prairies permanentes
- Agriculture / alimentation
- Management durable du SMPNRVA
- Tourisme / loisirs de découverte
- Revitalisation territoriale
- Hors programmes

➤➤ contact : Gilles Garraud (☎ 04 73 65 64 14)

Coopération avec d'autres territoires

Même s'ils peuvent présenter une densité et une variété différentes, les patrimoines qui caractérisent le PNRVA peuvent être présents sur d'autres territoires, éloignés ou de proximité. Les enjeux de leur préservation et valorisation peuvent également « dépasser » le périmètre du Parc. Aussi, le Syndicat mixte du Parc propose de transférer savoir et savoir-faire et de décliner certains de ses actions au service de projets portés par ces territoires, lorsqu'ils volontaires.

Année 2012

➤ Coopération avec le Mexique

Le Syndicat mixte du Parc a œuvré en tant que prestataire pour l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et la FPNRF. Sa mission était d'accompagner et d'apporter son appui à l'élaboration d'une charte du territoire de l'APRN Ameca, dans l'Etat de Jalisco au Mexique. Il lui était demandé d'analyser la situation appréciée au regard de la transposabilité du concept de charte territoriale, ainsi que de donner des préconisations et les principales étapes à suivre pour l'élaboration d'une charte sur le territoire de l'APRN Ameca et la mise en œuvre d'un conseil de gestion du territoire, sur le modèle des PNR français.

➤ Coopération avec le Maroc

Le Syndicat mixte du Parc a participé à une mission de recherche pluridisciplinaire sur les géomatériaux et les géosites volcaniques du Maroc : il s'agissait de faire reconnaître le concept de patrimoine géologique pour l'intégrer dans les problèmes de société actuels et contribuer à terme au développement d'un éco-(et géo)tourisme local (en s'appuyant sur des techniques de la vulgarisation scientifique nécessaires pour une sensibilisation efficace du public). Le secteur concerné était le plateau d'Azzrou/Ifrane, région volcanique. Le groupe français était constitué du Syndicat mixte du Parc, du laboratoire Magmas et volcans et de Vulcania.

Année 2013

➤ Partenariat avec des territoires de proximité

Au titre de la future charte 2013>2025 du Parc, le Syndicat mixte du Parc a proposé en 2013 à des territoires contigus ou chevauchant le périmètre classé PNR de développer des relations partenariales avec le Parc. Après accord des collectivités notées ci-après, ce partenariat se traduit sur la période 2013>2025 par l'attribution du statut :

. d'« agglomération porte » : à Clermont-communauté et Riom-communauté

. de « commune partenaire » : aux communes d'Augnat, d'Auzers, de Blanzat, de Blesle, de Coltines, de Durtol, de La-Roche-Blanche, du Crest, de Neussargues Moissac, de Royat, de Saint-Diéry, de Tauves, d'Ussel et de Vodable.

Dans les deux cas, une convention établie entre le Syndicat mixte du Parc et la collectivité précise les objectifs, les modalités et les moyens de la coopération envisagée au regard des enjeux de la charte et lorsqu'il est nécessaire d'agir au-delà du périmètre du Parc.

»» maîtrise d'ouvrage des démarches : SMPNRVA

»» financeurs selon les actions : AFD FFEM (Mexique), Leader (Maroc)

»» contact selon les actions :

. Maroc, Mexique :
Christine Montoloy
(☎ 04 73 65 64 17)

. autres partenariats :
Isabelle Blanc
(☎ 04 73 65 64 09)



Coopération avec le Maroc (© SMPNRVA)



Coopération avec le Mexique (© SMPNRVA)

Organisation de l'équipe et gestion des actions du Syndicat mixte du Parc

L'équipe du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 50 agents pour 46 ETP.

En parallèle de la préparation de la nouvelle charte du Parc, dans la perspective de la réorganiser, un bilan de compétences dénommé « Analyse Dynamique de Compétences » a été proposé sur le principe du volontariat à l'ensemble du personnel en 2011. Comprenant un volet semi-collectif et un volet individuel, cette démarche a touché concrètement 93% de l'effectif du personnel du Syndicat mixte du Parc.

Année 2011

➤ Analyse Dynamique de Compétences (ADC)

L'objectif de l'ADC visait à déterminer et qualifier les compétences présentes dans l'équipe au regard des missions administratives et techniques du Syndicat mixte du Parc attendues pour animer les projets de la future charte 2013>2025 (au contenu quasi stabilisé en 2011). La démarche s'est articulée autour de plusieurs étapes :

- . présentation de la méthode et débat : réunion d'équipe
- . établissement des caractéristiques comportementales et du potentiel de l'équipe (18 réunions de 6 groupes de travail) :
 - > parcours professionnel : relecture analytique et mise en évidence de ses particularités avec introduction des notions de satisfaction/insatisfaction, échec/réussite
 - > connaissances et savoir-faire
 - > savoir-être et comportement : comment raisonner, se comporter avec les autres, déterminer les contextes humains et organisationnels qui conviennent en univers professionnel.
- . détermination à partir des résultats de la phase précédente, des domaines de compétences et des contextes de travail les plus porteurs

➤ Réorganisation de l'équipe

L'ADC a ensuite été connecté avec la prestation réalisée par un cabinet extérieur retenu après appel d'offres pour proposer un nouveau mode organisationnel. Cette démarche a obtenu le « grand prix du management public » dans la catégorie « démarche innovante de management menée par une collectivité de moins de 500 agents ».

Année 2013

➤ Préparation d'un nouveau plan d'actions

En déclinaison du projet de charte 2013>2025 et au regard de l'analyse du contexte et des enjeux de terrain, le Syndicat mixte du Parc a préparé un nouveau plan d'actions pour la période 2013>2015. Celui-ci prévoit des actions et démarches (permanentes ou annualisées) :

- . s'inscrivant dans une mission générale consistant à faire évoluer les pratiques des différents acteurs locaux en faveur de la préservation des patrimoines remarquables et d'un développement local durable et responsable
- . basées sur les engagements pris par le SMPNRVA dans la charte
- . structurées en programmes > sous-programmes (liés à des publics cibles (ou régions naturelles) > projets.

➤ Management de projet et d'équipe

Afin de formaliser, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'actions, une base de données (« Basalt ») a été conçue en utilisant le logiciel File Maker Pro acquis dans le cadre d'un soutien financier accordé par l'Etat. Cet outil permet à l'ensemble de l'équipe du Syndicat mixte du Parc :

- . de programmer, de noter l'état d'avancement et de préparer l'évaluation des actions du SMPNRVA tout en gérant son temps de travail (prévisionnel/réel) et en suivant les dépenses (prévisionnelles/réelles) engagées
- . de réaliser des requêtes (liste/nombre d'actions par commune, par public cible, par agent, par disposition de la charte, par année, par financeur, par convention de partenariat...)
- . de renseigner des indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la charte
- . d'éditer des dossiers de demande de subvention et un rapport d'activités pour chaque action.

Cet outil sera utilisé à compter de 2014 et pourra être lié à une future autre base de données destinée à gérer les connaissances sur les patrimoines du Parc (base de données « Pat »).

➤ Soutiens financiers contractuels

Plusieurs partenaires soutiennent les actions du Syndicat mixte du Parc par le biais de conventions financières :

- . convention 2013>2015 avec le CRA
- . convention 2013>2015 avec le CG 63
- . convention 2014>2015 avec la Préfecture de Région

D'autres conventions financières ont été établies dans le cadre de projets spécifiques (avec les agences de l'eau, Clermont communauté en tant qu'agglomération porte...).

»» maître d'ouvrage :
SMPNRVA

»» contact au SMPNRVA :

- . gestion du personnel :
Isabelle Blanc
(☎ 04 73 65 64 09)
- . plan d'actions :
Carine Dubos
(☎ 04 73 65 64 25)
- . financements :
Gilles Garraud
(☎ 04 73 65 64 14)

»» financeurs selon les actions :

- . SMPNRVA
- . ADC : CG 63, SMPNRVA
- . conventions : CRA, Etat, Clermont-communauté, AEAG, AELB...

Fiche action | Accompagnement de la demande de classement en RNR du Rocher de Laqueuille
10.4.02.01

Programme 10 - Sites classés et réservoirs de biodiversité
Enjeux et objectifs de l'action durant les années 2014

Projet obj. visé 02 - Autres réservoirs de biodiversité - autres actions

Disposition de la charte 2.12.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Procédure associée Réserve naturelle

M. d'ouvrage SMPNRVA

Etud(s) pilote(s) CHEVALEYRE Daniel GAY Lionel

Agent référent Bley Amie abley@parcsvolcans.fr

PREVISIONNEL 2014 | Fiche conçue le 01/07/2014 | validée le 07/01/2014

Descriptif sommaire de l'action prévisionnelle pour l'année
Préparation du dossier de candidature et élaboration du dossier de classement du site (note technique, suivi de la réalisation des mesures naturelles complémentaires, recueil d'informations, modalités de réglementation du site (concertation avec les acteurs locaux), rédaction.

Résultat de fin d'année
productions déclarées recevables par la Région Auvergne

Site ou secteur géographique
Rocher de Laqueuille
Monts du Cantal

Institutionnels territorialement concernés
Commune de Dienne

Partenaire(s)

Partenaire(s)	Convention établie	à raison	Avenant établi	à raison
SM Puy Mary	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Thang Ka	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
ACCA Dienne	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
LPO Auvergne	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
CENA	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Ensemble de partenaires CD montagne et escalade

Exemple de fiche action extraite de la base de données (© SMPNRVA)

Étape(s)	Début	Fin	Agents concernés	Nb jrs.
présentation du dossier de candidature	février 2014	avril 2014	CB ; JPR ; OR ; TL ; AB	36.0 J
assistance administrative			MPG	2.0 J
diagnostic écologique, études complémentaires			CB ; TL ; AB	
diagnostic socio-économique			CB ; TL ; AB	
animation de la concertation, élaboration du règlement			CB ; TL ; AB	
rédaction du dossier de classement			CB ; OR ; TL ; AB	
Commentaire Acteurs locaux concernés : pratiquants du vol libre, chasseurs, agriculteurs, propriétaires des sections, autres usagers du site, scientifiques				Total 38.0 J

Budget

Dépenses non subventionnables*	TVA	HT	TTC	Frais de structure (ingénierie...)
Frais d'ingénierie		3 425 €	3 425 €	
* hors taxes de structure		3 425 €	3 425 €	

Productions déclarées recevables par la Région Auvergne

Dépenses subventionnables	TVA	HT	TTC	Financements	taux	subv. prév.
Frais d'ingénierie		9 800 €	9 800 €	SMPNRVA	35 %	3 430 €
				CRA	65 %	6 370 €
Total		9 800 €	9 800 €			
				Sur total dép. ○ HT ○ TTC	100 %	9 800 €

Productions déclarées recevables par la Région Auvergne

Dépenses subventionnables	TVA	HT	TTC	Financements	taux	subv. prév.
Cartographie des habitats et recherche		2 195 €	2 195 €			
Recherche de papillons patrimoniaux		2 850 €	2 850 €	CRA	100 %	5 045 €
Total		5 045 €	5 045 €			
				Sur total dép. ○ HT ○ TTC	100 %	5 045 €

Commentaire éventuel

➤ Organisation du personnel du Syndicat mixte du Parc suite à l'ADC menée en 2011

ESPACE PROGRAMME 1

Développement économique durable et identitaire du Parc

Ghislaine Gay-Pradel
Coordination

Expertise agricole
Pastoralisme

Maryline DIEUDONNE
Valorisation des produits
agricoles
Stratégie et transversalité
Marque Parc

Stéphane PICHOT
remplacé en 2013
par Elise SONNET
Pastoralisme
Races locales

Marie FAUCHON
Promotion touristique
Signalétique
Tourisme durable dont
Marque accueil du Parc

Eve ALCAIDE
Tourisme durable et
activités de pleine nature

Virginie DELAGE
Energie, climat et
management durable

Leader et mission accueil

Emilien VEYSSEYRE
Coordination

Jérémy CRAIPEAU
Accompagnateur des
porteurs de projets

Caroline CARETTE
Accueil des porteurs de projets
Prospective d'offres d'activités

ESPACE PROGRAMME 2

Accompagnement à la gestion d'espaces remarquables à dominante naturelle

Cécile BIRARD
Guy SENAUD
Coordination
Expertise Natura 2000

Philippe BOICHUT
Espaces naturels
sensibles, APPB,
sensibilisation et
promotion patrimoine
naturel

Nadège GUIMARD
Eau et milieux
aquatiques

Sylvie ALCOUFFE
remplacée en 2012
par Luc BELENGUIER
Natura 2000

Cécile BIRARD
Trame verte et bleue

Jean-Philippe REYGADE
Garde-nature Cantal
Natura 2000

Anne-Gaëlle
TOUMINET
Animation agri-
environnementale
des contrats
territoriaux de lacs

Réserves naturelles nationales

Thierry LEROY
Coordination
Conservateur RNN
Chastreix-Sancy

Eric VALLE
Conservateur RNN
Vallée de Chaudefour

Lionel PONT
Conservateur RNN
Sagnes de la Godivelle
et Rocher de la Jaquette

ESPACE PROGRAMME 3

Aménagement du territoire : appui prospectif et opérationnel

Christine MONTOLLOY
Coordination
Expertise Gestion de sites
naturels et paysages

Yann TESSIEUX
remplacée en 2012
par Solenn JOUAN
Stratégie urbanisme
Animation de l'Atelier
Rural d'Urbanisme

Jérémy PAPIN
Documents
d'urbanisme

Christophe MALLET
Agent technique
Chaîne des Puy

Stéphane ERARD
Garde-nature
Chaîne des Puy

Rémy LAFONT
Garde-nature
Chaîne des Puy

Antony PORTE
Garde-nature
Natura 2000

Philippe BOUTONNET
Agent technique
Chaîne des Puy

DIRECTION GENERALE

Isabelle BLANC
Directrice

ESPACE DE DECISION TRANSVERSALE

Membres de la DG

Ghislaine GAY-PRADEL
Coordonnateur EP1

Cécile BIRARD
Coordonnateur EP2

Christine MONTLOY
Coordonnateur EP3

Marie-Noëlle BASMAISON
Coordonnateur EP4

Carine DUBOS
Coordonnateur Espace
ressources transversales

Gilles GARRAUD
Coordonnateur Cellule
Fonctions supports

Responsables de cellule

Thierry LEROY
Coordonnateur RNN

Emilien VEYSSEYRE
Coordonnateur Leader

ESPACE PROGRAMME 4 Cohésion sociale et patrimoniale

Marie-Noëlle BASMAISON
Coordination
Expertise Démarches
pédagogiques et sociales

Marie-Clarence ROGIER
Animation espace d'accueil
de la Maison du Parc

Chantal FAURE
Gestion de la boutique
Assistante communication

Fabienne MICHEL
Action pédagogique

Dominique PIROLLES
remplacée en 2013
par Marie-Line DIONNET-GALTIER
Développement culturel territorial

RESEAU ASSISTANTES

Marianne COHADE
Assistante administrative EP1,
Leader et assemblées

Nathalie MANOURY
Assistante administrative DG,
Espace de Ressources Transversales

Sandrine BLARY-LAFAY
Assistante administrative EP4,
Fonctions supports et Espace
de ressources transversales

Françoise LACOMBE
Assistante administrative EP3

Sandrine GUITTARD
Assistante administrative EP2
et Réserves Naturelles Nationales

Marie-Hélène BONIN
remplacée en 2013
par Marie-Pierre GARD
Assistante administrative
Bureaux cantaliens et EP1

ESPACE DE RESSOURCES TRANSVERSALES

Carine DUBOS
Coordination

ANNE DASRIAUX
THOMAS GANLUT
Communication

Olivier ROQUETANIERE
SIG

Maryline DIEUDONNE
Stratégie Marque Parc

CELLULE FONCTIONS SUPPORTS

Gilles GARRAUD
Coordination
Responsable administratif et
financier

Bertrand PIRON
Parc automobile, logistique,
bureautique

Ghislaine CHAMPEIX
Comptabilité, mandatement

Christophe MALLET
Gestion de la propriété
Montlosier, écochantiers

Laurent CELLIER
Gestion des marchés publics
et assurances

Philippe BOUTONNET
Entretien de la propriété
Montlosier, écochantiers

Stéphanie MIGNOT
Ressources humaines

Cécile POUMEROL
Gardiennage Montlosier et
gestion du gîte d'étape

Véronique VALLEIX
Ressources humaines

Françoise QUETEL
remplacée en 2013
par Marie-Christine GORCE
Entretien des locaux

